

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

**DÉFIS ET ENJEUX DE L'INTÉGRATION DE L'AGRICULTURE URBAINE
DANS LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

MÉMOIRE PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DE
LA MAITRISE EN SCIENCES SOCIALES
DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - 1518

PAR

CATHERINE LECLERC

Septembre 2016

REMERCIEMENTS

Ce mémoire de maîtrise est l'aboutissement d'une étape importante dans ma vie. Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont accompagnées de près ou de loin dans ce périple. Le projet de recherche encadrant ce mémoire a bénéficié du soutien financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) et de la Fondation de l'UQO. Je tiens donc à remercier ces deux organismes pour ce soutien.

Un grand merci à tous les participants qui ont accepté de me rencontrer. Vous m'avez tous offert gentiment de votre temps et nos rencontres ont été agréables et profitables !

Merci à mon directeur Mario Gauthier, Professeur au Département des sciences sociales à l'UQO, pour ses judicieux conseils. Sa rigueur scientifique et son expérience en recherche ont su guider mes choix et bonifier l'ensemble de mon travail.

Merci aux membres du jury, Martin Robitaille et Franck Scherrer d'avoir pris le temps de me lire attentivement et d'avoir su identifier et proposer des améliorations dont pouvait bénéficier ce mémoire.

Pour terminer, j'aimerais remercier ma mère Diane et ma sœur Chloé. Deux femmes merveilleuses sur qui je sais que je peux et pourrai toujours compter. Merci pour vos conseils, votre aide, votre temps et vos encouragements ! Merci à mon amie Justine qui m'a offert son temps et son expertise, en plus de son oreille pendant toutes ces années d'études. Merci à mon conjoint Pierre-Olivier et à mes enfants Agathe, Gaspard et Léonard. Partager ma vie avec vous au quotidien est un grand bonheur.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES FIGURES	V
LISTE DES TABLEAUX.....	VI
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	VII
RÉSUMÉ	IX
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 PROBLÉMATIQUE	4
1.1 L'AGRICULTURE URBAINE	4
1.2 LE TERRITOIRE, SA PLANIFICATION, SON AMÉNAGEMENT ET SON DÉVELOPPEMENT	10
1.3 LA GOUVERNANCE TERRITORIALE.....	12
1.4 LES QUESTIONNEMENTS ET LES OBJECTIFS DE LA RECHERCHE	14
CHAPITRE 2 ORIENTATIONS THÉORIQUES ET CADRE OPÉRATIONNEL .17	
2.1 LA MULTIFONCTIONNALITÉ DES TERRITOIRES	17
2.2 L'APPROCHE TERRITORIALE.....	20
2.3 LA GOUVERNANCE, LA PARTICIPATION CITOYENNE ET L'INTÉRÊT GÉNÉRAL.....	24
2.4 LE RENOUVÈLEMENT DE LA PLANIFICATION.....	32
CHAPITRE 3 MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE	39
3.1 POSTURE ÉPISTÉMOLOGIQUE ET PHÉNOMÉNOLOGIQUE	39
3.2 STRATÉGIE DE RECHERCHE	40
3.3 MÉTHODES DE COLLECTE DES DONNÉES	43
3.3.1 <i>Étude documentaire</i>	43
3.3.2 <i>Entretiens semi-dirigés</i>	46
3.3.3 <i>Observations directes</i>	51
3.4 CADRE D'ANALYSE.....	53
3.5 ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE.....	55
CHAPITRE 4 PRÉSENTATION DU CONTEXTE	56
4.1 LES INSTRUMENTS D'URBANISME À GATINEAU	56
4.2 D'UN CADRE DE SOUTIEN AUX JARDINS COMMUNAUTAIRES ET COLLECTIFS À UN PROGRAMME D'AGRICULTURE URBAINE	62
4.3 L'AGRICULTURE URBAINE À GATINEAU, ÉTAT DE LA SITUATION	71
4.3.1 <i>Au niveau théorique : La définition</i>	71
4.3.2 <i>Au niveau de l'encadrement : La législation et la réglementation</i>	72
4.3.3 <i>Au niveau de la pratique : Le terrain</i>	74
4.3.4 <i>Au niveau de la participation : Les dispositifs participatifs</i>	75
4.3.5 <i>Au niveau du soutien : Le financement</i>	78
4.4 RÉSUMÉ DU CONTEXTE DE L'AGRICULTURE URBAINE À GATINEAU	80

CHAPITRE 5 PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS DE	
L'ENQUÊTE DE TERRAIN	82
5.1 LES SOUS-SYSTÈMES DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU	82
5.1.1 <i>L'espace</i>	82
5.1.2 <i>Le cadre institutionnel et culturel</i>	85
5.1.3 <i>L'organisation et la dynamique des acteurs sur le territoire</i>	93
5.1.4 <i>Résumé des trois sous-systèmes du territoire de la ville de Gatineau</i>	96
5.2 UNE VISION RENOUVELÉE	96
5.3 LES PRINCIPAUX ENJEUX POUR LES PROJETS D'AGRICULTURE URBAINE À GATINEAU	101
5.3.1 <i>Manque de leadership et de vision</i>	101
5.3.2 <i>Contrôle difficile de l'administration municipale</i>	103
5.3.3 <i>Complexité de l'appareil municipal</i>	105
5.3.4 <i>Insuffisance du soutien</i>	105
5.3.5 <i>Divers</i>	106
5.4 RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX CONSTATS DE L'ENQUÊTE.....	106
CHAPITRE 6 INTERPRÉTATION ET DISCUSSION DES RÉSULTATS	108
6.1 DÉFIS EN MATIÈRE DE MULTIFONCTIONNALITÉ.....	108
6.2 DÉFIS LIÉS À UNE APPROCHE TERRITORIALE	110
6.3 DÉFIS LIÉS AU MODE DE GOUVERNANCE	111
6.3.1 <i>Représentation économique</i>	112
6.3.2 <i>Représentation sociale</i>	113
6.3.3 <i>Représentation au niveau de la participation citoyenne</i>	114
6.4 DÉFIS LIÉS À LA PLANIFICATION ET À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	115
6.5 COMMENT LEVER LES BARRIÈRES QUI RALENTISSENT LES CHANGEMENTS ?	119
6.6 CONCLUSION DU CHAPITRE	121
CONCLUSION	123
RÉFÉRENCES.....	126
ANNEXE A GABARIT DE FICHE POUR L'ANALYSE DOCUMENTAIRE.....	138
ANNEXE B MODÈLE DE PREMIÈRE PRISE DE CONTACT	141
ANNEXE C FORMULAIRE DE CONSENTEMENT DU PARTICIPANT	143
ANNEXE D GUIDE D'ENTRETIEN.....	148

TABLE DES FIGURES

Figure 2.1 Dimensions des retombées sociales du jardinage urbain	19
Figure 2.2 Acteurs territoriaux de la planification.....	23
Figure 4.1 Cycle de la planification et de l'aménagement du territoire.....	57
Figure 5.1 Districts de la ville de Gatineau.....	83
Figure 5.2 Secteurs de la ville de Gatineau.....	84
Figure 5.3 Schéma des acteurs en agriculture urbaine à Gatineau	86

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 Sous-systèmes du territoire	24
Tableau 2.2 Idéaux-types de la gouvernance	26
Tableau 2.3 Planification classique et planification renouvelée	36
Tableau 3.1 Documents pour l'analyse documentaire	43
Tableau 3.2 Participants aux entretiens	49
Tableau 4.1 Reconnaissance des fonctions et retombées de l'agriculture urbaine par la ville de Gatineau	67
Tableau 6.1 : Enjeux et changements	119

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

AU	Agriculture urbaine
CAAAQ	Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois
CARB	Corporation d'aménagement de la Rivière Blanche
CBIO	Coopérative bio-équitable de l'Outaouais
CCN	Commission de la capitale nationale
CCU	Comité consultatif d'urbanisme
CRAPAUD	Collectif de recherche en aménagement paysager et agriculture urbaine durable
CRDI	Centre de recherches pour le développement international
CRO	Communauté Régionale de l'Outaouais
CSFM	Coopérative de solidarité de la Ferme Moore
CUO	Communauté urbaine de l'Outaouais
EEA	Enviro Educ-Action
MAMOT	Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
OCPM	Office de consultation publique de Montréal
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PDZAA	Plan de développement de la zone et des activités agricoles
RCN	Région de la capitale nationale
RMR	Région métropolitaine de recensement
SADR	Schéma d'aménagement et de développement révisé

SLSDC	Service des loisirs, des sports et du développement des communautés
TCFDSO	Table de Concertation sur la Faim et le Développement Social de l'Outaouais
UPA	Union des producteurs agricoles
UQO	Université du Québec en Outaouais
ZAU	Zone d'agriculture urbaine

RÉSUMÉ

L'agriculture urbaine est une pratique qui gagne en popularité dans plusieurs grandes villes nord-américaines. À Gatineau, comme dans plusieurs autres villes au Québec, le sujet de l'agriculture urbaine est d'actualité. Suite à l'adoption du schéma d'aménagement et du développement révisé de la ville, Gatineau a travaillé à l'élaboration d'un programme d'agriculture urbaine. Pendant que la ville consulte, s'organise et planifie, de nombreuses initiatives d'agriculture urbaine voient le jour. C'est dans un contexte de pleine effervescence à la ville de Gatineau que ce sujet de recherche trouve sa pertinence. La présente recherche a comme principal objectif de mesurer l'impact de l'intégration de l'agriculture urbaine sur les pratiques urbanistiques. Elle vise à comprendre quels sont les changements en cours qui découlent de l'intégration de la pratique de l'agriculture urbaine ainsi que les impacts de ces changements sur l'aménagement et le développement des territoires urbains. Plus précisément et dans le cadre de la maîtrise en développement territorial, elle vise à déterminer dans quelle mesure et de quelles façons la pratique de l'agriculture urbaine contribue à un renouvellement des pratiques en aménagement et en développement du territoire. L'approche territoriale adoptée pour examiner l'agriculture urbaine offre une vision complète et globale du phénomène. Les concepts de multifonctionnalité et de gouvernance territoriale mobilisés dans le cadre théorique offrent des pistes d'analyse et permettent de mettre en lumière toute la complexité de cette pratique. Les principaux résultats de cette recherche démontrent qu'il y a de nombreux changements en cours qui s'opèrent dans la ville de Gatineau et ils indiquent que nous sommes présentement dans une période de transition. Si cette transition s'avère déstabilisante, les objectifs poursuivis semblent bien s'arrimer à un mode de gouvernance qui convient aux projets d'agriculture urbaine. En effet, s'il est difficile de déterminer les éléments qui découlent de la pratique de l'agriculture urbaine, il est tout de même possible de constater que ce nouveau mode de gestion convient bien aux pratiques de l'agriculture urbaine.

MOTS-CLÉS : Agriculture urbaine, aménagement et planification urbaine, gouvernance territoriale, Gatineau.

INTRODUCTION

Ce mémoire de maîtrise en développement territorial porte sur la pratique de l'agriculture urbaine. L'intégration de l'agriculture dans les villes s'accompagne de nombreux nouveaux défis. La multifonctionnalité et le caractère multiforme que peut prendre l'agriculture en milieu urbain la rendent bien complexe tant à définir qu'à encadrer. Le fait qu'elle s'insère dans un cadre existant, habité et construit impose une prise en compte globale de ce territoire afin d'assurer une certaine cohérence. Cette recherche est fondée sur une approche territoriale et vise à comprendre les changements qui découlent de l'intégration de l'agriculture urbaine sur la planification et l'aménagement du territoire. C'est sous la forme d'une étude de cas portant sur la pratique dans la ville de Gatineau qu'elle se présente. En étudiant le cas de la ville de Gatineau et en rencontrant les principaux acteurs qui pratiquent l'agriculture urbaine, nous nous sommes interrogés sur le déroulement et les principaux enjeux des différents projets d'agriculture urbaine. Ces enjeux permettent de mesurer la complexité du phénomène et de cerner les principaux défis liés à l'intégration de l'agriculture dans les villes. Essentiellement, nous avons cherché à déterminer dans quelle mesure l'agriculture urbaine contribue au renouvellement des pratiques de planification et d'aménagement du territoire.

Le premier chapitre de ce mémoire présente la problématique qui a conduit à la réalisation de la présente recherche. Nous présenterons d'abord un bref état de la situation de l'agriculture urbaine dans le monde puis des plus spécifiques au territoire de l'objet d'étude. Ce chapitre décrit les principaux enjeux de l'agriculture urbaine ainsi que la raison de cette présente étude. Nous concluons cette partie en nous en posant quelques questions plus précises qui ont mené aux principales orientations de cette recherche.

Le second chapitre met en évidence les principaux concepts théoriques mobilisés pour étudier le phénomène de l'agriculture urbaine. Il s'agit de la multifonctionnalité, de

l'approche territoriale, de la gouvernance et de la participation citoyenne et du renouvellement du modèle de planification. Les théories en lien avec ces principaux concepts sont présentées et mobilisées afin de rendre ces concepts opérationnels. C'est cette opérationnalisation des concepts qui nous permet de nous baser sur des indicateurs précis à l'étape de l'analyse.

Nous décrivons dans le chapitre 3 notre méthodologie de recherche. Nous présenterons dans un premier temps la posture essentiellement épistémologique adoptée. Ensuite, afin de bien comprendre le déroulement et les principales activités qui ont eu lieu, nous décrivons nos stratégies et méthodes de recherche et décrivons le processus création du cadre d'analyse. Enfin, nous rappellerons certains éléments importants en lien avec l'éthique de la recherche.

Dans toute recherche qualitative, il importe de présenter le contexte. C'est pourquoi nous tenterons de décrire le contexte de déploiement de l'agriculture urbaine dans la ville de Gatineau au chapitre quatre : Tout d'abord, nous présenterons les instruments d'urbanismes utilisés par la ville, qui permettent de comprendre les principales étapes de la planification et de l'aménagement du territoire. Nous présenterons ensuite la chronologie des jalons significatifs du passage d'un cadre de soutien aux jardins communautaires et collectifs à l'élaboration d'un programme d'agriculture urbaine. Nous concluons ce chapitre en présentant la situation de l'agriculture urbaine à Gatineau sur le plan de la théorie, de l'encadrement, de la pratique, de la participation citoyenne et du soutien offert par la ville.

Le chapitre 5 décrit et analyse les résultats de l'enquête de terrain. Dans ce chapitre, nous utiliserons l'opérationnalisation du concept de territoire proposé par Moine (2007) pour présenter l'agriculture urbaine sur le territoire de la ville de Gatineau. Il y est question du territoire ainsi que des acteurs et des relations qu'ils entretiennent entre eux et avec ce territoire. Dans un deuxième temps, nous présenterons la nouvelle vision proposée par la ville de Gatineau. Ce chapitre se termine par la description des principaux enjeux liés à la pratique de l'agriculture urbaine à Gatineau.

Au le chapitre 6, nous tenterons d'interpréter et de discuter des données de l'enquête de terrain présentées dans le chapitre précédent. Les principaux défis entrevus sont regroupés par concepts pour être présentés puis expliqués. Nous chercherons également ici à voir comment relever les obstacles aux changements en cours à la ville de Gatineau. En conclusion, nous tâcherons de reprendre les principaux éléments à retenir de ce projet de recherche.

CHAPITRE 1 PROBLÉMATIQUE

1.1 L'agriculture urbaine

L'agriculture urbaine existe depuis fort longtemps et ce, sur tous les continents (Mougeot, 1994). Si elle fut portée à disparaître pendant la révolution industrielle, dans les faits, seul un court et léger déclin a été observé (Mougeot, 2006). La forte migration des populations rurales vers les milieux urbains a contribué à faire augmenter la pauvreté urbaine ainsi que l'insécurité alimentaire dans les villes. La croissance de la population urbaine semble être une tendance qui se maintiendra dans le futur et ce, tant dans les pays en développement que dans les pays industrialisés (Mougeot, 2006). Depuis 1970, l'agriculture urbaine est en croissance et semble se présenter comme une solution de choix au problème de sécurité alimentaire des villes (Mougeot, 1994). La croissance est observée en termes de nombre de personnes qui la pratiquent, de l'espace utilisé pour sa pratique, des avantages qui en découlent, des économies réalisées et des nouveaux défis que doivent surmonter les agriculteurs urbains. Les autorités locales sont en pleine mutation afin de répondre à une demande, à un besoin, voire une pression de la population (Mougeot, 1994). On parle ici de mutation car ce phénomène ne semble pas être uniquement un ajustement temporaire mais semble plutôt s'inscrire dans le système alimentaire actuel et agir comme complément à l'agriculture pratiquée en milieu rural. La plupart des villes optent pour des politiques qui permettent de mieux encadrer leur pratique plutôt que de la réprimer ou de l'interdire, permettant ainsi une meilleure gestion des problèmes qui lui sont rattachés et une diminution des risques qu'elle peut comporter sur la santé (Mougeot, 2006).

Dans les pays du Sud, l'agriculture fait partie de la ville et de ses outils de développement (Mougeot, 2006). Il n'est pas rare ou surprenant d'entendre ou de voir des animaux se promener en ville. Sa pratique est aussi reconnue par les principaux bailleurs de fonds sur la scène internationale. Depuis les années 1990, plusieurs programmes d'aide

internationale font la promotion de sa pratique et la caractérisent comme un outil de développement durable intéressant (Koc et al., 2000). Au Canada, c'est en 1983 que le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) a officiellement reconnu l'importance de l'agriculture urbaine pour résorber les problèmes de sécurité alimentaire dans les villes du Sud (Mougeot, 2006). Le CRDI, société d'État canadienne, fut d'ailleurs le premier organisme canadien à reconnaître l'importance de celle-ci et à en faire la promotion. Encore aujourd'hui, trente ans plus tard, le CRDI valorise l'agriculture urbaine par ses nombreux programmes et publications sur le sujet.

Dans les pays du Nord, on dénombre davantage de filets sociaux instaurés lutter contre la pauvreté et de la faim (Koc et al., 2000), ce qui explique en partie pourquoi l'agriculture urbaine y est moins pratiquée à des fins de subsistance. Dans le Nord, quand il est question d'agriculture urbaine, il est souvent question de santé publique. En Angleterre, le rapport Acheson parle de la santé publique en ces mots : « [...] *la science et l'art de la prévention des maladies, de la prolongation de la vie et de la promotion de la santé grâce aux efforts concertés de la société.* » (Koc et al., 2000, p. 5)

Toronto, Londres et New York semblent en effet vouloir utiliser l'agriculture urbaine pour répondre à un problème de santé publique (Morgan & Sonnino, 2010; Wolfe et al., 2012). Bien que dans ces grandes villes il semble y avoir cette dimension centrale autour de laquelle s'articule l'agriculture urbaine, les autres dimensions semblent aussi avoir leur place et ne sont pas moins importantes. En effet, si la santé domine, elle laisse aussi place à l'aspect social, environnemental, économique et culturel. C'est d'ailleurs la conclusion d'un rapport qui compare trois grandes villes nord-américaines, dont Toronto, sur le plan de l'agriculture urbaine.

À cause de la prépondérance des enjeux de santé, les actions municipales pour la sécurité alimentaire se sont articulées autour de la Toronto Public Health. Cependant, cette configuration n'a pas gêné le développement des autres enjeux qui motivent la pratique de l'agriculture urbaine (éducation, environnement, socialisation, etc.). (Wolfe et al., 2012, p. 25)

Selon François Déalle-Facquez (2013), la diversification d'alternatives agricoles en milieu urbain relève principalement de deux facteurs. Le premier concerne les profonds changements que connaît l'agriculture, tant dans sa forme que dans l'image qu'elle nous renvoie. Le second facteur découle de l'assimilation de l'urbain par le rural et du rural par l'urbain. À l'heure actuelle, la plupart des grandes villes tentent d'offrir un contexte permettant de faire des liens entre l'alimentation, le territoire et la santé (Boucher, 2006). Au-delà des multiples formes que prennent les retombées de l'agriculture pratiquée en ville, les villes considèrent de plus en plus l'agriculture urbaine comme un service offert à leurs citoyens.

Au Québec, l'agriculture a toujours occupé une place importante, voir centrale. Elle a joué un rôle fondamental dans l'histoire et le développement du Québec. Depuis ses débuts, son développement a été influencé par de multiples éléments. D'une agriculture traditionnelle, elle s'est transformée au fil du temps en une agriculture industrielle (Morisset, 2010). Les modèles d'agriculture ont évolué de concert avec la culture, l'occupation du territoire, les contraintes sociales, les politiques gouvernementales ainsi que le marché (Kesteman et al., 2004; Miner, 1985).

Historiquement, le premier modèle consistait en l'autosuffisance sur la ferme familiale. L'agriculture québécoise s'est ensuite lentement transformée, par l'intensification de la production afin de créer un surplus à écouler sur les marchés, en une agriculture marchande.

L'agriculture domine l'économie québécoise depuis bien longtemps. Son extension atteint son apogée en 1911, quand presque toutes les terres cultivables sont occupées (Morisset, 2010). L'agriculture passe d'un modèle d'autosuffisance à un début de dépendance envers les villes (Miner, 1985). C'est le début du commerce avec la ville et ce, dans le but d'écouler des surplus permettant l'obtention de capital. Étant maintenant soumis aux lois du marché, les agriculteurs optent pour un regroupement afin d'unir leurs forces. Les conditions extrêmes dans lesquelles se retrouvent plusieurs fermes suite à la crise économique et à la guerre plongent le monde de l'agriculture dans un esprit de solidarité rural. Avec la fin de la guerre, on assiste à une reprise de la demande des produits agricoles. C'est donc un lent retour vers la prospérité ainsi que vers la spécialisation, déjà débutée

avant la crise. Les acteurs du secteur agricole veulent participer activement à l'économie de marché et ils veulent avoir du contrôle sur les marchés. Le gouvernement tente de répondre aux problèmes des marchés agricoles en créant la commission Héon en 1951. La loi de mise en marché de 1956 et la loi 46 établie en 1965 sont le résultat d'une longue lutte (Morisset, 2010). C'est à l'ère de la modernisation, dans les années 1970, que l'Union des producteurs agricoles (UPA) voit le jour. L'industrialisation se poursuit et les agriculteurs accèdent à un matériel vivant plus performant (meilleures semences, animaux génétiquement plus résistants, etc.). L'agriculture devient synonyme de performance, de capacité concurrentielle et de rentabilité.

La loi sur le zonage agricole adoptée en 1978 pour protéger les territoires agricoles représente un long combat pour le secteur agricole et encore de nos jours, elle continue de protéger les terres agricoles. En 1976, l'arrivée du Parti Québécois au pouvoir avec Jean Garon comme ministre de l'agriculture est en effet déterminante pour l'agriculture. Sa politique d'autosuffisance au niveau national intensifie la production. L'industrialisation et la modernisation permettent l'exploitation de terres de plus en plus grandes et conduisent encore et toujours l'agriculture vers la spécialisation. Même si la superficie des terres québécoises consacrée à l'agriculture augmente, le nombre de fermes continue de diminuer (Solidarité rurale du Québec, 2007). En 1985, le changement de gouvernement aura des répercussions sur les tendances agricoles. L'industrie qui pratique alors une politique d'autosuffisance se réoriente vers l'exportation alimentaire.

À l'heure actuelle, le modèle d'agriculture productiviste domine largement dans les pays développés mais il semble opportun pour certains d'envisager un changement de paradigme afin de répondre aux problématiques que ce modèle délaisse (Jean & Lafontaine, 2010). Selon certains auteurs, le modèle productiviste actuel met l'accent en presque totalité sur la fonction économique au détriment des fonctions sociales et environnementales. Le concept de multifonctionnalité de l'agriculture en place autrefois n'est plus valable. À l'ère des changements climatiques et de la mondialisation, les débats sur les différents modèles d'agriculture québécois sont certes d'actualité. C'est dans ce contexte que les volets environnemental et social commencent à prendre de l'importance au côté de l'aspect économique. Bien que l'agriculture de type productiviste soit encore la

forme d'exploitation la plus fréquente, on observe l'émergence de nouvelles formes d'agriculture, ou encore un retour à d'anciennes formes, ainsi qu'une tendance à la diversification. Un certain nombre de consommateurs appuient ce mouvement. Le nombre grandissant de ménages qui s'associent à un fermier de famille en est la preuve (Équiterre, 2011). L'agriculture urbaine s'inscrit dans ce mouvement de changement.

Il est intéressant de souligner que l'UPA affirme publiquement sa reconnaissance du statut de « *ferme* » aux fermes urbaines au même titre que celles en milieu rural (Desrochers, 2012). L'UPA croit que les agriculteurs devraient tous avoir la même reconnaissance et donc les mêmes avantages, qu'ils soient urbains ou ruraux (Desrochers, 2012). Par exemple, elle croit que les programmes de soutien offerts par le Ministère de l'agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) devraient être disponibles pour les agriculteurs en milieu urbain. L'UPA a participé à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur l'état de l'agriculture urbaine à Montréal en y déposant son Mémoire sur l'agriculture urbaine (Union des producteurs agricoles, 2012) soutenu par une présentation orale. Lors de la séance de consultation du 19 juin, monsieur Bilodeau, vice-président de l'UPA, a présenté la contribution de l'agriculture urbaine à la sensibilisation des populations à l'achat local et responsable en ces mots :

Alors l'UPA accueille positivement cette diversité un peu comme à l'exemple des marchés publics et des projets d'agriculture soutenus par la communauté. Tels les paniers d'Équiterre, les initiatives d'agriculture urbaine viennent répondre aux besoins des consommateurs qui désirent connaître la provenance de leurs aliments et de se rapprocher du monde agricole. (Office de consultation publique de Montréal, 2012, p. 26)

Dans son mémoire, l'UPA présente l'agriculture urbaine comme une forme d'agriculture complémentaire aux activités pratiquées dans les milieux ruraux. L'UPA est globalement favorable à cette nouvelle pratique qu'elle caractérise de mouvement populaire et à laquelle elle attribue plusieurs fonctions et bénéfices.

Dans les écrits sur l'agriculture urbaine, plusieurs définitions sont proposées et bien qu'elles diffèrent quelque peu de l'une à l'autre, il s'en dégage un tronc commun admis

par la plupart des auteurs. Les définitions proposées par Jac Smit (Koc. et al., 2000) et Luc J.A. Mougeot (2006) semblent assez complètes :

L'agriculture urbaine désigne une industrie qui produit, conditionne, transforme et commercialise des denrées alimentaires et des combustibles, surtout pour répondre aux besoins quotidiens des consommateurs dans une ville ou une métropole, sur des terres et dans des eaux dispersées dans toute la région urbaine et périurbaine, au moyen de méthodes de production intensive, utilisant et réutilisant les ressources naturelles et les déchets urbains, afin d'obtenir des cultures et des élevages diversifiés. (Smit et al., 1996, p. 3 cité par Koc. et al., 2000, p.16)

De manière très générale, on peut décrire l'agriculture urbaine, aussi bien à l'intérieur qu'en périphérie d'une zone urbaine, comme étant l'élevage d'animaux et la culture de plantes et d'arbres dont le produit est comestible ou non, de même que la transformation et la commercialisation des produits qui en sont tirés, lesquels sont destinés au marché urbain. L'agriculture urbaine arrive à ses fins en mettant à contribution les ressources (espaces inutilisés ou sous-utilisés, déchets organiques), les services (vulgarisation technique, financement, transports) et les produits (produits agrochimiques, outils, véhicules) se trouvant dans la zone urbaine immédiate, afin de produire, à son tour, des ressources (espaces verts, microclimats, compost), des services (restauration, loisirs, thérapie) et des produits (fleurs, volaille, produits laitiers) principalement pour cette même zone urbaine. (Mougeot, 2006, p.5)

Si la première définition limite l'agriculture urbaine à la pratique industrielle, dans le cadre de notre étude, la définition s'élargit à « tout pratiquant ». Ce qu'il faut retenir de ces définitions, c'est que l'agriculture urbaine se résume ainsi : une agriculture pratiquée **dans** la ville, **par** les moyens de la ville et **destinée** aux citoyens.

L'intégration de l'agriculture dans les villes amène cependant de nouveaux défis. La multifonctionnalité et le caractère multiforme que peut prendre l'agriculture en milieu urbain la rendent bien complexe tant à définir et à encadrer. Sa reconnaissance, la législation et les politiques qui régissent sa pratique, ainsi que son financement constituent des enjeux de taille. Si beaucoup d'élus et de décideurs sont prêts à envisager et à intégrer

l'agriculture urbaine, les outils et connaissances dont ils disposent s'avèrent souvent insuffisants (Ba & Aubry, 2011).

Le fait que cette pratique tarde à être reconnue officiellement contribue à sa précarité. Sa reconnaissance ne semble pas encore tout à fait établie et semble être au cœur des principaux enjeux. Si sa reconnaissance opérationnelle est en croissance, la législation et les politiques qui régissent l'agriculture urbaine n'en sont qu'à leurs débuts. Au Québec c'est en juillet 2016, que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dévoilait la première Stratégie de soutien à l'agriculture urbaine (Ministère de l'Agriculture, 2016). Cette stratégie propose plusieurs mesures dont un soutien aux municipalités par la mise en place d'outils d'accompagnement et l'attribution de fonds pour la réalisation de projets. En tout, la Stratégie prévoit deux millions de dollars sur trois ans.

1.2 Le territoire, sa planification, son aménagement et son développement

Les milieux ruraux et urbains subissent actuellement de profondes transformations. De nouvelles pratiques émergent et rendent compte des nouvelles réalités de vie des habitants. Selon François Ascher (1998), la création de nouveaux espaces publics dans les villes se fait selon une logique fonctionnelle avec laquelle il faut rompre. Voici les propos de cet auteur concernant les changements en cours :

Certes, les villes, et surtout les métropoles, changent considérablement. Mais plutôt que de sombrer dans la nostalgie, ne vaudrait-il pas mieux reconnaître que nous sommes en train d'inventer de nouvelles pratiques urbaines ? L'enjeu, désormais, est de penser collectivement.
(Ascher et al., 1998, p. 36)

En effet, il semble qu'un renouvellement de la procédure de planification de l'aménagement du territoire soit de mise (Gauthier, 2005b; Gauthier et al., 2008). Si l'on reconnaît maintenant les fonctions multiples d'un même territoire, il convient alors de délaisser un peu le modèle de planification plus rationnel qui sert en quelque sorte de paradigme de

base. Un modèle qui tient compte du territoire dans son ensemble serait plus pertinent. Certains auteurs en parlent en termes de "logique de reterritorialisation", qui renvoie à la reconstruction du lien avec le territoire par la sociabilité et la solidarité (Poulot, 2014).

Aux outils existants (principalement des instruments de réglementation et d'incitation), s'ajoutent des instruments collectifs ayant comme principaux objectifs d'informer, de coordonner, de concerter tout en favorisant la coopération entre les divers acteurs (Wachter et al., 2000). L'enrichissement des outils et des techniques existants permet de créer un système d'action collective. Ainsi, on met en place un cadre pour la confrontation des idées et intérêts (Wachter & Emelianoff, 2009). Dans cette optique, l'agriculture peut apparaître comme un outil qui permet de transformer la ville (Ernwein & Salomon-Cavin, 2014). L'agriculture urbaine peut être vue sur de nombreux plans comme un vecteur de changement, comme l'illustrent les propos de Aubry et al. (2014) :

En fait, l'agriculture urbaine, dans sa dimension territoriale et urbanistique, dépasse la sphère traditionnelle strictement agricole-agricole et mobilise désormais des urbanistes, des paysagistes, des architectes. [...] De fait, l'agriculture urbaine réclame de multiples compétences mais aussi une sorte de méta-culture de projet. Elle devient une réelle source de projets d'aménagement du territoire et d'urbanisme. [...] C'est un secteur économique d'avenir parce que l'implication physique de cette agriculture urbaine de plus en plus différenciés, va demander des manières de faire, qui sont en train de se construire, mais qui restent largement à définir par des apports renouvelés, innovants et créatifs. (Aubry et al., 2014, p. 130)

L'intégration de l'agriculture sur les territoires urbains peut prendre différentes formes au sein d'une ville. Certes, elle doit se faire en tenant compte du territoire et en complémentarité avec celui-ci. Le défi de la cohérence territoriale est de taille car il nécessite de trouver des idées innovantes et sur mesure. L'hétérogénéité des territoires rend la tâche ardue car il n'y a pas de modèle de réussite unique (Fleury et al., 2003). Encore une fois, on constate la nécessité d'une approche holistique incluant une pluralité d'acteurs qui représentent ses diverses fonctions et ses nombreuses formes. L'agriculteur ne peut plus agir seul ; pour réussir, il doit s'entourer de gens ayant des connaissances et des compétences complémentaires aux siennes. En territoire urbain, les attentes des citoyens en

ce qui concerne l'agriculture doivent être prises en compte par les agriculteurs pour faire de leur projet agricole un succès. Les objectifs des agriculteurs et les attentes des non-agriculteurs doivent converger jusqu'à un certain point. Les agriculteurs sont appelés à adapter leurs pratiques à la ville (dans sa forme mais aussi dans ses fonctions). Afin d'avoir une approche holistique visant l'intérêt général et collectif, il est nécessaire de mettre en commun connaissance, compétence et expérience. Pour qu'un projet d'agriculture en ville réussisse, il faut une planification qui comprenne concertation, discussion. Si les territoires ruraux sont occupés par l'agriculture, en ville, l'agriculture se pratique sur des territoires qui sont déjà occupés pour la plupart et elle doit donc en partager la fonction. Force est de croire qu'un partage du territoire serait plus avantageux que sa revendication. Ce nouveau mode de planification ressemble davantage à la réalisation d'un projet collectif qu'il faut sans cesse renouveler et bonifier qu'à l'exécution d'une procédure pré-établie (Gauthier et al., 2008).

1.3 La gouvernance territoriale

Si, autrefois, c'était le rôle de l'État de définir ce qui est bien pour son peuple, il en est autrement aujourd'hui (Hubert et al., 2014; Wachter et al., 2000). Les nombreuses fonctions que l'on attribue maintenant à un même territoire font en sorte que plusieurs acteurs sont confrontés à des intérêts divergents. La conception de l'intérêt général n'est plus unique et doit donc être négociée (Wachter et al., 2000). Le regroupement des acteurs dont les intérêts diffèrent sur un pied d'égalité leur permet de trouver des solutions consensuelles. Dans leur livre, les auteurs Hubert, Lewis et Raynaud (2014) expliquent ainsi l'idée que l'intérêt général n'est plus dicté, mais plutôt qu'il se construit :

[...] l'intérêt général ne constitue plus une donnée transcendante que les pouvoirs publics ne feraient qu'appliquer mais un « construit social » émanant précisément de la confrontation de différents points de vue. (p.19)

En ce qui concerne l'agriculture urbaine, plusieurs auteurs s'entendent pour dire que la reconnaissance de ces multiples fonctions a un impact direct sur son mode de gestion.

Duvernoy et al. (2005) en parlent en ces termes :

La multifonctionnalité de l'agriculture n'est pas nouveauté en soi puisque l'agriculture a toujours assumé plusieurs fonctions. Mais ce qui a évolué avec le temps, c'est la reconnaissance de cette multifonctionnalité et sa mise en œuvre explicite dans les projets de développement (urbains ou agricoles). Or la reconnaissance de la multifonctionnalité change la donne en matière de gouvernance. Le contenu des projets d'aménagement ainsi que le processus de décision sont modifiés. La prise de décision se complexifie avec l'émergence de nouvelles parties prenantes et le développement des procédures de concertation. (p.88)

Selon Monique Poulot (2014), la participation des citoyens renoue avec l'idée que l'agriculture doit être promue au sein du territoire au même titre que toutes les autres activités économiques qui s'y tiennent :

Ces interventions multiples et croisées qui fondent une gestion collective de l'agriculture tendent à reconnaître le droit de regard de la société sur l'agriculture urbaine, activité citoyenne de production et d'environnement et surtout lui confèrent un nouveau statut, celui de bien commun ou de bien public [...]. (p.26)

Comme l'affirment Wachter et Emelianoff (2009), si l'État ne peut plus agir seul dans le domaine de l'aménagement du territoire, il doit établir un dialogue avec la société civile :

L'époque n'est plus où une opinion publique plus ou moins résignée subissait une définition unilatérale de l'intérêt général, ou l'occurrence de l'utilité publique. L'opinion exige désormais la plus complète information, la plus grande transparence et un droit à l'expression, à la participation sur les choix de l'aménagement. (p.238)

Au niveau de l'aménagement et de l'urbanisme, la participation des citoyens à l'action publique, par des consultations ou encore des concertations, gagne en importance depuis les dernières années et apparaît comme un instrument adéquat pour atteindre la définition de l'intérêt général (Wachter et al., 2000).

Selon Jobert (1998), les détails des conflits dans le domaine de l'aménagement nous aveuglent et nous empêchent d'observer les similitudes qu'il peut y avoir entre ces conflits. Mais malgré le contexte et les acteurs qui diffèrent grandement, Jobert (1998) remarque « [...] *l'essoufflement des modes habituels de régulation de ces questions d'aménagement.* » (p. 71). Les pratiques sont appelées à changer pour offrir une place privilégiée au débat public. Une transition se dessine vers un nouveau modèle, qui permettrait aux citoyens de s'exprimer de participer, un modèle le fait même plus attentif à la territorialité des enjeux.

1.4 Les questionnements et les objectifs de la recherche

Le présent mémoire vise à comprendre les changements en cours qui découlent de l'intégration de la pratique de l'agriculture urbaine ainsi que les impacts de ces changements sur l'aménagement et le développement des territoires urbains. Dans quelle mesure et de quelle façon l'agriculture urbaine contribue-t-elle à un renouvellement des pratiques, en ce qui a trait à l'aménagement et au développement du territoire ? Le développement de l'agriculture urbaine implique-t-il un changement dans nos conceptions de la ville, en plus d'un renouvellement de nos pratiques de planification urbaine ? Plus concrètement, comment s'effectue la réalisation d'un projet d'agriculture urbaine ? Quels en sont les principaux enjeux ?

Dans les dernières années, on remarque beaucoup d'innovations dans plusieurs grandes villes nord-américaines liées à la pratique de l'agriculture urbaine. La ville de Montréal en est un bon exemple avec les nombreux nouveaux outils et programmes qu'elle offre à ses citoyens. Depuis sa consultation publique sur le sujet menée en 2011 et le rapport qui en découle en 2012 (Office de consultation publique de Montréal, 2012), Montréal n'a pas

cessé de multiplier ses activités et initiatives en matière d'agriculture urbaine. Si la ville de Gatineau a de son côté tardé à réagir, elle semble aujourd'hui prête à relever le défi que peut présenter l'intégration de l'agriculture en milieu urbain. C'est d'ailleurs ce que son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) confirme (Ville de Gatineau, 2013b). Ce document de planification territoriale et d'élaboration de visions communes apparaît comme l'outil adéquat pour élaborer une planification durable et mettre en évidence les limites du modèle d'aménagement et de développement de la ville. C'est un long processus, mené conjointement avec la population, qui a conduit à la rédaction de cet ouvrage, qui servira de ligne directrice pour l'aménagement à long terme du territoire de Gatineau (Gagnon, 2015). Le dernier SADR adopté par la ville de Gatineau aborde le sujet de l'agriculture urbaine. Il établit l'importance que la ville accorde à l'agriculture urbaine ainsi que la place qu'elle souhaite lui allouer dans le futur. Quelques propositions y sont présentées, qui permettront de constater les défis engendrés par la mise en œuvre des projets l'agriculture urbaine.

Pendant que la ville de Gatineau prépare un programme d'agriculture urbaine et un plan d'action connexe, les initiatives se multiplient partout dans la ville. Les gens se mobilisent pour réaliser des projets de toutes sortes. Parmi ceux-ci, on peut observer la revitalisation de friches urbaines, l'embellissement des rues par le verdissement, la création de jardins par et pour les citoyens et même l'implantation de fermes urbaines. Ces nouveaux projets d'agriculture urbaine, en plus de susciter l'intérêt des élus municipaux pour encadrer leur pratique, témoignent d'une réelle période d'adaptation. Plusieurs nouveaux éléments sont à considérer et les anciens outils, processus ou méthodes nécessitent d'être révisés.

À l'heure actuelle, il existe assez peu d'écrits scientifiques sur l'agriculture urbaine. La plupart examinent les retombées associées à sa pratique et plus particulièrement les retombées sociales (Boulianne, 1998, 1999, 2001; Boulianne et al., 2010; Bouvier-Daclon & Sénécal, 2001; Duchemin et al., 2008; Legault, 2010-2011, 2011; Reyburn, 2002, 2006; Wegmuller & Duchemin, 2010). Puisque sa pratique s'intègre au milieu urbain existant, il est intéressant de tisser des liens entre le sujet de l'agriculture urbaine et les pratiques urbanistiques.

L'objectif de ce projet de recherche consiste à analyser l'agriculture urbaine à Gatineau. Dans quelle mesure et de quelle façon l'intégration de l'agriculture dans les politiques urbaines et les documents de planification de la ville de Gatineau influence-t-elle la planification et l'aménagement du territoire ? Quels sont les principaux impacts des transformations ? Y-a-t-il des obstacles qui empêchent ou ralentissent les transformations au niveau des pratiques de planification et d'aménagement du territoire ?

C'est en examinant ce dont il est question quand on parle d'agriculture urbaine à Gatineau, les acteurs derrière les projets d'agriculture urbaine et l'influence qu'ils peuvent avoir, leurs expériences ainsi que les obstacles qu'ils ont rencontrés, que nous tentons de répondre à ces questions.

CHAPITRE 2

ORIENTATIONS THÉORIQUES ET CADRE OPÉRATIONNEL

Afin d'exposer nos principales orientations théoriques et le cadre d'analyse opérationnel de notre recherche, nous décrirons dans le présent chapitre les différents concepts-clés mobilisés dans le cadre de cette recherche. Nous présenterons des définitions fondées sur des écrits scientifiques, accompagnées de précisions afin de permettre l'analyse des concepts en dimensions et en indicateurs qui rendent possible l'observation de ces concepts sur le terrain. Nous aborderons la multifonctionnalité des territoires, d'approche territoriale, la gouvernance, la planification et l'aménagement du territoire.

2.1 La multifonctionnalité des territoires

Le terme *multifonctionnalité* sous-entend souvent qu'il est question de multifonctionnalité agricole ou un peu plus largement de multifonctionnalité des territoires ruraux. C'est vers 1990 que l'on voit ce concept émerger au Québec (Doucet, 2011). La multifonctionnalité de l'agriculture fait partie des constats que l'on retrouve dans le rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ). Le rapport Pronovost, qui découle de la création de cette commission, avait comme objectif principal d'établir un diagnostic et des recommandations pour le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec. Dans ce rapport déposé en janvier 2008, on reconnaît que l'agriculture n'a pas comme seule fonction l'industrie alimentaire.

Le concept de multifonctionnalité de l'agriculture représente l'idée qu'un territoire permet le développement de ressources variées ou encore qu'une même ressource peut créer différentes richesses (Jean & Lafontaine, 2010). La plupart des définitions parlent d'une

triple fonction économique, environnementale (ou territoriale) et sociale. Force est de constater que cette définition de la multifonctionnalité s'applique aussi bien aux territoires urbains.

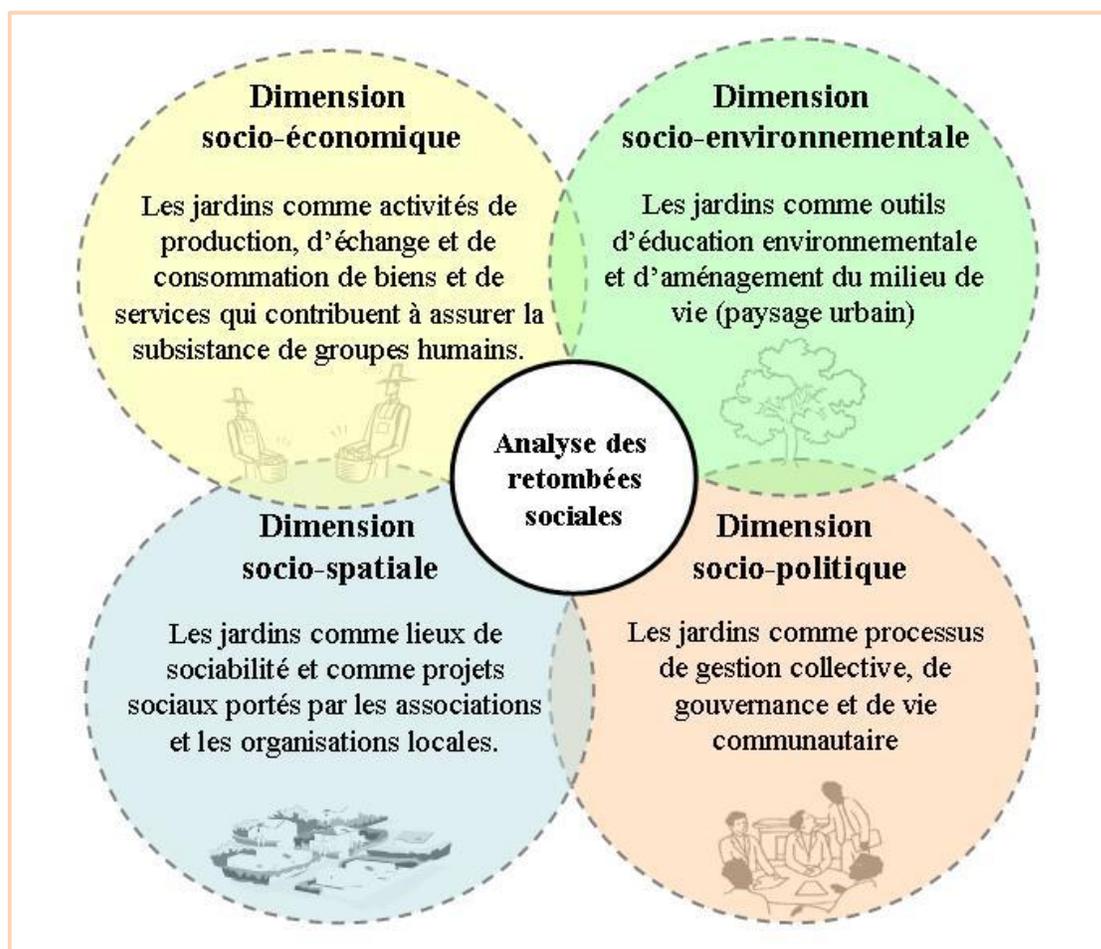
Si la multifonctionnalité de l'agriculture a fait couler beaucoup d'encre, c'est aussi le cas de la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine. Un article de Duchemin, Wegmuller et Legault (2008) propose un modèle de huit sphères d'intervention pour représenter cette multifonctionnalité : l'aménagement urbain, l'interaction sociale, l'éducation, le loisir, la santé, l'économie, la sécurité alimentaire et l'environnement : L'aménagement urbain par la création d'espaces vert et la revitalisation des quartiers. L'interaction sociale par le fait que la pratique de l'agriculture urbaine brise l'isolement et contribue à créer une dynamique communautaire, un sentiment d'appartenance. L'éducation car elle offre un espace éducatif avec des apprentissages variés. Le loisir car elle permet de pratiquer une activité récréative extérieure à moindres coûts. La santé car elle contribue à une bonne santé physique et mentale. L'économique car elle favorise les pauvres et peut apporter une certaine contribution financière. La sécurité alimentaire car elle offre une réponse au problème de la faim. Enfin, l'environnement car elle favorise le recyclage et la gestion des déchets.

Par la suite, ce modèle est cité et repris à de multiples occasions dans plusieurs écrits sur le sujet. Un second article de Wegmuller et Duchemin (2010) examine la cohérence entre les écrits de la ville de Montréal et la perception des acteurs du milieu à partir des huit sphères du modèle. Si la cohérence sur le terrain varie selon les sphères fonctionnelles analysées, ces fonctions demeurent toutefois toutes pertinentes pour démontrer que la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine se retrouve bel et bien sur le terrain.

Manon Boulianne, chercheure de Québec, s'est également exprimée sur ce sujet. Son étude dans la ville de Québec démontre les multiples retombées de l'agriculture urbaine (Boulianne et al., 2010). Selon son analyse, les retombées sociales réelles ou potentielles se regroupent sous quatre dimensions : la dimension socio-économique, la dimension socio-environnementale, la dimension socio-spatiale et la dimension socio-politique. Ceci

démontre à nouveau la grande variété des retombées sociales qui découlent de l'agriculture urbaine. La figure 2.1 ci-dessous offre une représentation visuelle de ces quatre dimensions.

Figure 2.1 Dimensions des retombées sociales du jardinage urbain



Source : Boulianne et al. (2010)

La première dimension représente les pratiques économiques liées à l'activité de jardinage des groupes d'individus. La seconde dimension représente les éléments naturels et culturels qui entourent les gens qui pratiquent cette activité. La troisième constitue le lieu physique comme endroit d'échange des citoyens. La dernière est celle qui a trait à l'organisation et à la prise en charge par les individus de ces lieux de jardinage.

Comme le confirment Duvernoy et al. (2005), la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine complexifie le regard que l'on porte à cette activité :

La multifonctionnalité de l'agriculture rend l'intervention publique légitime, mais également complexe, notamment parce que l'agriculture génère aussi des externalités négatives (pollutions, bruits), et qu'elle est mise en œuvre par des acteurs aux profils et intérêts divers. (p.89)

Cette complexité renforce l'idée qu'une approche de développement territorial est toute indiquée pour appréhender le sujet de l'intégration de l'agriculture au sein des villes.

2.2 L'approche territoriale

Le territoire est plus qu'un espace que l'homme s'est approprié (Moine, 2007). La notion de territoire a longtemps été définie comme un espace géographique délimité par des frontières. Avec le temps, le sens et, par la même occasion, la définition de ce terme semblent s'être complexifiés (Robitaille & Proulx, 2014). Dans le cadre de cette recherche, le sens accordé à la notion de territoire s'apparente à celle que Bruno Jean donne à la territorialité (Jean, 1993). Sa notion de territorialité inclut la représentation et le sens que se fait l'Homme dudit territoire. Le territoire se transforme par la présence de l'Homme qui l'habite et l'Homme se transforme aussi pour harmoniser ses activités en fonction des caractéristiques territoriales (Jepson, 2001). C'est donc en quelque sorte le rapport que l'Homme a avec le territoire, et ce rapport change et évolue au fil du temps (Robitaille & Proulx, 2014).

Cette précision sur la notion de territoire ou territorialité offre une meilleure compréhension de l'approche territorialisée de développement. Au cœur du développement des territoires se retrouve la dynamique des gens qui y vivent, une dynamique qui ne peut pas être délimitée par de simples frontières physiques. La science du territoire regroupe plusieurs disciplines et est donc d'une richesse exceptionnelle. La dynamique d'un territoire

est régie par l'action individuelle mais aussi et surtout par l'action collective. C'est d'ailleurs ce qu'illustrent les propos suivants :

La dynamique des territoires-systèmes et donc produite autant par les interactions individuelles, à l'origine d'effets de synergie, que par l'action collective c'est-à-dire par la capacité des acteurs locaux, en général, de s'organiser, de définir des intérêts communs et de se coordonner pour se donner des objectifs partagés. (Pecqueur & Peyrache-Gadeau, 2010, p. 620)

Alexandre Moine (2007) opérationnalise le concept de territoire en le décrivant comme trois sous-systèmes qui sont interreliés. Selon lui, le territoire est un système en soi puisqu'il est représenté par l'interaction et les relations entre ces trois sous-systèmes. Même s'ils ont souvent été omis dans le passé lorsqu'il était question de l'espace, les acteurs ainsi que la représentation qu'ils se font de leur territoire sont maintenant des éléments majeurs et composent chacun un de ces sous-systèmes. La nécessité de rechercher des consensus tout au long du processus de planification et d'aménagement du territoire impose une vision systémique de ce dernier (Moine, 2007). Toujours selon Moine (2007), ce sont ces trois sous-systèmes qui structurent les territoires, définissent leur fonctionnement et dirigent leur évolution respective et collective.

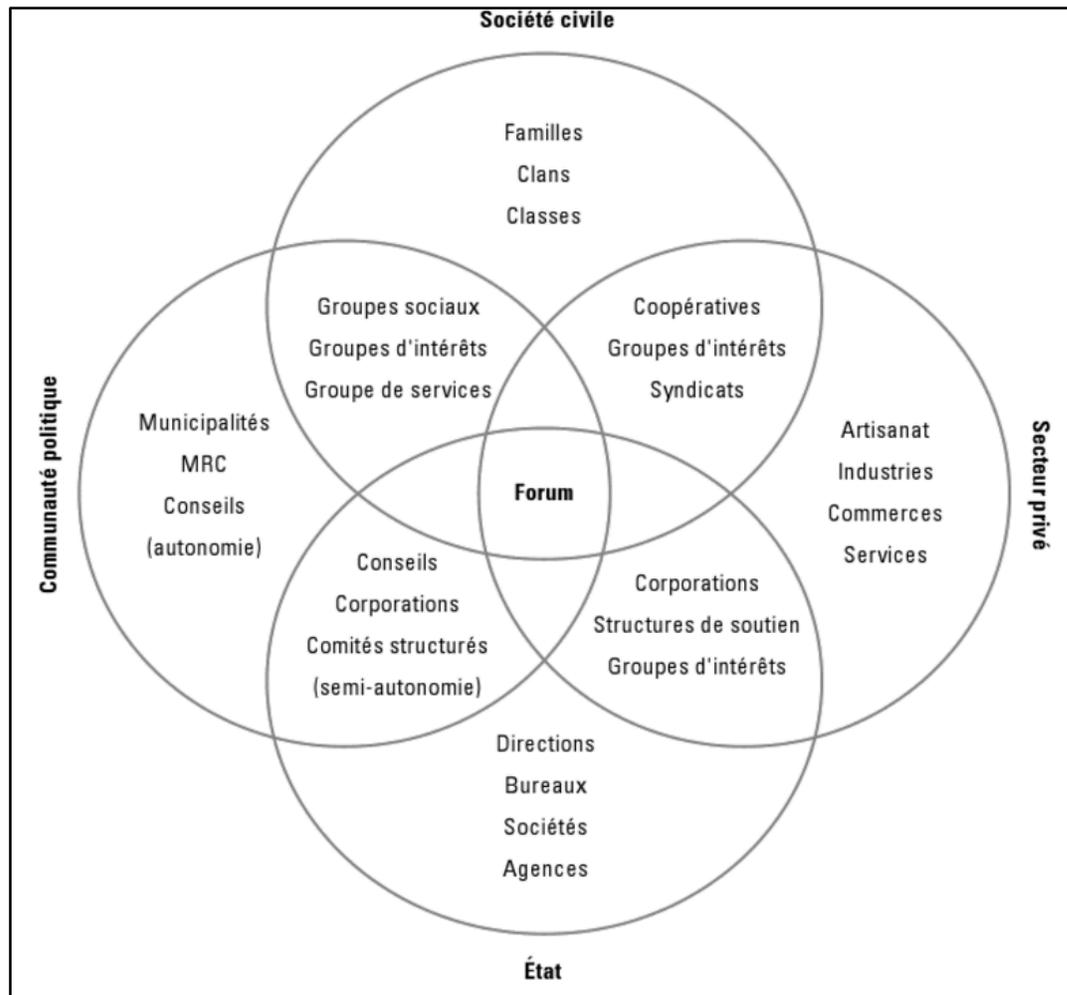
Le premier sous-système constitue la référence spatiale du territoire, son espace. Bruno Jean souligne d'ailleurs que « [...] *pour exister, un territoire doit être nommé* » (Jean, 2008, p. 283). Il est ici question de la dimension spatiale géographique et de sa dimension idéelle (Moine, 2007). L'espace est donc physique mais aussi symbolique. L'idéal représente ce qui est vécu et ressenti et qui n'est pas nécessairement repérable à l'œil.

Le second sous-système est caractérisé par son processus d'organisation territoriale. Pierre (1999) considère que les dimensions économique, politique et idéologique constituent en quelque sorte le cadre institutionnel de la gouvernance. La prise en compte de ces trois dimensions offre une meilleure compréhension de son contexte de déploiement et donc des balises et références qui la guident. Globalement, ce second sous-système est composé par l'ensemble culturel de référence de l'Homme qui permet de donner un sens au territoire.

C'est en quelque sorte le sentiment d'appartenance à un projet de territoire dans un espace-temps donné.

Le dernier sous-système représente l'interaction des acteurs qui font le territoire. La dynamique des acteurs dans un espace donné (premier sous-système) et est guidé, encadré ou régi par le référentiel commun des personnes qui y vivent (deuxième sous-système). Moine (2007) divise les acteurs territoriaux en cinq catégories : l'État, les collectivités territoriales, la société civile, les intercommunalités et les entreprises. Ce découpage va dans le même sens que celui proposé dans l'ouvrage de Robitaille et Proulx (2014) qui sera mobilisé dans le cadre de cette recherche. Le modèle des acteurs territoriaux présenté par Marc-Urbain Proulx est un peu plus simple que celui de Moine (2007) mais surtout il convient davantage à la situation québécoise. Le modèle présenté par Proulx répartit les acteurs de la planification territoriale en quatre sphères de la pratique sociale : la communauté politique, la société civile, le secteur privé et l'État. La figure 2.2 ci-dessous offre une représentation visuelle de ces sphères qui, comme nous le verrons, s'entrecoupent au centre, où devrait se faire la planification territoriale.

Figure 2.2 Acteurs territoriaux de la planification



Source : Robitaille et Proulx (2014)

Marie-Josée Fortin (2008) défend aussi cette idée que le territoire est habité et qu'il constitue avant tout un espace de vie. En des mots différents, et au travers de travaux portant sur la notion de paysage, elle fait également ressortir trois axes de recherche qui permettent d'approfondir cette notion. Les approches sont présentées dans trois volets : territorial, culturel et sociopolitique. La description et l'explication de chacune de ces approches évoque les descriptions ses trois sous-systèmes de Moine (2007).

C'est l'approche territoriale qui guidera les questionnements sur l'agriculture urbaine de ce mémoire dans le contexte gatinois. Les trois sous-systèmes qui seront à l'étude sont la ville de Gatineau, son cadre institutionnel et culturel et la dynamique des acteurs qui s'y retrouvent. Tel que présenté dans le tableau 2.1 ci-dessous, le premier sous-système constitue la référence spatiale et représente la ville de Gatineau ainsi que les instruments qui touchent à la planification et à l'aménagement du territoire. Le deuxième sous-système fait référence aux pratiques que l'on y retrouve (formelles ou informelles, reconnues ou tolérées) ainsi qu'aux valeurs et visions qui s'y rattachent. Le troisième sous-système représente les interactions entre les principaux acteurs en agriculture urbaine à Gatineau.

Tableau 2.1 Sous-systèmes du territoire

Les sous-système et les élément qui compose le sous-système	
L'espace géographique	
	L'espace approprié par l'Homme et l'aménagement de cet espace par ce dernier.
	L'espace symbolique (le vécu, le ressenti, l'idéal, etc.).
Le système de représentations du premier sous-système (le sens que l'on donne au territoire)	
	Le cadre institutionnel (contexte économique, politique et idéologique). (Pierre, 1999)
	Les pratiques informelles qui sont reconnues ou tolérées.
	Les visions et valeurs qui encadrent les décisions.
Le système de l'action des sociétés (les acteurs)	
	Les acteurs (selon Robitaille et Proulx (2014))
	Les rôles et les intentions des acteurs
	Les actions et les interactions des acteurs

Source : Tableau réalisé d'après (Moine, 2007; Pierre, 1999; Robitaille & Proulx, 2014)

2.3 La gouvernance, la participation citoyenne et l'intérêt général

Les propos d'Alain Bourdin sur le thème de la gouvernance expliquent bien comment s'articulent les notions de gouvernance, de participation et d'intérêt général. Selon lui, la complexité des sociétés contemporaines nécessite l'emploi de techniques innovantes pour interagir avec les citoyens puisqu' « *Aucun pouvoir ne peut fonctionner sans coordonner de multiples acteurs qui défendent des intérêt particuliers et limités.* » (Bourdin, 2000, p. 42). C'est la négociation entre ces multiples acteurs qui permet de définir des intérêts

communs. Cette section commence par une présentation d'idéaux-type de mode de gouvernance au niveau de l'État. Aborder le sujet de la gouvernance au niveau de l'État permet d'avoir une vue globale qui comprenne les dimensions sociale, économique ainsi que le mode de participation citoyenne. Cette section se poursuit en présentant comment et pourquoi la participation s'est intégrée dans les pratiques de planification et d'aménagement du territoire. L'intérêt général est ensuite défini et expliqué. Nous aborderons enfin l'intérêt territorialisé, ce qui nous mènera au dernier thème abordé dans cette section : la gouvernance territoriale.

Pour comprendre et expliquer l'évolution du modèle québécois de la gouvernance, Côté, Lévesque et Morneau (2007) proposent une typologie de la gouvernance fondée sur quatre dimensions. Les idéaux types de la gouvernance dont il est question comprennent la représentation de l'État, son rôle économique, son rôle social ainsi que son mode de participation citoyenne. Contrairement à la plupart des textes qui portent sur la gouvernance au Québec, ce texte ne s'en tient pas aux dimensions sociales et économiques. La dimension politique est non seulement prise en compte mais c'est le point de vue de groupes d'acteurs sociaux, administratifs et politiques derrière l'organisation étatique qui est à l'étude. Ce sont donc ces mêmes personnes qui exercent des pressions et contribuent à l'évolution du modèle de gouvernance qui sont interrogées pour partager leur expérience. Le tableau 2.2 suivant offre une représentation visuelle du modèle proposé.

Tableau 2.2 Idéaux-types de la gouvernance

Les idéaux-types de la gouvernance			
Dimension	Type		
Représentation de l'État	État minimal	État interventionniste	État subsidiaire
Rôle économique	De type laisser-faire	De type keynésien	De type facilitateur
Rôle social	Résiduel-providence	Passif-providence	Actif-providence
Participation citoyenne	Modèle pluraliste	Modèle technocratique	Modèle néocorporatiste

Source : D'après Côté et al. (2007)

Une représentation minimale de l'État d'un point de vue économique suppose que le marché régit et guide l'économie. Sur le plan économique, un État qui intervient de manière stratégique est qualifié de keynésien, tandis qu'un État qui ne fait qu'apporter une aide, un support pour permettre à la société civile de se structurer est plutôt appelé facilitateur. Sur le plan social, on qualifie de résiduel-providence celui qui se limite à protéger les minorités. On qualifie de passif-providence celui qui s'appuie sur les droits sociaux et l'égalité afin d'offrir des services sociaux équivalents à tous et chacun. Un État qui arrime droits et obligations en tenant compte des situations particulières et qui assure une équité au sein de sa population, il est qualifié d'actif-providence. De façon générale, l'idée que l'on se fait de l'État (minimal, interventionniste ou subsidiaire) induit en quelque sorte le rôle économique et social que l'on lui accorde. Les auteurs précisent qu'il faut voir ces idéaux-type comme des continuums et non pas comme des catégories fermées qui représentent des projets de société. Il en va de même pour la dimension de la participation citoyenne qui est aussi étroitement liée à la représentation que l'on se fait de l'État. Un État minimaliste s'arrime bien avec un modèle pluraliste de participation citoyenne, en effet l'idée que la société puisse s'exprimer librement à sa façon va dans ce sens. Un État plutôt interventionniste s'accorde davantage avec un modèle caractérisé de technocratique dans

ce sens où les intérêts généraux priment sur les intérêts privés et le pouvoir de décision demeure entre les mains des élus. L'État qualifié de subsidiaire et le modèle néocorporatiste de participation citoyenne s'arriment bien car cette représentation de l'État propose d'aider la société civile à se structurer en institutionnalisant la participation.

L'étude des modes de gouvernance québécois qui a permis de présenter ces idéaux-type de la gouvernance a aussi permis de constater une divergence quant à l'idéal participatif des participants de cette étude. Ceci incite à réfléchir à l'absence de vision commune qui peut subsister au sein d'une société. La fragmentation de la société moderne amène une pluralité de points de vue qui est véhiculée par une pluralité d'acteurs (Cardinal & Andrew, 2001). Ce sont d'ailleurs des propos que l'on retrouve dans un texte de Létourneau (2009) qui reconnaît que la gouvernance s'interprète par tous et chacun selon nos connaissances mais aussi nos valeurs. Selon cet auteur, il importe de bien prendre conscience que l'on juge et interprète en fonction de la valeur que l'on attribue à une certaine situation et selon nos idéaux de société. Létourneau (2009), dont les propos vont dans le sens de ceux de Côté et al. (2007) propose également trois modèles de gouvernance que l'on pourrait résumer à un modèle centré sur l'État, l'autre sur le privé, et le dernier sur la société civile. Ces trois modèles offrent des ressemblances intéressantes avec les représentations de l'État (minimaliste, interventionniste et subsidiaire) du texte de Côté et al. (2007). Ces deux textes confirment que la nature de ce qu'est la gouvernance et sa représentation idéale seront toujours influencées par ceux qui la regardent. La gouvernance est imprégnée de ce que nous sommes en tant que société et son caractère polysémique reflète bien la diversité de la société tout comme son ambiguïté reflète bien l'ambivalence ou la fragmentation (Barbier & Larrue, 2011). Il est essentiel de la regarder en utilisant les lunettes de notre époque et il est aussi important de lui créer des dispositifs qui lui sont propres. Les typologies proposées ne sont certes pas parfaites mais elles permettent de mieux comprendre les couleurs que peut revêtir la gouvernance.

L'État québécois qui a autrefois repris les responsabilités qui relevaient de l'Église, a su conserver auprès de la société une place et un rôle déterminant. Malgré le glissement qui s'opère vers un modèle qui est de moins en moins interventionniste, qui laisse plus de place à la société civile, il semble que l'État ait de la difficulté à décentraliser ses pouvoirs. Selon

les participants de cette étude, l'État québécois a glissé d'un État minimaliste à un État plus interventionniste lors de la révolution tranquille et ce glissement se poursuit en rejoignant tranquillement l'idéal-type de l'État subsidiaire. Tout porte à croire que le premier changement de représentation de l'État s'est fait particulièrement sentir dans son rôle économique alors que le second changement opère sur ses modes de participation citoyenne. La prochaine section présente comment et pourquoi les citoyens se sont intégrés à l'action public au fil du temps.

Jacques Theys (2003) affirme qu'il est difficile de tenir compte de la complexité et de l'importance de l'expertise tout en les articulant bien avec la démocratie participative. D'un côté, il est clair que le citoyen est directement concerné par les politiques ou les problèmes environnementaux et d'un autre, les problèmes sont complexes et nécessitent une expertise spécifique (Dorcey & McDaniels, 2001; O'Faircheallaigh, 2010). L'incertitude dans laquelle la science et donc la société évoluent mobilise le citoyen. Le début de cette mobilisation correspond historiquement à une période de « mécontentement environnemental » où les inquiétudes et les conflits environnementaux prennent de l'ampleur (Barbier & Larrue, 2011). Une profonde prise de conscience de l'homme par rapport à son milieu apporte une nouvelle vision du monde (Gagnon, 2008; Waaub, 1991). Sans modifier le rapport de pouvoir qui est en place, on entrevoit une ouverture au niveau des processus de décision (Barbier & Larrue, 2011). Cette période est riche en expérimentation et innovation, le domaine de l'environnement est un laboratoire d'expérimentation pour les nouveaux processus et les nouvelles techniques (Theys, 2003). Les coûts en temps, en argent et en conflits générés par ces innovations font tout de même réfléchir. S'il est vrai que les résultats sont difficiles à évaluer, il n'en demeure pas moins qu'un point de non-retour est atteint. La participation a trouvé sa légitimité.

Quelques années plus tard, on assiste à une diversification et un élargissement de la pratique de la participation (Dorcey & McDaniels, 2001). Le rapport Bruntland de 1987 lance de nouveaux défis auxquels de nouvelles approches de participation tentent de répondre. En effet, le consensus et la concertation sont au cœur des stratégies de développement durable (Dorcey & McDaniels, 2001). L'implication des citoyens augmente, les approches se veulent de plus en plus ouvertes, et on assiste à une mutation

des politiques environnementales (Barbier & Larrue, 2011). L'État crée des liens avec la société civile (sphère sociale) tout en tenant compte du marché (sphère économique) (Barbier & Larrue, 2011). Les initiatives se multiplient à tous les niveaux mais à un moment, une certaine fatigue se fait sentir (Dorcey & McDaniels, 2001). Le submergement causé par l'élargissement (inclusion de la société civile et du marché) de l'action publique qui se limitait initialement à l'environnement crée des débordements et des conflits.

Dans plusieurs textes (Barbier & Larrue, 2011; Dorcey & McDaniels, 2001; Gauthier & Simard, 2011; Meadowcroft, 2004; O'Faircheallaigh, 2010; Theys, 2003), le contexte de déploiement de la participation occupe une place importante. Peu importe la forme que prend la participation, celle-ci s'insère dans un contexte particulier qui lui est propre et qui l'influencera. Theys (2003) propose même une typologie de contexte. Il présente le concept de gouvernabilité qui ébranle la vision de la gouvernance comme une boîte à outil permettant « [...] *d'apporter des réponses appropriées à la crise des politiques démocratiques traditionnelles, centrées sur l'autorité de l'État.* » (p.4). La gouvernabilité met plutôt l'accent sur les différents contextes structurels, la nature des problèmes et les relations entre les différents acteurs. Selon Theys, la probabilité d'obtenir une solution efficace et acceptable dépend de ces trois derniers éléments. Theys s'appuie sur les propos d'Olivier Godard qui datent de 1993 et présente les différences entre des gouvernements œuvrant dans des univers de décision distincts (stables ou non). Il s'appuie également sur les travaux de Yves Mény et Jean-Claude Thoenig de 1989 pour mettre de l'avant l'influence des relations entre les différents acteurs et la nature des problèmes et solutions.

Plusieurs études proposent une analyse ou une typologie des différentes approches de participation. Les classements des mécanismes de participation se font selon leurs objectifs, leurs perspectives de la démocratie, leurs effets ou autre (Dorcey & McDaniels, 2001; O'Faircheallaigh, 2010). Ces différents classements ont pour objectif de mettre en lumière le potentiel et les limites de chaque mécanisme dans le but de sélectionner le mécanisme qui semble le plus efficace pour la situation. Comme plusieurs auteurs le soulignent, il est difficile d'évaluer les effets de la participation (Dorcey & McDaniels, 2001). Les différentes perspectives, typologies, et formes de pratiques rendent les évaluations difficiles à mener et la subjectivité des différents points de vue des auteurs rend

l'interprétation encore plus difficile. Faute de méthodes faisant l'unanimité et d'indicateurs ayant fait leur preuve, la participation demeure difficile à défendre d'un point de vue empirique. Si certains portent un regard critique sur le processus délibératif, d'autres préfèrent regarder les résultats qui en découlent. Par exemple, Meadowcroft (2004) accorde une grande importance au processus et met l'emphase sur la réflexion et le cheminement de la pensée plutôt que sur le choix final souhaité. La présentation des préférences ne se limite plus au nombre de votes et permet de mieux présenter les intérêts de la société. Trois concepts centraux sont présentés par Meadowcroft pour caractériser le processus de démocratie délibérative idéal : un débat sain (discussion libre et constructive où il y a respect et écoute), une justification publique (déterminer ce qui sera bon pour la société doit demeurer en toile de fonds du débat) et une égalité politique (tout le monde est égal et a le même accès à l'information, la même possibilité de s'exprimer, d'être écouté et d'écouter). D'un autre côté, O'Faircheallaigh (2010) va dans le même sens que Beierle (Dorcey & McDaniels, 2001) et propose une synthèse des raisons ou conséquences souhaitées allant de l'information à changer le rapport de force pour la prise de décision en passant par l'atténuation de conflits. Étroitement liés aux trois concepts centraux de l'idéal délibératif selon Meadowcroft, celui-ci propose quatre dimensions qui permettent d'examiner et évaluer les mécanismes de participation. La première dimension est celle de la représentation ; il doit y avoir une représentation égale et équitable des différents des points de vue. La seconde est la délibération ; le débat doit être sain et favoriser le partage de connaissance. La troisième dimension est celle de la décision ; il doit y avoir un aboutissement, une détermination collective. L'exécution est la dernière et non la moindre ; si elle est souvent laissée pour compte, l'importance de l'imputabilité n'en est pas moindre. La comparaison avec le développement durable et sa représentation graphique la plus connue des trois sphères est intéressante. On tente de trouver le meilleur équilibre entre les quatre dimensions proposées par le texte de Meadowcroft afin d'obtenir une participation qui tend vers l'idéal délibératif mais il est difficile d'obtenir l'équilibre parfait. Souvent, on doit accepter que certaines dimensions soient mieux représentées que d'autres.

Les auteurs Gauthier (2005b) et Theys (2003) témoignent de l'absence et de la nécessité d'un référentiel commun ou d'une vision idéologique dominante. Ces auteurs croient

qu'une idéologie commune doit être en toile de fonds. Le texte de Gauthier (2005b) démontre la difficulté de maintenir une cohérence de l'action publique en l'absence d'un référentiel commun. Une vision globale est nécessaire pour l'obtention d'une solution intégrée.

Au cœur du sujet de la gouvernance et la participation se trouve le concept de l'intérêt général, que l'on peut aussi nommer le bien commun (Padioleau, 2000). Si autrefois cet intérêt général était donné par l'État, il doit maintenant être discuté et négocié (Wachter & Emelianoff, 2009). L'idée directrice derrière la gouvernance et la participation est celle de définir et représenter cet intérêt général préalablement négocié qui n'a de sens que pour le groupe l'ayant négocié. L'intérêt général, tout comme c'est le cas de la gouvernance, se définit en tenant compte du contexte, de l'époque et essentiellement de son territoire (Lascoumes & Le Bourhis, 1998). Lascoumes et Le Bourhis (1998) en parlent en terme d'intérêt général territorialisé. L'intérêt est général dans le sens où il demeure au niveau procédural sans descendre au niveau de la substance permettant ainsi à la "territorialité" de s'exprimer. Un article de Jobert (1998) constate l'importance des intérêts territoriaux dans la définition de l'intérêt général.

[...] cette évidence, de l'intérêt territorial et de la légitimité nouvelle des acteurs locaux à le défendre [...] semble caractéristique de la modification profonde de la conception des rapports entre intérêt général et intérêts particuliers dans le domaine de l'aménagement. (Jobert, 1998, p. 68)

Un article de 1995 de Patrick Le Galès permet de porter un regard sur une gouvernance à l'échelle de la ville. Cet article présente les multiples transformations qui se sont opérées dans le gouvernement des villes et dans l'action publique urbaine au fil du temps. Ces nombreuses transformations qui touchent différents aspects de l'urbanité et qui semblent représentatives d'expériences vécues par plusieurs villes expliquent, selon Le Galès, le passage d'un gouvernement d'une ville à la gouvernance urbaine. Cette gouvernance propose de distinguer les intérêts particuliers des intérêts généraux afin de prendre des décisions cohérentes et légitimes (Lascoumes & Le Bourhis, 1998). La pluralité des acteurs

est au cœur de cette nouvelle gouvernance urbaine dont il est question et Le Galès (1995), tout comme Côté et al. (2007), soulignent l'importance de ce changement.

[...] on croyait vivre dans un système de jeu à deux acteurs, État et collectivités locales, et on passait à un jeu à trois acteurs avec les grands groupes de services urbains qui ont rempli le vide laissé par l'État, les collectivités locales et dans une moindre mesure, l'État. (Le Galès, 1995, p. 67)

[...] elle [la gouvernance] permet d'appréhender le fait que les responsabilités autrefois dévolues à l'État sont actuellement progressivement partagées avec les acteurs sociaux et qu'émergent ainsi de nouvelles articulations entre l'État et la société civile. (Côté et al., 2007, p. 6)

C'est à l'échelle de la municipalité que sont sollicités les acteurs qui vivent le territoire, les acteurs qui sont en mesure d'y cerner les principaux enjeux. Bien que le processus de gouvernance puisse différer selon la nature et l'implication des acteurs territoriaux, Pierre (1999) rappelle l'importance d'examiner le contexte économique, politique et idéologique dans lequel la dynamique s'opère. Pierre (1999) considère que ces trois systèmes constituent en quelque sorte le cadre institutionnel de la gouvernance. Dans le contexte de cette recherche, le cadre institutionnel de la gouvernance urbaine représente plus ou moins le deuxième sous-système de Moine (2007) susmentionné lors de la présentation de l'approche territoriale.

2.4 Le renouvellement de la planification

Certains considèrent la planification comme la science de l'action (Proulx, 2008b). Sa pratique existe depuis fort longtemps et c'est sur celle-ci que la science s'appuie pour la définir, théories à l'appui. De façon générale, la planification consiste à faire des choix qui guideront nos actions futures (Davidoff & Reiner, 1962). La planification en milieu urbain coordonne les actions publiques et privées en fonction d'objectifs qui ont été préalablement

identifiés pour un espace et dans un temps donné (Lévy & Lussault, 2013). Avec le temps, théories, processus et procédures ont été développés afin d'universaliser la planification.

En matière de planification, l'idée d'une vision globale qui préconise de dresser un portrait complet de la situation en généralisant les connaissances sur les ressources se rattache à la planification rationnelle globale (Proulx, 2008b). Cette forme de planification fut grandement appliquée dans le passé et continu d'être utilisée comme paradigme de base de la planification (Proulx, 2008a). Cette forme classique permet généralement d'établir un diagnostic et un pronostique qui sont plutôt fiables, cependant il semble que des lacunes se font sentir au niveau de la mise en opération (Proulx, 2008a). La conclusion de Proulx (2008a) propose que la forme de planification qui est à venir sollicite davantage d'acteurs qui devront s'impliquer dans le processus de planification provoquant ainsi un désordre porteur d'innovation. Si les stratégies de planification actuelles ne sont pas optimales, elles gagneront à favoriser l'innovation et l'appropriation collective des responsabilités territoriales qui sont, selon Proulx, un levier puissant du développement et les raisons-mêmes d'être de la planification. De façon générale, la communauté scientifique s'entend pour dire que le paradigme de la planification rationnelle est dépassé et qu'il ne répond plus adéquatement aux attentes (Alexander, 1984; Gauthier et al., 2008; Hamel, 1997; Hudson et al., 1979; Proulx, 2008a). Cependant, ce qui le remplacera ne fait pas encore l'unanimité. Plusieurs stratégies, courants ou types de développement offrent des pistes intéressantes pour pallier les incapacités du modèle actuel mais aucun ne semble parfaitement convenir. Dans ce travail, dans le but de faciliter la compréhension, le modèle classique de planification (planification rationnelle) s'oppose à un modèle dit « renouvelé ». Par « renouvelé », il est question de différentes méthodes, stratégies, etc. qui pallient aux lacunes d'un modèle classique. Ce n'est donc pas une référence à un modèle existant mais plutôt un amalgame des caractéristiques que devraient avoir un nouveau modèle qui pourrait éventuellement remplacer le modèle classique.

L'importance du contexte qui a été souligné à maintes reprises invite à d'abord prendre connaissance du contexte de création du modèle servant de paradigme de base de la planification depuis plusieurs années. Vers le début des années 1960, l'urbanisme et l'aménagement du territoire ont commencé à prendre la forme qu'on leur connaît par la

suite (Boisvert, 2014). La période de la Révolution tranquille marque un profond changement de la société québécoise et le domaine de l'urbanisme est aussi marqué par cette période (Hamel, 1997). Sur le plan législatif, le plan administratif, au sein de la profession elle-même ainsi que dans sa formation académique, tout commence à s'organiser. De grands projets (l'exposition universelle de 1967, le métro de Montréal, etc.) ainsi que l'adoption de nouvelles lois (occupation du sol, qualité de l'environnement, etc.) concrétisent les changements qui marquent ce champ d'étude. À Montréal, on retrouve davantage d'urbanisme de projet (principalement à contenu culturel) qui malheureusement, n'apportent pas les retombées attendues, pire encore, ces projets éprouvent des difficultés à s'intégrer à l'existant. Le rapport Bruntland de 1987 lance de nouveaux défis auxquels les acteurs de la planification tentent de répondre. Les doutes et inquiétudes liés à l'étalement urbain se transforment en déceptions qui opèrent une prise de conscience concernant les limites du modèle de planification rationnelle. La question environnementale s'avère difficile dans ce modèle de planification (Gauthier, 2005a). La lourdeur du modèle le rend réactif plutôt que proactif et est donc à toute fin pratique difficilement utilisable dans le cas de résolutions de problèmes. Les propositions découlant du modèle classique sont souvent des modèles universels à reproduire qui ne tiennent pas compte de la spécificité de chacune des villes ou des secteurs. Il en découle que l'opérationnalisation est souvent plus difficile que prévue. Devant le constat que ce modèle trop statique ne convient plus, les démarches de planification s'adaptent. Selon Gauthier (2005b), ce nouveau courant de planification conduit à un processus plus interactif mais aussi plus politique. Ce qui renvoie à la philosophie de l'agir communicationnel d'Habermass où l'interaction entre acteurs afin de négocier l'intérêt général est crucial (Gourgues et al., 2013). Le rôle des planificateurs se rapproche alors de celui d'un médiateur, d'un facilitateur afin de créer un espace favorable à la discussion. Dans le texte de Bacqué et Gauthier (2011), le rôle accordé à l'urbaniste va jusqu'à « *accroître la capacité des citoyens à jouer un rôle actif dans les démocraties modernes [...]* » (p.44).

Dès 1967, un article de John Friedmann fait état des lacunes opérationnelles du modèle de planification rationnelle (Friedmann, 1967). Quelques années plus tard, au moment où la société tente de prendre en considération l'aspect de l'environnement au sein des sociétés,

les lacunes et limites se confirment (Hamel, 1997). Lorsque tout demeure stable, le modèle bureaucratique qu'est la planification rationnelle tient la route. Mais lorsque des changements surviennent à un rythme soutenu, ceci démontre rapidement les limites de ce modèle (Cardinal & Andrew, 2001). Les problèmes complexes font intervenir plusieurs acteurs dans un contexte changeant et imposent une refonte du modèle de planification classique. La complexité des nombreuses interactions rend difficile la prévision de scénarios possibles (Cardinal & Andrew, 2001). La planification se doit d'offrir davantage de flexibilité pour bien gérer les différentes situations qui se présentent.

L'enjeu environnemental gagne en importance au fur et à mesure que les sociétés se modernisent et il est dorénavant nécessaire de l'intégrer dans nos pratiques de planification (Gauthier, 2005a). L'importance de cet enjeu nous amène, dans le contexte de cette recherche, à utiliser le modèle de gestion intégrée de l'environnement de Gauthier (2005a) comme base pour le modèle de planification renouvelée que l'on tente ici de définir. Ce modèle, qui est repris de Hooper et Margerum (2000), est composé de quatre dimensions : holistique, systémique, stratégique et orientée vers l'action.

Comme leur nom l'indique, les dimensions holistiques et systémiques renvoient à l'idée qu'il faut tenir compte de l'ensemble des éléments et de leurs relations. C'est donc la posture que doivent adopter les différents acteurs de la planification. L'approche territoriale susmentionnée répond bien à ces caractéristiques. Les dimensions stratégiques et orientées vers l'action renvoient plutôt à la mise en œuvre. La démarche se veut davantage proactive que dans le modèle actuel et elle tient compte des spécificités du territoire et des réalités dans lequel elle s'insère. Le tableau 2.3 représente les principales caractéristiques des deux modèles de planification dont il est question pour cette recherche.

Tableau 2.3 Planification classique et planification renouvelée

	Planification classique	Planification renouvelée
Idéologie	Les arguments scientifiques rendent légitimes les décisions.	Les connaissances scientifiques servent d'outil pour guider l'action.
Acteurs	Petit nombre d'acteurs intervenant dans le processus de planification. Le planificateur ayant un statut dominant.	Pluralité d'acteurs diversifiés. Le planificateur ayant un statut privilégié.
Élus		Participant
Fonctionnaires		Participant
Planificateurs	Pouvoir décisionnel (nature technique)	Médiateur (nature politique)
Citoyens / communauté		Participant
Intérêts privées		Participant
Scientifiques	Au cœur du processus	Participant
Objectifs		
	Recherche de la meilleure solution possible.	Recherche de consensus.
		La recherche d'une solution négociée s'articule autour de l'intérêt général.
Démarche		
	Linéaire, procédurale.	Interactive
	Basée sur la rationalité de l'homme.	Basée sur la concertation et la négociation entre acteurs.
	Théorique	Pratique
	Recueil d'information	Communication pour des fins de coopération, concertation, partenariat, etc.
Mode de gouvernance		
	Technocratique centralisée	Délibérative décentralisée
		Gouvernance territoriale
	Représentation de l'État de type interventionniste.	Représentation de l'État de type subsidiaire.
Processus		
	Lourd et exhaustif.	Ouvert

	Universel, global.	Unique, contextuel.
	Bureaucratique	Politique
	Linéaire	Interactif

Tableau construit d'après Bacqué et Gauthier (2011); Côté et al. (2007); Gauthier (2005a); Hamel (1997)

Comme le tableau 2.3 ci-dessus permet de le constater, la construction du nouveau modèle s'est fait à partir des lacunes du modèle classique. Les caractéristiques du modèle qui posaient problème ont été modifiées dans le modèle renouvelé afin de proposer une alternative.

Dans les deux modèles de planification, une grande importance est accordée aux arguments scientifiques. Pour le modèle classique de planification, les arguments scientifiques sont ceux qui rendent légitime les décisions alors que pour le modèle de planification renouvelée, ces arguments servent de guide pour l'action (Hamel, 1997).

Au niveau des acteurs, en plus de renouveler le rôle des différents acteurs de la planification, le modèle de planification renouvelée propose d'en ajouter. En effet, une pluralité d'acteurs permet la représentation d'une pluralité d'intérêts divergents. Force est aussi de croire que l'implication des différents acteurs territoriaux permettront de réduire les difficultés de mise en œuvre. Les scientifiques qui étaient au cœur du processus de la planification classique sont toujours impliqués mais le sont au même titre que les autres acteurs. La place accordée à la dimension théorique est diminuée afin de laisser de la place à la dimension pratique. Le planificateur qui avait un rôle dominant et décisionnel dans le processus conserve un statut privilégié mais dont la nature est davantage politique. Le planificateur devient en quelque sorte l'orchestrateur, le facilitateur, le médiateur (Bacqué & Gauthier, 2011).

Au lieu d'essayer de prévoir plusieurs scénarios possibles dans le but de rechercher la meilleure solution, le modèle de planification renouvelée est à la recherche d'un consensus.

C'est la participation d'une pluralité d'acteurs qui recherchent une solution s'articulant autour d'un intérêt général négocié (Gauthier, 2005a).

Au niveau de la démarche, plusieurs éléments diffèrent entre les deux modèles. La planification classique propose une démarche unique, linéaire et très procédurale alors que la démarche du nouveau modèle est plutôt interactive et se définit spontanément (Hamel, 1997). En ce qui concerne la gouvernance, on passe d'un modèle technocratique centralisé à un modèle délibératif décentralisé. En reprenant les idéaux-types de gouvernance proposés par Côté et al. (2007), les deux modèles offrent respectivement une représentation de l'État interventionniste et subsidiaire. Le processus du modèle appelé technocratique est lourd et exhaustif. Son processus se veut global et universel et en principe, il devrait convenir à tout type de situation. En contrepartie, le processus du modèle délibératif est unique et évolutif puisqu'il est contextuel (Gauthier, 2005a).

CHAPITRE 3

MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Ce chapitre présente la démarche globale de cette recherche ainsi que la posture adoptée pour la réalisation de celle-ci. Les méthodes utilisées dans ce projet de recherche incluent une recension des écrits, des entretiens exploratoires privés, des observations exploratoires d'évènements publics et de groupe de travail, une analyse documentaire, des entretiens semi-dirigés et des observations directes non participantes. Cette combinaison d'outils complémentaires offre l'avantage de présenter l'expérience humaine le plus complètement possible. L'utilisation de l'outil adéquat au bon moment de la recherche vient appuyer ou confirmer des impressions obtenues lors d'activités de recherche précédentes (Beaud & Weber, 2010). Par exemple, une impression notée lors d'une observation directe non participante peut se confirmer lors d'un entretien avec un participant.

3.1 Posture épistémologique et phénoménologique

L'objectif principal de ce projet de recherche est de comprendre le fonctionnement et le rôle des acteurs en lien avec l'agriculture urbaine à Gatineau afin de saisir l'influence que peut avoir la pratique de l'agriculture en ville sur nos façons de gérer, d'aménager et de planifier le territoire. C'est avant tout une approche qualitative qui a guidé notre démarche et le choix de nos méthodes de recherche. La nouveauté du sujet ainsi que la nature des questionnements liés à la problématique ont contribué à ce que le raisonnement soit davantage inductif que déductif.

Les activités d'explorations menées sur le sujet portent à croire que les principaux enjeux rencontrés lors de projet d'agriculture urbaine à Gatineau concernent la planification et l'aménagement du territoire ainsi que le mode de gouvernance de la municipalité. Le

caractère multifonctionnel de l'agriculture urbaine et les défis reliés à la multifonctionnalité des territoires pourraient expliquer ce constat. L'étude du déroulement de projets d'agriculture urbaine à Gatineau a permis d'identifier les principaux acteurs, de cerner les différents types de projets et de comprendre le déroulement de ceux-ci. L'observation de ce « phénomène » avait comme principal objectif de confronter la réalité aux théories de la planification et de l'aménagement ainsi qu'au mode de gouvernance. Selon Trudel et al. (2007), le fait qu'on se questionne sur le fonctionnement du « phénomène » tend à reconnaître ce projet de recherche comme une recherche de type descriptif-explicatif-diagnostic.

3.2 Stratégie de recherche

Beaucoup de travail a été fait en amont de la période officielle de collectes des données. En plus d'améliorer la connaissance sur le sujet de recherche et d'aider à préciser le questionnement au cœur de la recherche, ce travail a permis d'ouvrir et de préparer le terrain (Beaud & Weber, 2010).

L'agriculture urbaine étant un sujet d'intérêt assez récent, les possibilités pour aborder le sujet sont nombreuses. Beaucoup de problématiques semblent ne pas encore avoir été abordées par la communauté scientifique. La recension des écrits effectuée dans le cadre de ce mémoire a permis de faire l'état de la situation sur les ouvrages en lien avec l'agriculture urbaine, ce qui fut grandement utile pour élaborer la problématique et trouver l'angle d'étude et d'analyse qui est devenu celui de cette recherche. Ce fut la première étape concrète de cette recherche.

Dans cette première étape, la littérature québécoise a d'abord été examinée (Boulianne, 1998, 1999, 2001; Boulianne et al., 2010; Bouvier-Daclon & Sénécal, 2001; Duchemin, 2013; Duchemin et al., 2008; Legault, 2010-2011, 2011; Reyburn, 2002, 2006; Wegmuller & Duchemin, 2010). Ensuite ce fut la littérature à l'échelle canadienne puis la littérature francophone dans son ensemble (Cérézuelle, 1994, 1999; Rees, 1997). Les textes portant sur les pays en voie de développement ont fait l'objet d'un bref survol puisque la réalité

de ces pays diffère grandement et apporte un point de vue très différent. Le but de cet exercice n'était pas de faire une recension exhaustive mais bien d'avoir une idée des sujets à l'étude lorsqu'il est question d'agriculture urbaine. Ces activités de recherche ont permis de faire ce que Paillé et Mucchielli (2003) décrivent comme « le cadrage de la recherche ». Selon ces auteurs, bien comprendre et bien s'appropriier le contexte dans lequel s'inscrit le sujet permet de bien cadrer sa recherche. Dans ce cas-ci, l'idée de départ, c'est à dire l'étude des retombées sociales liées à l'agriculture urbaine a été réorientée vers l'influence et l'impact de l'intégration de l'agriculture au sein de la ville de Gatineau. Cette réorientation est principalement due aux faits que l'approfondissement de plusieurs questionnements de départ de cette recherche ont conduits vers ces éléments. Le fait que cet angle de recherche semblait avoir été délaissé a également renforcé ce choix.

Après une première ébauche de problématique et une précision des questionnements de la recherche, des entretiens et observations exploratoires ont été réalisés. Ces activités ont permis de cerner les étapes qui ont menées à la création du programme et plan d'action en agriculture urbaine de la ville de Gatineau permettant ainsi d'établir un premier contact avec plusieurs acteurs clés du domaine. Comme le disent Campenoudt et Quivy (2011) : « *Il s'agit en quelque sorte d'un premier tour de piste avant d'engager des moyens plus importants.* » (p.58).

Les entretiens exploratoires ont été réalisés par téléphone de façon continue jusqu'en mars 2016 avec deux fonctionnaires qui étaient impliqués dans l'élaboration du programme et plan d'action d'agriculture urbaine pour la ville de Gatineau. Ces entretiens ont permis de suivre l'état d'avancement du projet ainsi que de se tenir au courant des événements à venir (essentiellement des présentations du programme), s'assurant ainsi d'y assister. Comme l'élaboration du programme et du plan d'action s'est fait dans le cadre d'un comité de travail et que ces activités étaient pratiquement terminées au début de la recherche, ces entretiens ont également permis de comprendre le processus utilisé et d'obtenir la liste des intervenants ayant siégé sur ce comité de travail. Les deux fonctionnaires contactés ont accueilli favorablement le fait que quelqu'un s'intéresse à leur projet et ont démontré une grande ouverture.

Les activités d'exploration suivantes constituent les principales activités ayant permis de bien cibler tant la problématique que les acteurs clés à rencontrer pour la suite du projet :

- En février 2014, l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal organisait une table ronde portant sur les enjeux de l'agriculture en milieu urbain. Cette rencontre a permis d'entendre pour une première fois directement de la part d'acteurs du milieu les principaux enjeux que rencontrés lors de projets d'agriculture urbaine. La discussion portait essentiellement sur les barrières à surmonter lors de la réalisation d'un projet d'agriculture urbaine.
- Suite à la rédaction du programme et du plan d'action, une présentation à la commission Gatineau, Ville en Santé a eu lieu en septembre 2015. Ce fut la première présentation du programme depuis son élaboration en comité de travail. L'observation de cette rencontre a permis non seulement de connaître le contenu du programme et du plan d'action mais aussi d'observer la réaction et la dynamique entre les nombreux membres de ce comité.
- Après une période un peu plus longue que ce qui avait été initialement planifié par la commission Gatineau, Ville en Santé, le programme et plan d'action de l'agriculture urbaine ont été présentés en comité plénier à la ville à la fin du mois de mars 2016. Cette présentation publique a permis de constater les préoccupations des élus municipaux dans ce dossier.

Ces activités ont permis aussi de se familiariser avec le fonctionnement de l'appareil municipal de Gatineau. Comme le présente Danielle Boisvert dans l'ouvrage de Gauthier (2009), ces activités ont fait ressortir plusieurs questionnements (Boisvert, 2009). Notamment sur la fenêtre de temps de l'étude, sur la pertinence de certains éléments par rapport à d'autres ainsi que sur la nature de l'information qui pouvait être récoltée (théorique, empirique, historique, etc.). Ces activités ont permis de mieux structurer l'information existante, amenant une meilleure organisation des idées et des pensées.

L'observation des deux rencontres publiques de la ville de Gatineau a permis d'identifier les principaux acteurs interpellés et ainsi bonifier la liste de candidats potentiels à rencontrer pour des entretiens.

De façon plus générale, la stratégie de recherche principale consistait à étudier l'incidence de l'intégration de l'agriculture urbaine sur les pratiques d'aménagement, de planification et de gouvernance à Gatineau. L'étude de cas, qui est largement connue et reconnue par la communauté scientifique s'est donc imposée d'elle-même (Alexandre, 2013). Au-delà de la reconnaissance de la méthode, cette stratégie semblait tout indiquée pour constituer le fil conducteur en organisant et ordonnant les autres méthodes utilisées. Simon Roy (2009), rappelle que l'étude de cas n'est pas une méthode en soi puisqu'elle doit souvent faire appel à l'amalgame de plusieurs méthodes à la fois.

3.3 Méthodes de collecte des données

La collecte de données permettant de répondre au questionnement de recherche initial s'est fait par la triangulation des méthodes suivantes : l'analyse documentaire, les entretiens semi-dirigés et les observations directes non participantes.

3.3.1 Étude documentaire

L'étude documentaire repose essentiellement sur un ensemble de documents de planification produits par la ville de Gatineau en lien avec l'agriculture urbaine (tableau 3.1). Certains autres documents sont des rapports gouvernementaux, toujours en lien avec l'agriculture urbaine.

Tableau 3.1 Documents pour l'analyse documentaire

Nom	Date	Auteur
Plan stratégique 2003-2007	2002	ville de Gatineau
Plan d'urbanisme	2005	ville de Gatineau
Rapport de la commission Pronovost sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.	2008	Jean Pronovost
Plan stratégique 2009-2014 / 2014-2018	2008	ville de Gatineau
Cadre de soutien pour les jardins communautaires _ En révision	2010	ville de Gatineau

Schéma d'aménagement et du développement révisé (SADR) - Cahier thématique sur l'Agriculture	2011	ville de Gatineau
Schéma d'aménagement et du développement révisé (SADR) - Cahier thématique sur les politiques municipales dans une perspective d'aménagement	2011	ville de Gatineau
Schéma d'aménagement et du développement révisé (SADR) - Étape 1 - Rapport de consultation	2011	ville de Gatineau
Analyse éco-stratégique pour l'intégration de l'agriculture urbaine à la révision du SADR de la ville de Gatineau	2012	Mélina Planchenault
L'agriculture urbaine et périurbaine au Québec. État de situation et perspectives	2012	MAPAQ
Schéma d'aménagement et du développement révisé (SADR) - Étape 2 - Dossier d'information sur les scénarios d'aménagement	2012	ville de Gatineau
Schéma d'aménagement et du développement révisé (SADR) - Étape 2 - Rapport de consultation publique	2012	Jean Paré et l'agence Convercité
Programme du parti d'Action Gatineau	2013	Action Gatineau
Schéma d'aménagement et du développement révisé (SADR)	2013	ville de Gatineau
Schéma d'aménagement et du développement révisé (SADR) - Étape 3- Rapport de consultation publique	2013	Golder Associés
Schéma d'aménagement et du développement révisé (SADR) - Étape 3- Compte rendu de l'assemblée publique de consultation	2013	ville de Gatineau
Plan d'action 2016-2018 du programme d'agriculture urbaine de Gatineau	2016	ville de Gatineau
Programme d'agriculture urbaine de Gatineau	2016	ville de Gatineau
Rapport de consultation publique en ligne	2016	ville de Gatineau

Le tableau 3.1 ci-dessus représente la liste des documents examinés lors de l'analyse documentaire. En plus de dresser un portrait global de la situation sur l'agriculture urbaine à Gatineau, l'analyse de ces documents poursuivait les objectifs suivants : déterminer les principaux enjeux que représente l'agriculture urbaine à Gatineau, établir les positions et la vision de la ville par rapport à ce genre d'activité et identifier les différents acteurs.

Deux stratégies ont été utilisées pour l'analyse des documents. La première consistait à répondre à quelques grandes questions permettant de comprendre le contexte. Ces questions, inspirées des questions de Fijalkow (2002), sont les suivantes :

- Quel est le nom du document ?
- Qui est l'auteur ?
- Quelle est la date de publication ?
- Quel est le public à qui le document est destiné ?
- Quel est l'objectif ou la nature du document ?
- Dans quel contexte le document a été rédigé ?

Ensuite, la deuxième stratégie utilisée se décrit davantage comme une analyse de contenu (Paillé & Mucchielli, 2003). Plus spécifique, elle a permis de circonscrire ce qu'on entend par agriculture urbaine, de cibler les enjeux de l'agriculture urbaine, de préciser la vision de la ville et de recenser les différents acteurs. Pour chacun de ces éléments, une méthode de collecte qui s'apparente aux grilles de lecture de Campenoudt et Quivy (2011) a été utilisée.

Premièrement, la définition adoptée dans le cadre de ce travail a été découpée en quelques éléments de définition (production, zone urbaine, caractère multiforme et caractère multifonctionnel). Pour chacun des textes, tous les extraits présentant un élément de définition de l'agriculture urbaine ont été répertoriés. Ces extraits ont permis de vérifier à quel point les définitions de l'agriculture urbaine présentées dans les textes correspondent à celle adoptée dans le cadre de cette recherche.

Ensuite, une liste présentée sous forme de tableau fait état de tous les enjeux formulés dans les documents. Il y est précisé lorsqu'un enjeu se retrouve plus d'une fois dans un même document ou dans plusieurs documents différents. Cette liste offre une vue globale sur les principales préoccupations.

Une autre section porte sur les passages qui permettent de comprendre la position ou la vision de la ville de Gatineau vis-à-vis la pratique de l'agriculture urbaine à Gatineau. Ces

passages ont été répertoriés et consolidés dans un tableau, ce qui a permis de vérifier si tous les propos abondent dans le même sens et s'il y a présence d'ambiguïtés.

La dernière partie recense les acteurs évoqués dans les documents. Ces acteurs ont tous été répertoriés dans une même liste et si possible, le rôle de ces derniers a été précisé. Dans un deuxième temps, les acteurs ont été répartis dans les quatre catégories d'acteurs territoriaux, un modèle emprunté dans l'ouvrage de Robitaille et Proulx (2014). Cette liste d'acteurs regroupés sous quatre catégories a ensuite été reprise lors de la sélection des acteurs à solliciter pour l'obtention d'un entretien semi-dirigé.

Voir l'Annexe A pour la présentation du gabarit de fiche utilisé pour l'analyse documentaire.

3.3.2 Entretiens semi-dirigés

La période temporelle durant laquelle les entretiens ont été réalisés est digne de mention puisqu'elle peut avoir une influence sur la perception qu'ont pu avoir les participants et donc l'interprétation qu'ils ont pu faire des éléments d'information. Les entretiens ont été réalisés alors que la ville constate que sa façon d'aborder les projets d'agriculture urbaine ne répond plus aux besoins et aux attentes des citoyens. Elle vient de terminer un processus de réflexion sur les nouvelles avenues et présente un programme pour l'agriculture urbaine à Gatineau, celui-ci étant accompagné d'un plan d'action sur un horizon de deux ans (2016-2018). Les premières actions déployées pour la réalisation du programme surviennent dans la foulée où se réalisent les entretiens avec les participants. Les principaux changements inscrits dans le plan d'action demeurent à ce moment seulement au niveau de la procédure ce qui fait que les répercussions sur le terrain ne sont pas encore palpables. Les commentaires concernant le programme d'agriculture urbaine de la ville de Gatineau ainsi que de son plan d'action résultent donc de l'interprétation de l'information qu'ils contiennent par les participants à la recherche. En résumé, le participant qui porte un regard critique sur le terrain commente les anciennes façons de faire alors que sa critique de la

procédure s'adresse essentiellement aux nouvelles façons de faire décrites dans le programme d'agriculture urbaine.

La réalisation d'entretiens semi-dirigés dans le cadre de cette recherche avait comme principal objectif de recueillir les impressions, les perceptions et les interprétations des acteurs impliqués dans les projets d'agriculture urbaine de la ville de Gatineau. Les éléments de réflexions recueillis lors des entretiens reposent tous sur des expériences concrètes vécues et décrites par les acteurs. Il est important de considérer le fait que le réseau d'intervenants en agriculture urbaine à Gatineau est quand même assez restreint et qu'il se peut très bien que différents acteurs aient fait état d'un même projet ou d'une même situation. La considération des différents points de vue ou encore des convergences qu'il peut y avoir entre ceux-ci s'est avérée intéressante. La prise en compte de façon individuelle de tous ces différents acteurs s'est fait dans le but d'atteindre une connaissance plus globale de la situation (Paillé & Mucchielli, 2003).

Dans le contexte de cette recherche, il n'y avait pas de lieu particulier qui regroupait les participants, ceux-ci étaient identifiés à l'avance et contactés individuellement. Les moyens privilégiés pour rejoindre les participants ont été les appels téléphoniques et le courriel.

Pour la sélection des participants, nous avons privilégié de rencontrer des acteurs de différentes sphères d'activités territoriales (Robitaille & Proulx, 2014). Lors d'une observation préliminaire effectuée pendant la Commission Gatineau, ville en santé, le 24 septembre 2015, l'existence d'un comité de travail collaborant à l'élaboration d'un programme et d'un plan d'action concernant l'agriculture urbaine dans la ville de Gatineau avait été mentionnée. Les différents organismes et membres de ce comité ont été regroupés sous forme de liste pour être ensuite répartis dans les quatre sphères d'activité proposés dans l'ouvrage de Robitaille et Proulx (2014) constituant ainsi la première ébauche des candidats potentiels à contacter afin de solliciter leur participation à cette recherche. Cette première ébauche a été enrichie par l'étude documentaire qui a fait de même avec tous les acteurs identifiés dans les documents à l'étude. Afin de bien épouser les formes de cette recherche, quelques altérations ont été apportées au modèle initial de Robitaille et Proulx (2014). D'abord la catégorie de l'État a été séparée en deux catégories distinctes soit les

élus et les fonctionnaires. Il a semblé pertinent de faire cette distinction car les premiers ont un pouvoir décisionnel alors que les seconds ont un pouvoir exécutif. La catégorie représentant la communauté politique est devenue la catégorie représentant le secteur communautaire, la catégorie représentant le secteur privé est demeurée telle quelle alors que celle représentant la société civile a été retirée. En dressant la liste des acteurs qui semblaient être des « incontournables » à rencontrer, il a fallu faire des choix. De plus, dès le début des premiers entretiens, il s'est avéré que les participants tenaient aussi le rôle de citoyens, particulièrement pour les participants de la catégorie représentant le domaine communautaire. Les rapports de consultations et assemblées publiques ont également apporté des éléments d'information sur la perception des citoyens. La codification des acteurs s'est faite selon leur catégorie respective. Au total 11 personnes différentes ont été rencontrées : 4 acteurs du domaine communautaire (C01, C02, C03 et C04), 3 élus (E01, E02 et E03), 2 fonctionnaires (F01 et F02) et 2 acteurs du secteur privé (P01 et P02). Par souci de préserver l'anonymat, l'usage du masculin est employé dans l'ensemble de ce document pour référer à tous les participants, qu'il soit question des 5 hommes ou des 6 femmes rencontrés.

L'aspect de la représentativité était important dans le cadre de la présente recherche car l'analyse devait permettre de généraliser certains faits. Il est probable que l'ajout d'entretiens aurait pu contribuer à bonifier l'analyse puisque chaque expérience est unique. À première vue, la saturation peut sembler difficile voire même impossible à atteindre dans cette étude puisque chaque cas est nécessairement différent malgré les similitudes apparentes. En effet, chaque projet a son histoire et chaque personne a sa propre expérience avec l'agriculture urbaine ce qui signifie que l'expérience décrite ne peut être qu'unique. Cependant, si on se limite au sujet de l'agriculture urbaine, il semble possible d'atteindre une certaine saturation théorique en ce qui concerne la participation et les politiques publiques. C'est d'ailleurs ce que laisse croire cette recherche puisqu'il n'est pas ressortit d'éléments nouveaux lors des deux dernières rencontres réalisées.

Tableau 3.2 Participants aux entretiens

Code	Catégorie	Date	Durée
C01	Communautaire	Mai 2016	01:31
C02	Communautaire	Mai 2016	03:08
C03	Communautaire	Mai 2016	00:44
C04	Communautaire	Juin 2016	02:00
E01	Élu	Mai 2016	00:57
E02	Élu	Mai 2016	01:12
E03	Élu	Juin 2016	00:39
F01	Fonctionnaire	Mai 2016	01:24
F02	Fonctionnaire	Mai 2016	00:35
P01	Privé	Mai 2016	01:15
P02	Privé	Mai 2016	01:01

Une fois la liste de candidats confirmée, un portrait a été dressé pour chacune des personnes sélectionnées. Ce portrait poursuivait un double objectif : (1) confirmer que le choix était pertinent et justifié et (2) déterminer l'ordre idéal pour les rencontres. Le portrait présentait brièvement la personne, son parcours, son rôle, la description de son organisme (s'il y a lieu), ses liens avec l'agriculture urbaine à Gatineau ainsi que les raisons qui portent à croire que sa participation contribuerait à répondre aux questions de recherche.

Lors du recrutement, les renseignements concernant le projet de recherche ont d'emblée été divulgués au participant. Son implication ainsi les attentes quant à sa participation, ont été clairement présentés et expliqués, et ce dès la première prise de contact. Le modèle utilisé pour la première prise de contact se trouve à l'Annexe B. Les personnes ont toutes été contactées dans un laps de temps assez court au début de la période estivale. Malgré le fait que ce moment correspond au début de la saison de jardinage et donc que la majorité d'entre elles étaient passablement occupés, toutes les personnes ont acceptées avec enthousiasme de nous rencontrer.

Les lieux de rencontre avec les participants étaient tous différents puisque nous avons laissé au participant le choix de l'endroit de la rencontre. Avant la rencontre, une rapide

vérification sur l'endroit a été effectuée afin de s'assurer que le lieu était approprié pour une rencontre efficace (tranquille, sans trop de distraction, etc.) (Savoie-Zajc, 2009). La durée moyenne des rencontres a été d'une heure et dix-huit minutes. Lors de tous les entretiens, la rencontre débutait avec la lecture du formulaire de consentement du participant qui se trouve à l'Annexe C. La chercheuse s'est assurée d'avoir répondu à toutes les questions du participant avant de procéder à la signature du formulaire et ce, en deux exemplaires. Tous les participants ont accepté sans réserve à ce que l'entretien soit enregistré, c'est donc avec leurs consentements que tous les entretiens ont été enregistrés.

Afin d'être en mesure d'apprécier la valeur de l'expérience du participant, la discussion débutait avec un bref résumé du rôle et des fonctions de la personne rencontrée (Beaud & Weber, 2010). Des questions d'ordre général était d'abord posées pour permettre deux choses. La première était de débiter l'entretien en mettant la personne à l'aise et la seconde était de permettre à la chercheuse de situer le participant en fonction de la question de recherche. Une banque de questions pouvant être posées durant l'entretien a été construite afin de constituer un guide d'entretien. Cette liste qui regroupe les questions en trois groupes thématiques est présentée à l'Annexe D. Cette liste de questions sert à guider quelque peu l'entretien, sans pour autant contraindre le participant. Les questions posées lors de l'entretien ont été autant que possible formulées de sorte à solliciter l'opinion, la perception ou l'interprétation du participant (selon vous, d'après-vous, que pensez-vous, etc.) (Savoie-Zajc, 2009). Le but de l'entretien était avant tout de passer par l'expérience pour connaître et comprendre le point de vue. Si l'opinion avait été seule et ne reposait pas sur l'expérience, on aurait manqué l'essentiel (Beaud & Weber, 2010).

Le plus rapidement possible après l'entretien, un compte rendu divisé en trois sections fut rédigé. La première section présente brièvement le participant ainsi que le moment et la durée de la rencontre. La seconde section, grâce aux enregistrements, reprend textuellement la rencontre qui a eu lieu. La dernière section est celle qui constitue les notes personnelles de la chercheuse, on y retrouve ses impressions, ses questions et ses notes. On peut entre autres retrouver des liens (convergence ou divergence) faits par la chercheuse avec d'autres situations observées précédemment.

Une grille d'analyse a également été utilisée afin de mettre en lumière les éléments concernant les thèmes abordés par la chercheuse puisque ceux-ci n'ont pas nécessairement été abordés dans le même ordre par tous les participants. Essentiellement la grille reprend les trois grands thèmes du guide d'entretien et fait ressortir les données pertinentes pour chacun de ces thèmes. Tout d'abord les propos qui concernent le concept d'agriculture urbaine, le rôle ou la fonction de la personne. Ensuite les éléments d'information concernant les changements au niveau de l'aménagement et le développement du territoire que la personne attribue à l'intégration de l'agriculture en ville. La grille se termine avec les éléments qui portent sur la multifonctionnalité des territoires et la gouvernance de ceux-ci. Dans cette grille, la chercheuse indique aussi trois ou quatre mots-clés qui tentent de représenter le contenu de l'entretien. Cette grille a été appliquée à tous les comptes rendus d'entretiens.

3.3.3 Observations directes

Au départ, cette recherche ne prévoyait pas effectuer d'observation directe. En cours de route, certaines opportunités d'observations se sont présentées et ces opportunités ont été saisies puisqu'elles semblaient pertinentes. Les entretiens réalisés avec certains participants à cette recherche ont parfois conduit à des invitations à assister à des rencontres privées. Beaucoup d'acteurs semblaient attirés par l'idée de contribuer à une recherche universitaire portant sur l'agriculture urbaine. Non seulement l'accueil était favorable mais certains auraient même souhaité une participation plus active. Beaud et Weber (2010) considèrent que ce genre d'opportunités fait partie intégrante de l'enquête de terrain. Selon eux, ce sont des expériences riches qui permettent au chercheur de faire un retour sur ces mêmes événements lors des entretiens avec les participants de l'étude. Le chercheur peut ainsi comparer ses propres observations à celles des participants. Elles permettent également de se faire des alliés auprès des acteurs du milieu et d'amorcer la négociation implicite de notre place de chercheur auprès de ceux-ci. Selon Beaud et Weber (2010), il est non seulement important de saisir ces occasions, mais la bonne réalisation de l'enquête terrain dépend de ce genre d'élément. Dans le cas de cette recherche, puisque ce milieu est

un petit milieu et que la plupart des acteurs interpellés sont souvent les mêmes, ce fut particulièrement vrai. La présence répétitive de la chercheuse l'a fait connaître et lui a permis de s'intégrer au milieu. Les deux principales rencontres auxquelles la chercheuse a assisté sont une rencontre du comité de travail sur l'agriculture et une séance du conseil d'administration de la Ferme Moore. La rencontre du comité de travail sur l'agriculture urbaine s'est déroulée le 27 avril 2016 et vingt personnes y étaient présentes. La rencontre portait essentiellement sur la mise en œuvre du plan d'action découlant du programme d'agriculture urbaine pour la ville de Gatineau. Quant à la séance du conseil d'administration de la Ferme Moore, la chercheuse a assisté à la séance du 10 mai 2016 où huit personnes étaient présentes.

Ces rencontres, quoique non préalablement planifiées, ont été traitées comme si elles étaient des observations directes non participantes. La définition de Stéphane Martineau (2005) représente clairement ce dont il est question lorsqu'on parle d'observations directes dans le cadre de cette recherche.

Un outil de cueillette de données où le chercheur devient le témoin des comportements des individus et des pratiques au sein des groupes en séjournant sur les lieux même où ils se déroulent. (p.6)

Dans le cas de cette recherche, la chercheuse n'a pas participé activement aux événements, elle s'est contentée de rester en retrait, d'observer, d'écouter et de prendre des notes. Elle a pris soin de ne pas interférer dans le processus de l'évènement observé. Les participants à la rencontre avaient tous été avisés de sa présence ainsi que de la raison de sa présence.

Après ces rencontres, un compte rendu de rencontre a été rédigé afin de permettre un retour et une analyse ultérieure sur l'évènement. Le compte rendu est séparé en trois grandes sections qui permettent d'avoir à la fois une idée d'ensemble de l'évènement ainsi que des détails pertinents à souligner en lien avec les thèmes propres à la recherche.

La première partie du compte rendu est descriptive, elle énumère les participants, la disposition de la salle, le format de discussion de la rencontre, les objectifs de la rencontre,

etc. Ensuite, un compte rendu détaillé des sujets, questions, etc. décrit le plus fidèlement possible le déroulement de la rencontre. Les rencontres n'étant pas enregistrées, la prise de note sur place est le moyen utilisé afin de rendre compte le plus fidèlement possible de la situation. Une dernière section est réservée à la prise de notes personnelles. Elle comprend des questionnements survenus, des impressions, des liens faits avec d'autres situations observées précédemment, des points de la rencontre qui méritent d'être soulignés, etc. Une attention particulière est mise sur les comportements des acteurs et la dynamique entre ceux-ci. Aucune grille d'analyse n'a été élaborée pour l'analyse des observations directes, seuls les comptes rendus ont été utilisés, d'où leur grande importance.

Dans le cadre de cette recherche, la collecte de données par l'observation directe avait comme principal objectif d'identifier les enjeux auxquels sont confrontés les différents acteurs impliqués dans les projets d'agriculture urbaine ainsi que leur rôle et la perception qu'ils ont de leur rôle. Les observations ont également permis de bonifier notre compréhension de la dynamique entre les différents acteurs. Le fait que les objectifs visent à comprendre la signification et la perception du rôle des acteurs ainsi que la construction sociale qui englobe la dynamique entre ceux-ci réaffirme les positions à la fois épistémologique et phénoménologique adoptées.

3.4 Cadre d'analyse

À l'image de la démarche inductive à l'origine de cette recherche, le type d'analyse de cette recherche peut également être qualifié d'analyse inductive puisqu'elle ne s'est pas effectuée dans un cadre méthodologique rigide (Thomas, 2006). Les propos de Blais et Martineau (2006) concernant la pertinence de l'analyse inductive portent à croire que celle-ci convient bien pour analyser un sujet nouveau comme l'est celui de l'agriculture urbaine à Gatineau :

L'analyse inductive se prête particulièrement bien à l'analyse de données portant sur des objets de recherche à caractère exploratoire, pour lesquels le chercheur n'a pas accès à des catégories déjà existantes dans la littérature. (p.5)

L'absence d'hypothèses fortes au départ ne veut pas pour autant dire que la démarche ne fut pas structurée mais cela veut plutôt dire qu'elle a laissé parler les données et a tenté de leur donner un sens. L'analyse s'est faite essentiellement à partir des données compilées dans les fiches complétées pour l'étude documentaire, dans les grilles d'analyse appliquées aux entretiens et dans les comptes rendus des observations non-participantes. Ces données, récoltées de différentes façons se sont toutes présentées de façons similaires sur papier et il s'est avéré possible de faire abstraction de la méthode de collecte de données. Il a donc été possible d'utiliser et d'analyser ces données de la même façon, toutes méthodes de collecte de données confondues.

Dans un premier temps, les données en lien avec les objectifs de la recherche ont été extraites et classées par catégorie. Ensuite, nous avons vérifié s'il n'y avait pas lieu de bonifier le cadre de référence à partir d'information qui revenait souvent mais dont nous n'avions pas préalablement soupçonné ou prévu l'existence. Ces premières étapes correspondent à ce que l'analyse inductive doit permettre de faire selon Blais et Martineau (2006) : présenter les données dans un format synthétique, faire des liens entre les objectifs de recherche et le classement des données et bonifier le cadre de référence si nécessaire.

Le travail de traitement des données a permis d'organiser les données en trois groupes : (1) la nature des changements qui s'opèrent dans le discours, dans la théorie, dans la stratégie et la planification et dans la pratique ; (2) les impacts de ces changements au niveau de la gouvernance urbaine, au niveau de la planification et l'aménagement du territoire et au niveau des méthodes de travail et (3) les principaux enjeux rencontrés par les acteurs au niveau de la gouvernance, au niveau de la planification et l'aménagement du territoire et au niveau de la mise en œuvre.

En repartant de cette organisation, nous sommes retournés à nos grandes questions de départ pour trouver les meilleures façons d'y répondre. Quels sont les changements induits par l'agriculture urbaine ? Comment et dans quelle mesure l'agriculture urbaine semble

être un vecteur de changements ? Quels sont les principaux obstacles qui freinent ou ralentissent les changements identifiés ?

La mobilisation des concepts d'approche territoriale, de gouvernance et de planification présentés dans le chapitre précédent nous a permis d'organiser les éléments de réponse à ces questions. Pour l'approche territoriale, le tableau 2.1, qui décrit les trois sous-systèmes composant le système du territoire, comme l'entend Alexandre Moine (2007), a servi de cadre d'analyse. Ce tableau a permis de décrire en détail le territoire à l'étude et d'analyser les interrelations entre ses trois sous-systèmes qui le composent. Pour le concept de la gouvernance, le tableau 2.2, qui présente les idéaux-types des différents modes de gouvernement a été mobilisé pour nous permettre réfléchir au type de gouvernance à la ville de Gatineau. Pour conclure, ce sont les dimensions et indicateurs du tableau 2.3 qui ont servi de guide l'analyse du type de pratiques de planification de la ville de Gatineau.

3.5 Éthique de la recherche

Conformément aux exigences de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), une déclaration éthique a été remplie pour cette recherche en septembre 2015. Conformément à la *politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* de l'UQO, un certificat d'approbation éthique a été délivré par le Comité d'éthique de l'université en avril 2016. Toutes les observations directes et les entretiens avec les participants ont eu lieu après la délivrance du certificat.

Tel que mentionné dans la section précédente portant sur les entretiens, tous les participants aux entretiens ont pris connaissance du formulaire de consentement du participant qui se trouve en annexe et l'ont signé. Ils ont accepté librement de participer à cette recherche dans laquelle nous nous engageons à préserver leur anonymat ainsi que la confidentialité de l'information.

CHAPITRE 4

PRÉSENTATION DU CONTEXTE

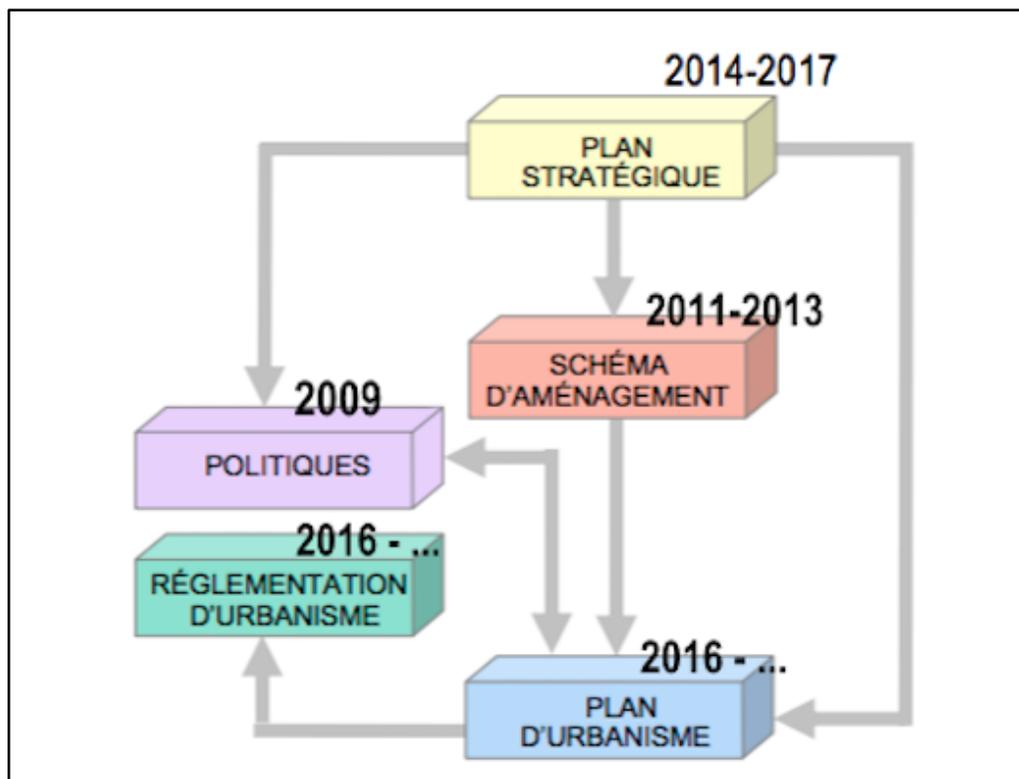
L'importance du contexte revient souvent dans les recherches qualitatives. Le contexte localisé et le contexte historique offrent des pistes d'explications de l'influence qu'il y a pu y avoir sur la réalité observée (Anadon & Guillemette, 2007). Cette section présente les principaux instruments utilisés pour la planification et l'aménagement du territoire à la ville de Gatineau. Elle présente également la chronologie d'évènements qui ont conduit à l'élaboration d'un programme d'agriculture urbaine à Gatineau. Elle se termine par un portrait de l'agriculture urbaine à Gatineau.

4.1 Les instruments d'urbanisme à Gatineau

La planification et l'aménagement du territoire de la ville de Gatineau sont fondés sur les instruments traditionnels québécois. La planification débute par la réalisation d'un plan stratégique en complémentarité avec le développement de politiques. C'est à partir de ces deux éléments que l'on élabore les grandes orientations du schéma d'aménagement et de développement. Les citoyens et divers groupes sont consultés afin de retravailler ces grandes orientations. Le schéma final est déposé devant le conseil municipal pour approbation. Une fois adopté par le conseil, il est déposé devant le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT). Une fois le schéma approuvé, la ville commence à mettre en œuvre son plan d'urbanisme et à modifier sa réglementation.

La figure 4.1 présentée ci-dessous illustre le cycle de la planification et l'aménagement du territoire.

Figure 4.1 Cycle de la planification et de l'aménagement du territoire



Source : Adaptation d'un schéma du plan d'urbanisme de la ville de Gatineau (Ville de Gatineau, 2005a)

Dès 1950, l'aménagement et la planification du territoire de la ville de Gatineau sont orientés par un plan général d'aménagement portant sur l'aménagement d'Ottawa et de Gatineau, plus précisément le centre-ville de cette dernière (Ville de Gatineau, 2013b). Du côté de l'Outaouais, la Communauté Régionale de l'Outaouais (CRO) adopte son premier schéma d'aménagement en 1978. Dix ans plus tard, la révision du schéma par la CRO conduit à une redéfinition visant la consolidation des aires de développement. En 1999, la CRO, qui entre temps est devenue la Communauté urbaine de l'Outaouais (CUO), présente à nouveau un schéma révisé qui entrera en vigueur au même moment que les fusions municipales (Ville de Gatineau, 2013b). En janvier 2002, les cinq villes qui composaient la CUO fusionnent pour devenir la grande ville de Gatineau. La nouvelle ville apporte des

changements importants au schéma en 2005 et en 2010, qui demeure l'outil principal de planification.

Si l'on considère la figure 4.1 ci-dessus comme un cycle dont l'étape première serait la réalisation du plan stratégique et des politiques qui l'accompagnent, Gatineau est présentement en train de compléter les deux dernières étapes de ce cycle. Le plan stratégique 2014-2018 de la ville de Gatineau a été adopté par le conseil municipal en 2014, soit un an après les dernières élections municipales. Jugeant que le travail du conseil municipal précédent concernant le plan stratégique 2009-2014 était toujours d'actualité, le conseil municipal a décidé de reconduire le précédent plan (Ville de Gatineau, 2016b). En effet, un travail de fond avait été réalisé en 2008 afin de présenter un plan stratégique axé sur les principes de développement durable. Ce plan confirmait la division du territoire de Gatineau en 20 unités territoriales de planification (Ville de Gatineau, 2008). Un cahier thématique portant sur les politiques municipales, élaboré dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement, offre une présentation du plan stratégique adopté en 2014 ainsi que des principales politiques municipales qui s'y rattachent (Ville de Gatineau, 2011c). Il y est question de gestion durable, de développement intégré et responsable, de la reconnaissance des villages urbains et des milieux de vie champêtres ainsi que de gouvernance participative.

Pour Gatineau, comme pour les autres villes du Québec, le schéma d'aménagement et de développement, qui est devenu obligatoire en 1988, est un instrument multifonctionnel précieux. Il permet de consolider les connaissances, de refléter les discussions et les ententes qui ont eu lieu, tout en étant un outil de mise en œuvre incontournable (Affaires municipales et Occupation du territoire, 2016a). Cet instrument reconnaît la responsabilité politique de la ville relativement à l'aménagement du territoire. C'est aux élus, de concert avec la population, de proposer un aménagement cohérent pour le développement de leur territoire (Bélanger & Pineau, 1983). Tel que présenté par Bélanger et Pineau, la participation de la population à l'élaboration de ce document le rend d'autant plus puissant :

La prise en main par la population de l'aménagement du territoire est l'un des moyens disponibles pour contrôler et diriger le développement. L'aménagement du territoire constitue, dans cette optique, le processus d'organisation du milieu permettant d'orienter son utilisation et sa mise en valeur, de manière à réaliser les objectifs de développement de la communauté. En maîtrisant le processus d'aménagement, la population se donne un outil collectif pour améliorer la qualité de son environnement. Cet aménagement sera d'autant plus valable qu'il envisagera simultanément l'ensemble des besoins de l'homme et leurs liens avec les diverses composantes de l'environnement urbain. (Bélanger & Pineau, 1983, p. 11)

En reprenant les écrits de Padioleau (2000), qui propose de voir ces instruments non pas comme de simples outils ou techniques mais de les voir davantage comme un système d'action collective, on peut percevoir le processus du schéma d'aménagement et de développement révisé comme un système d'action collective visant à définir à la fois l'intérêt général et une vision commune pour la ville de Gatineau. L'élaboration du Schéma d'aménagement et de développement révisé pour la ville de Gatineau, qui débute en 2011, prend fin deux ans plus tard en 2013. C'est le plan stratégique précédent (plan stratégique 2009-2014) qui sert de base pour la réflexion entourant la révision du schéma d'aménagement et de développement. Cette révision s'est faite en quatre grandes étapes :

1. Dresser un portrait du territoire (dans le but de découvrir les principaux enjeux de développement) ;
2. Proposer et recommander des scénarios d'aménagement ;
3. Présenter un premier projet de schéma ;
4. Présenter un second projet de schéma.

Dès 2000, le schéma d'aménagement et de développement de la ville intégrait une vision de développement durable, qui est ensuite conservée et figure au cœur du dernier schéma d'aménagement. Le titre *Aménageons le futur !* du dernier schéma témoigne de la volonté de répondre aux besoins futurs par le biais du développement durable et de l'importance de la participation du public. En effet, Gagnon (2015) souligne la particularité de ce schéma, qui accorde une place importante à la participation des citoyens. Dans le processus d'élaboration du dernier SADR, la ville de Gatineau va au-delà des exigences de la Loi sur

l'aménagement et l'urbanisme du Québec car elle inclut les citoyens à toutes les étapes du processus (Gagnon & Gauthier, 2015). La ville a beaucoup à faire pour regagner la crédibilité de ces citoyens en matière de participation, l'adoption d'un cadre de référence en matière de participation des citoyens aux affaires municipales en 2005 n'ayant pas eu l'effet escompté. Le manque de suivi et de résultats des démarches participatives mises de l'avant par la ville a nui à la crédibilité de ces démarches et a miné la confiance des citoyens (Gagnon & Gauthier, 2015). La ville a tout de même réussi à marquer des points avec l'activité *Café visionnaire* qui a lieu en amont du processus de SADR (Gagnon & Gauthier, 2015).

Dans le SADR, c'est dans la première orientation – *Gérer la croissance*, sous la troisième section, - *Développement économique et institutions publiques*, par le biais du cinquième objectif dont il est question d'agriculture urbaine.

OBJECTIF 5 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGRICOLES SUR TOUT LE TERRITOIRE GATINOIS

La pérennité de la zone agricole pour la pratique de l'agriculture, l'introduction de l'agriculture urbaine et le recours à des procédés respectueux de l'environnement visent dans une large mesure à répondre aux besoins alimentaires et au maintien d'un environnement de qualité. C'est pourquoi le schéma présente une nouvelle vision de l'agriculture qui ne se limite pas à la zone agricole permanente, mais qui s'étend également à la zone urbaine et à sa périphérie (zone rurale). (Ville de Gatineau, 2013b, p. 88)

Voici les mesures qui découlent de cet objectif : « *Dans les secteurs les plus urbanisés, on autorisera les potagers, les murs et toits végétaux, les arbres fruitiers ainsi que des aménagements paysagers comestibles.* » (Ville de Gatineau, 2013b, p. 88).

Le schéma d'aménagement et de développement de la ville présente l'agriculture comme un moteur économique où l'agriculture urbaine est un complément à l'agriculture des territoires agricoles. Le schéma reconnaît les multiples formes et retombées de l'agriculture urbaine, particulièrement sur le plan environnemental et social. La ville tente de favoriser

et d'encadrer la pratique de l'agriculture urbaine sur son territoire et d'introduire l'agriculture urbaine de façon graduelle. La démarche de cette introduction devrait être proposée dans le plan de développement de la zone et des activités agricoles (PDZAA).

On fait mention de l'agriculture urbaine une seconde fois lorsqu'il est question des grandes affectations. Selon le schéma, l'agriculture urbaine à petite échelle ou encore sous forme de jardin communautaire sera autorisée de plein droit sur l'ensemble du territoire. Sa pratique pourra être encadrée par des règlements d'urbanisme mais elle sera autorisée par défaut. L'encadrement législatif nous conduit à la section de mise en œuvre du schéma, où il est question d'ajuster ou d'ajouter les règlements d'urbanisme afin d'être cohérent avec ce que l'on veut promouvoir et autoriser en matière d'agriculture urbaine. La mise en œuvre mentionne également l'élaboration du PDZAA.

Le second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé est approuvé par le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire le 8 décembre 2015. Suite à cette approbation, la ville entreprend en 2016 la révision de son plan d'urbanisme et de ses règles d'urbanisme pour les arrimer aux orientations de son nouveau schéma révisé.

Un autre instrument d'urbanisme dont il semble pertinent de souligner l'existence est le plan de développement de la zone agricole (PDZA), ou plus largement le plan de développement de la zone et des activités agricoles (PDZAA). C'est d'ailleurs par le biais de ce dernier que :

La Ville désire favoriser l'implantation de nouvelles entreprises agricoles et la consolidation des entreprises existantes (viabilisation), permettre la valorisation des activités agricoles et sa diversification vers des secteurs d'avenir tels la culture écologique, l'horticulture, la production en serre, les produits du terroir, les nutraceutiques, la valorisation de la biomasse agroforestière et l'agrotourisme. Elle encadrera aussi la pratique de l'agriculture urbaine comme composante des milieux de vie et complémentaire à l'offre agricole du territoire agricole décrété. (Ville de Gatineau, 2013b, p. 89)

Le PDZA est un outil de développement qui vise à mettre en valeur les zones agricoles d'un territoire. Pour ce faire, il doit assurer le développement et la pérennité de l'agriculture en zone agricole, réduire les pressions de l'urbanisation et favoriser une occupation dynamique des territoires. Depuis 2008 déjà, le MAPAQ offre un soutien financier aux municipalités désireuses de réaliser un PDZA. En Outaouais, les municipalités régionales de comté du Pontiac (en 2014), de la Vallée de la Gatineau (en 2015) et de Papineau (en cours) ont déjà réalisé le leur, contrairement à la municipalité Les Collines-de-l'Outaouais et la ville de Gatineau. Suite à l'adoption du schéma d'aménagement et de développement révisé, la ville de Gatineau entamera l'élaboration de son PDZA. Elle propose cependant d'élargir quelque peu la portée de ce document pour inclure l'ensemble des activités agricoles sur son territoire. Le document envisagé s'intitulera Plan de développement de la zone et des activités agricoles (PDZAA).

4.2 D'un cadre de soutien aux jardins communautaires et collectifs à un programme d'agriculture urbaine

Il existe des jardins communautaires et collectifs dans la ville de Gatineau depuis plus de trente ans, bien qu'ils soient peu nombreux au départ. En 2016, on dénombre treize jardins communautaires et quatre jardins collectifs. Durant l'année 2006, le conseil municipal a mandaté la *Commission Gatineau, ville en santé* de définir un cadre de référence et de soutien pour les jardins communautaires et collectifs. Dans un premier temps, la Commission a pris soin de définir ce qui deviendra plus tard le Programme jardin. Dans un second temps, elle a cherché à déterminer le soutien nécessaire à la réalisation de ces jardins en précisant le soutien qui sera accordé par la ville. Essentiellement, la ville décide d'offrir un soutien financier et technique et une fonction de conseil. Malgré la démarche linéaire qui est claire en théorie, la création d'un jardin communautaire ou collectif est complexe et en décourage plusieurs. Voici les propos d'un participant qui fait référence aux démarches d'une initiative citoyenne dans son quartier :

Donc on y a pensé puis non, on n'a rien fait. Le processus pour être reconnu comme un jardin communautaire, c'est vraiment compliqué. Il y en a peu et ce n'est pas facile de réussir à le faire. (C03)

Selon la démarche prévue par la ville, il faut que l'administration du jardin soit chapeauté par un organisme communautaire à but non lucratif. Cet organisme doit faire la demande de création de jardin à la ville de Gatineau et sert ensuite de point de contact avec celle-ci. Comme la ville de Gatineau réalise elle-même la construction des jardins, il est de sa responsabilité de s'assurer qu'ils soient conformes aux règlements de la ville. Concrètement, c'est donc la ville qui trouve le terrain, réalise l'analyse de sol, rédige un protocole d'entente, etc. Selon un fonctionnaire (F01), avec le temps, pour optimiser son processus, la ville s'est dotée d'un modèle unique de jardins qu'elle reproduit pour les organismes qui en font la demande. Ces dernières années, à cause des coûts élevés associés à la construction d'un jardin, seul un nouveau jardin voit le jour par année, en moyenne. Toujours selon un fonctionnaire (F01), les principales contraintes du programme de jardins sont les coûts élevés et la rigidité qu'impose le modèle unique.

Le programme des jardins était très encadré [...] ça faisait en sorte qu'on pouvait aménager des jardins mais seulement d'une forme et cette forme ne convenait peut-être pas à l'ensemble des citoyens, à l'ensemble des organismes car c'était très contraignant. Toutes les autres initiatives d'agriculture urbaine ne trouvaient pas de porte d'entrée à la ville. Donc on a décidé de tout regarder le programme de jardins communautaires pour pouvoir l'améliorer afin d'en faire un programme d'agriculture urbaine. On est allé vers l'agriculture urbaine car quand on a fait la consultation au niveau des jardins communautaires, c'est un peu ce qu'on s'est fait dire. On s'est fait dire de déborder du champ d'expertise de juste les jardins, en parlant d'aménagement comestibles. Et ensuite on ouvrait la porte à se faire demander pourquoi on ne changerait pas la réglementation au niveau des petits élevages. Donc, tranquillement on est arrivé à se dire qu'on devait regarder l'agriculture urbaine dans tout son ensemble, car c'est un champ d'expertise très large. (F01)

La référence aux consultations publiques fait allusion aux consultations publiques réalisées dans chacun des secteurs de la ville en 2012 dans le but d'élaborer un plan directeur des infrastructures récréatives, sportives et communautaires (Jodoin, 2012). Le sixième des

sept thèmes de cette consultation portait précisément sur les jardins communautaires et collectifs. Les participants ont presque tous répondu de façon favorable à la poursuite de l'engagement de la ville à soutenir la création de jardins et ont été nombreux à proposer des améliorations. Force est de constater que tout comme cela a été le cas pour la ville de Montréal (Bouvier-Daclon & Sénécal, 2001), la ville de Gatineau a longtemps considéré les jardins communautaires et collectifs comme des équipements urbains de loisir. Dans le rapport sur les consultations publiques de secteurs de 2012, les jardins communautaires et collectifs figurent aux côtés des aré纳斯, piscines, gymnases, centre communautaire et équipements de plein air. Il est intéressant de souligner que tout comme le programme de jardin qui a été créé à Montréal (Bouvier-Daclon & Sénécal, 2001), le programme de jardin de la ville de Gatineau a des intentions qui vont au-delà de la mise à disposition d'équipements de loisir. Le cadre de soutien pour les jardins de Gatineau met en évidence les nombreux avantages des jardins pour les citoyens qui y participent (Ville de Gatineau, 2010). On parle d'interaction sociale, d'échanges intergénérationnels, de cohésion sociale, de contribution à la sécurité alimentaire, d'embellissement du milieu de vie, d'une alimentation saine, locale et respectueuse de l'environnement et du partager un savoir-faire (Ville de Gatineau, 2010). Une étude sur les jardins communautaires montréalais a toutefois démontré que cette dimension communautaire, qui fait pourtant partie des intentions de la ville de Montréal, ne se traduit pas nécessairement avec la même force par les jardiniers sur le terrain (Bouvier-Daclon & Sénécal, 2001). À Gatineau, puisqu'aucune étude n'a été réalisée sur ce sujet, il est difficile de déterminer si cela se traduit de la même façon sur le terrain. Cependant, dans le cadre de cette recherche, bien que le but n'était pas de comprendre les motivations des jardiniers urbains, nous avons tout de même relevé une tendance chez les participants qui ont fait mention des jardins communautaires. La dimension communautaire de l'agriculture urbaine semble répondre à certains besoins socio-économiques, socio-environnementaux, socio-spatiaux et socio-politiques comme ceux de socialiser et d'avoir le sentiment d'appartenir à une communauté. Un intervenant du secteur communautaire (C01) en parlait en ces mots :

[...] ce sont vraiment plus des motifs et un désir d'avoir un sentiment d'appartenance à ma communauté, de connaître les gens de ma communauté.

Moi, je n'ai pas l'intention de partir mon entreprise, je le vois comme un outil de transformation sociale et de resserments des liens. (C01)

Le spectre très large dans lequel s'inscrit les jardins communautaires et collectifs de la ville de Gatineau s'apparente grandement au concept d'agriculture urbaine défini dans cette recherche ainsi qu'aux multiples fonctions et retombées qui lui sont attribuées. On peut donc dire qu'en 2006, déjà, à l'époque de la création du programme de jardin, on commence à parler d'agriculture urbaine à Gatineau, sans vraiment la nommer. L'étude documentaire porte à croire que la municipalité apparaît comme un acteur de soutien depuis les débuts (Planchenault, 2012; Ville de Gatineau, 2011b, 2013b).

Dans les écrits rédigés par la ville de Gatineau, le cahier thématique qui porte sur l'agriculture, rédigé dans le cadre de la révision de son schéma d'aménagement et de développement, est le premier document à faire mention de l'agriculture urbaine. Ce document fait d'abord état des différentes formes d'agriculture urbaine :

Elle peut correspondre à une ferme qui s'est retrouvée enclavée par des développements domiciliaires, un aménagement paysager comportant des arbres fruitiers ou un petit potager sur un terrain résidentiel, des jardins communautaires. (Ville de Gatineau, 2011b, p. 19)

Suite à la reconnaissance de la diversité de la pratique agricole en milieu urbain, on énumère également les diverses fonctions rattachées à cette forme d'agriculture :

[...] créer des lieux de partage de connaissances et d'échanges techniques ainsi que culturels, de réduire les gaz à effet de serre en rapprochant le producteur du consommateur, de créer de l'emploi, de permettre à des organismes venant en aide aux plus démunis de s'approvisionner en produits frais à moindres coûts. (Ville de Gatineau, 2011b, p. 19)

Entre 2011 et 2013, il est également question d'agriculture urbaine dans les trois rapports de consultations réalisés dans le cadre de la première, deuxième et troisième étape de la

révision du schéma d'aménagement et de développement de la ville. Ces documents mentionnent que plusieurs citoyens souhaitent que l'agriculture urbaine soit davantage présente à Gatineau (Golder Associés, 2013; Jodoin, 2012; Ville de Gatineau, 2011a).

Dans le schéma d'aménagement et de développement révisé, on présente plusieurs fonctions environnementales liées à l'agriculture urbaine accompagnées d'exemples concrets (Ville de Gatineau, 2013b). La ville affirme vouloir favoriser la pratique de cette forme d'agriculture avec des règlements flexibles qui tiennent compte de l'hétérogénéité du territoire. Elle semble vouloir relever le défi associé à la spécificité des différents territoires de la ville de Gatineau (Ville de Gatineau, 2013b). Elle comprend la nécessité d'une vision globale pour assurer l'intégration de l'agriculture urbaine au nouveau schéma d'aménagement et de développement de la ville et confie le mandat suivant à une firme de conseil écostratégique :

[...] définir le concept d'AU, d'en révéler les meilleures pratiques, les différents impacts et de suggérer des modalités d'implantation progressives et sécuritaires en fonction des différents milieux de vie gatinois. (Planchenault, 2012, p. 5)

Après avoir organisé avec la communauté un atelier dans le but de définir une vision et une mission, la firme en question a produit un document qui propose une adaptation du concept d'agriculture urbaine au contexte de Gatineau.

Le tableau 4.1 ci-dessous offre une synthèse des éléments retrouvés dans les documents produits par la ville de Gatineau et dans le document produit par la firme de conseil qui portent sur les retombées de la pratique de l'agriculture urbaine à Gatineau. Les éléments répertoriés ont été ventilés dans les quatre dimensions sociales proposées par le modèle de Boulianne et al. (2010).

Tableau 4.1 Reconnaissance des fonctions et retombées de l'agriculture urbaine par la ville de Gatineau

DIMENSIONS SOCIALES	RECONNAISSANCE DE LA VILLE DE GATINEAU
Dimension socio-environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Offre un contact avec la nature. • Protège les paysages et met en valeur ses ressources. • Crée un lieu de partage des connaissances et d'échanges techniques. • Offre des activités d'éducation à la nature, aux animaux, au développement durable. • Contribue à réduire les végétaux allergènes envahissants en leur livrant une compétition. • Assainit l'air et réduit la température micro locale. • Réduit les gaz à effet de serre. • Contribue à la lutte aux îlots de chaleur. • Accroît la sensibilité aux enjeux environnementaux.
Dimension socio-spatiale	<ul style="list-style-type: none"> • Crée un lieu d'échange culturel, et/ou intergénérationnels. • Brise l'isolement. • Favorise le développement d'un réseau social. • Améliore les rapports sociaux avec le voisinage et au sein du quartier. • Favorise l'entraide, la solidarité, le respect et la réinsertion sociale. • Augmente le sentiment de sécurité. • Crée un espace de détente.
Dimension socio-politique	<ul style="list-style-type: none"> • Permet l'appropriation citoyenne d'espaces vacants. • Augmente le sentiment d'appartenance au territoire. • Responsabilise le citoyen. • Encourage la mobilisation sociale et politique. • Sensibilise à différents enjeux.
Dimension socio-économique	<ul style="list-style-type: none"> • Revitalise le quartier. • Approvisionne en produits frais et sains à moindres coûts.

-
- Contribue au développement économique.
 - Lutte contre la pauvreté.
 - Crée de l'emploi.
 - Réinsère économiquement, offrant ainsi un tremplin vers la réinsertion sur le marché du travail.
 - Favorise la souveraineté et donc la sécurité alimentaire.
-

Source : Tableau construit d'après (Boulianne et al., 2010; Planchenault, 2012; Ville de Gatineau, 2011b, 2013b)

La perspective offerte par le tableau 4.1 permet de croire que la ville de Gatineau comprend le caractère multifonctionnel de l'agriculture urbaine sur son territoire, y compris ses dimensions sociales.

De façon générale, l'intégration de l'agriculture dans les villes semble se faire de diverses façons. À première vue, il apparaît novateur d'intégrer l'agriculture urbaine dans une approche globale de planification d'aménagement du territoire. Quelques villes commencent à intégrer l'agriculture urbaine dans leur plans d'urbanisme comme la ville de Minneapolis (Paddeu, 2012). Mais la tendance observée dans plusieurs grandes villes nord-américaines comme Toronto, Vancouver, Montréal et Seattle ressemble davantage à un changement de politiques et réglementation qui découle des mouvements citoyens. À Gatineau, on peut croire que la situation ressemble davantage à celle de Minneapolis, car la ville souhaite une intégration globale de l'agriculture urbaine. En effet, on ne se contente plus de verdir la ville et de profiter de certains espaces perdus, on essaie de planifier l'aménagement urbain en accordant une place à l'agriculture (Ville de Gatineau, 2013b). On crée ou on optimise des espaces dans le but délibéré d'offrir un endroit pour pratiquer une forme d'agriculture quelconque.

En 2013, les élections municipales ont mené à un important changement de gouvernement (Chiasson et al., 2011). Pour la majorité des élus, il s'agit d'un premier mandat en politique municipale. Le parti d'Action Gatineau réussit à obtenir six sièges à la table du conseil.

Dans le programme du parti adopté par les membres d'Action Gatineau en mars 2013, trois résolutions portent sur l'agriculture urbaine (Action Gatineau, 2013) :

Résolution 5.8 Que la ville de Gatineau établisse une réglementation spécifique encadrant les activités d'agriculture urbaine de manière à promouvoir l'alimentation locale et la revégétalisation en s'appuyant sur une fiscalité incitative.

Résolution 5.9 Que la ville de Gatineau se dote d'objectifs précis pour accroître significativement le nombre et la répartition des jardins communautaires – au moins le double – et pour mieux appuyer les comités citoyens qui administrent le réseau.

Résolution 5.10 Que la ville de Gatineau maximise l'utilisation de plantes et d'arbres fruitiers dans ses aménagements paysagers. (p.13)

Parmi les résolutions qui figurent dans le programme du conseil pour 2014-2017 adopté par le nouveau conseil municipal en début de mandat, on retrouve là aussi les mêmes idées (Ville de Gatineau, 2016c) :

- Adopter une réglementation favorisant l'agriculture urbaine.
- Explorer des modalités moins coûteuses d'implantation de jardins communautaires et voir la possibilité d'en augmenter le nombre.

Nonobstant le fait que les membres du parti d'Action Gatineau sont minoritaires au conseil municipal, ils ont réussi à faire adopter presque intégralement les résolutions portant sur l'agriculture urbaine adoptées par leur parti. En dépit des nombreux débats qui opposent les membres d'Action Gatineau aux autres membres du conseil (Chiasson et al., 2011), la comparaison des deux programmes révèle qu'une forte majorité des idées présentes dans les sept grandes thématiques du programme d'Action Gatineau se retrouvent dans les six orientations du programme du conseil municipal.

La reconnaissance grandissante de l'agriculture urbaine et de sa multifonctionnalité par la ville de Gatineau et la volonté exprimée par de nombreux citoyens lors des quatre consultations publiques de voir davantage d'agriculture urbaine ont mené à l'adoption

d'une résolution du conseil municipal visant à réviser le cadre de soutien des jardins communautaires et collectifs de la ville pour des fins d'amélioration et d'intégration d'autres formes d'agriculture urbaine (CM-2014-764). Le 21 octobre 2014, le conseil municipal prenait connaissance du bilan du programme jardin, approuvait la révision du cadre de soutien effectuée et donnait au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés le mandat de réaliser les choses suivantes :

- évaluer les possibilités d'aménagement de jardins communautaires et collectifs, lors de nouveaux développements domiciliaires ou d'aménagement de logements sociaux;
- maximiser la collaboration entre les différents services municipaux afin de diminuer les coûts et d'arrimer les différentes politiques ou règlements municipaux pour faciliter le développement de l'agriculture urbaine, notamment en favorisant le faire-faire;
- analyser les possibilités de réaliser ou de soutenir de nouvelles initiatives d'agriculture urbaine dans un contexte de développement des communautés et en lien avec la Politique de développement social;
- réviser le cadre de soutien et le Programme des jardins communautaires et collectifs à des fins d'adaptation, d'efficience et d'innovation en matière de jardinage urbain et de présenter, pour approbation, le programme et le cadre actualisés en 2015, et ce, dans un objectif d'assouplir et de faciliter les démarches et l'engagement des citoyens dans l'implantation des jardins communautaires; (Ville de Gatineau, 2014, p. 23)

Cette présentation chronologique décrit les grands jalons du passage, à la ville de Gatineau d'un cadre de soutien pour ses jardins communautaires et collectifs à l'élaboration du programme d'agriculture urbaine.

4.3 L'agriculture urbaine à Gatineau, état de la situation

4.3.1 Au niveau théorique : La définition

Voici la définition de l'agriculture urbaine dans le contexte gatinois selon le schéma d'aménagement et de développement révisé :

La production de fruits, de légumes et de miel, l'élevage pour l'alimentation ou d'autres usages (éducation, sensibilisation, environnement) dans et au pourtour de la ville. L'agriculture urbaine gatinoise englobe une variété de systèmes de production, partant de la production de subsistance et la transformation au niveau du ménage (jardins privés), des activités communautaires de quartier (jardins collectifs ou communautaires, institutions d'enseignement) et jusqu'à des activités d'agriculture commerciale (serres industrielles, jardins, aquaculture). À ces activités d'autres y sont reliées, telles que la production et la livraison des intrants (plants, engrais, compost) tout comme la transformation et la mise en marché des produits. (Ville de Gatineau, 2013b, p. 90)

Cette définition reprend la définition proposée par Mélina Planchenault (2012) dans son analyse écostratégique portant sur l'intégration de l'agriculture urbaine à la révision du schéma d'aménagement et de développement de la ville de Gatineau. Cette définition ressemble beaucoup à la définition de Mougeot (2006) présentée précédemment. Bien que cette définition comprenne le volet commercialisation, cet élément est exclu du programme d'agriculture urbaine de la ville. La portée du programme se limite aux pratiques personnelles et communautaires.

Chez les participants rencontrés, encore une fois, la définition du concept d'agriculture urbaine est assez semblable. Tous s'entendent pour considérer les cultures maraichères, les arbres fruitiers et les petits élevages comme faisant partie intégrante de l'agriculture urbaine. Sans faire une liste exhaustive, l'ensemble des participants soulève l'aspect multiforme que peut prendre l'agriculture urbaine ainsi que les multiples retombées associées à son caractère multifonctionnel.

La plupart des participants se représente l'agriculture urbaine comme une activité à vocation principalement communautaire ou récréative. Seuls quelques-uns font référence

à la valeur des aliments produits et encore moins nombreux sont ceux qui la voient comme une activité lucrative ou une activité à des fins de commercialisation. Cette représentation de l'agriculture urbaine comme activité récréative cadre bien la volonté du conseil municipal d'élaborer un programme d'agriculture urbaine au service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Il est intéressant de constater que plusieurs acteurs trouvent que l'agriculture urbaine telle qu'elle est décrite par la ville de Gatineau est limitée. « *L'agriculture urbaine comme le définit Gatineau, c'est encore un peu frileux comme définition.* » (C02). Certains ont l'impression de donner un sens beaucoup plus large à cette définition. « *Nous, notre définition est beaucoup plus large que celle de la ville [...] Mais notre définition est beaucoup beaucoup beaucoup plus large que la leur.* » (P01). Et cette impression se retrouve même chez certains élus. « *Pour moi, c'est plus vaste que ce que l'on peut entendre.* » (E01). Cependant, étant donné qu'aucun participant n'a précisé ce qu'il manquait exactement dans la définition de la ville, il est difficile de donner un sens exact à ces impressions.

4.3.2 Au niveau de l'encadrement : La législation et la réglementation

Au niveau provincial, sous la gouverne du MAPAQ, il existe une Loi sur les abeilles, dont le principal objectif est de protéger (1) la population contre les abeilles et (2) les abeilles elles-mêmes. Une première partie de la loi concerne la prévention des maladies contagieuses chez les abeilles ainsi que la protection des citoyens contre les abeilles (par exemple les distances à respecter lors de l'installation des ruches). La deuxième partie concerne la protection de l'habitat naturel des abeilles. Outre cette loi provinciale sur les abeilles, il n'existe pas de loi ni de règlement qui encadre la pratique de l'apiculture.

Concernant les autres petits élevages (poules, lapins et autres), le règlement municipal (183-2005) concernant la garde, le contrôle et le soin des animaux stipule que toute personne souhaitant garder ce genre d'animaux doit le faire à l'extérieur de la ville, sur un terrain d'au moins 2 acres.

Pour les petites cultures et les arbres, il n'y a pas de règle qui encadre la pratique récréative. Cependant, sa pratique doit tenir compte des divers règlements en vigueur (nuisance, travaux publics, etc.). Les projets établis sur des terrains publics doivent faire l'objet d'une évaluation et d'une décision de la ville. La gestion de ces projets se fait à la pièce, au cas par cas, il n'y a donc pas de règlement d'urbanisme qui encadre la création de ce genre de projets.

Pour les projets qui sortent du cadre récréatif à petite échelle, c'est le zonage qui détermine l'usage autorisé dans la zone en question. Selon un élu, cette gestion de zonage « *montre à quel point nos règlements ont besoin d'être modernisés pour répondre à ce genre d'initiatives.* » (E03). L'exploitation de ruchers à la Ferme Moore, située en zone urbaine, a d'ailleurs nécessité la création d'un nouveau règlement proposé par le comité consultatif de l'urbanisme (CCU) et adopté par le conseil municipal.

Le plan d'action qui découle du programme d'agriculture urbaine de la ville prévoit adapter la réglementation municipale afin de permettre les petits élevages sur le territoire de la ville de Gatineau. Pour ce faire, la ville souhaite d'abord réaliser un projet pilote dans des endroits identifiés pour des productions limitées aux abeilles et poules, dont le principal objectif serait de guider les choix permettant de lever les barrières réglementaires à l'agriculture urbaine à Gatineau.

Certaines grandes villes d'Amérique, dont Niagara Falls, Guelph, Victoria, Chicago, Detroit et New York, pour n'en nommer que quelques-unes, ont déjà assoupli leur réglementation afin de promouvoir cette pratique. Sur un plan un peu plus technique, il semble que deux options s'offrent aux villes désireuses d'assouplir leur réglementation. La première consiste à amender le règlement de zonage afin de permettre la pratique agricole, sous certaines conditions, dans les zones définies comme non agricoles. La seconde option prévoit l'identification de portions de territoire ayant la fonction d'agriculture urbaine (Galarneau & Cousineau Morin, 2012). Cette seconde option a d'ailleurs été mentionnée dans un mémoire déposé dans le cadre d'une consultation publique pour la ville de Gatineau. La proposition consistait à créer une zone d'agriculture urbaine (ZAU) qui chevauche les zones actuellement établies. Cette zone permettrait de réaliser les projets

d'agriculture urbaine sans avoir à les faire valider obligatoirement un à un et sans nécessiter une demande de changement de zonage. La délimitation de la zone d'agriculture urbaine permettrait de pré-approuver en quelque sorte l'implantation de projets d'agriculture dans cette zone. Comme le mentionnait un participant, il y aurait un gain d'efficacité : « [...] afin d'éviter que tous et chacun aient à faire les démarches individuellement pour obtenir les approbations. » (C02). À l'heure actuelle, la ville semble vouloir améliorer la gestion et l'intégration plus globale des projets d'agriculture urbaine.

4.3.3 Au niveau de la pratique : Le terrain

Tel que souligné dans le cadre méthodologique, l'intérêt pour le sujet de l'agriculture urbaine à Gatineau est assez récent et par conséquent nous dénotons l'absence de données chiffrées permettant de faire l'état détaillé de sa pratique sur le terrain. Les initiatives individuelles qui existent sur le territoire de la ville sont particulièrement difficiles à répertorier. Il y a quelques années, le Collectif de recherche en aménagement paysager et agriculture urbaine durable (CRAPAUD) de Montréal a débuté un projet d'envergure qui consiste à répertorier les initiatives d'agriculture urbaine dans la ville dans le but d'en calculer la superficie totale. Ceci n'est cependant pas le cas à Gatineau et il est donc impossible de présenter des chiffres à cet effet.

À Gatineau, les entreprises agricoles sont majoritairement implantées dans les vallées et les longs de la rivière des Outaouais (Ville de Gatineau, 2011b). Elles se situent essentiellement en zone dite périurbaine puisqu'elles sont à l'extérieur du périmètre d'urbanisation de la ville de Gatineau. L'élevage de bovins est la production qui domine dans la région (Ville de Gatineau, 2011b). Une analyse du potentiel agricole à Gatineau démontre le haut potentiel des sols de la région. Cette analyse démontre l'importance de protéger les sols en zone périurbaine contre les pressions d'urbanisation qui se font sentir et ce, particulièrement dans le secteur d'Aylmer. Cette analyse met aussi en lumière le fort potentiel pour une agriculture urbaine puisqu'une grande partie des sols à haut potentiel se situent à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la ville.

Au niveau individuel ou communautaire, les petits élevages (abeilles et poules) sont tolérés tant et aussi longtemps que personne ne dépose de plainte officielle. Même si l'on retrouve des arbres fruitiers et des petits élevages sur le territoire, on retrouve davantage de potagers. Que ce soient des jardins communautaires, des jardins collectifs ou des jardins individuels sur les terrains privés, le jardinage domine largement. On retrouve davantage de petits projets que de moyens ou grands projets d'envergure et ils sont essentiellement à vocation récréative ou communautaire. L'absence d'initiatives à vocation commerciale va de pair avec l'absence de balises et de soutien pour ce genre d'initiatives. À l'exception de la Ferme Moore, qui présente un projet d'agriculture à vocation commerciale, il ne semble pas exister d'initiatives d'agriculture urbaine commerciales dans la ville de Gatineau.

Jusqu'à tout récemment, la ville jouait un rôle d'expert pour la réalisation des jardins communautaires, puisqu'elle offrait une solution clé en main aux organismes qui en faisaient la demande. Les nouvelles orientations proposées par le programme changent complètement cette façon de faire mais comme le programme a été adopté tout récemment, il est trop tôt pour constater les impacts de ce changement au niveau de la mise en œuvre.

4.3.4 Au niveau de la participation : Les dispositifs participatifs

La section qui présente la chronologie des principales activités en lien avec l'agriculture urbaine à Gatineau fait état de plusieurs consultations et audiences publiques sur le sujet. Malheureusement, dans le contexte de cette recherche, il est difficile d'analyser ces consultations et audiences car elles n'ont pas fait l'objet d'observation. L'étude de ces consultations se limite donc à l'examen des documents et rapports issus de celles-ci ainsi qu'aux propos tenus par les participants rencontrés.

La consultation publique conduite dans chacun des secteurs de la ville en 2012 dans le but d'élaborer un plan directeur des infrastructures récréatives, sportives et communautaires (Jodoin, 2012) reprenait dans l'un de ses thèmes celui des jardins communautaires et collectifs. Globalement, cette consultation a fait ressortir que les citoyens sont favorables

à cette pratique et souhaitent même que la ville apporte des améliorations à son cadre de soutien.

Dans le contexte de la révision de son schéma d'aménagement et de développement, la ville a mené quelques consultations et assemblées publiques. Une première consultation lors de l'étape 1 a permis de présenter le portrait du territoire et de prendre connaissance des préoccupations et des attentes des citoyens concernant la révision du schéma. Ensuite, lors de l'étape 2 de la révision, quatre scénarios d'aménagement et de développement ont été présentés aux citoyens. Une vingtaine d'indicateurs ont permis d'alimenter les discussions lors de plusieurs rencontres afin de recommander un de ces quatre scénarios. À l'étape 3 de la révision du schéma, c'est le projet de schéma révisé qui fait l'objet d'une consultation publique. Plus de 50 mémoires ont été déposés à la ville (Ville de Gatineau, 2013b). L'assemblée publique obligatoire en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu lors de l'étape 4 de la révision. Le but de cette assemblée était de présenter aux citoyens le dernier de projet de schéma révisé et de recueillir leurs commentaires.

Toujours dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement, la ville a tenu en 2012 un atelier de vision sur l'agriculture urbain. Plus d'une soixantaine de personnes y ont participé, ce qui a largement dépassé les attentes des organisateurs. Le but de ce café visionnaire était de formuler une vision collective de l'agriculture urbaine en 2051. Les participants étaient invités à s'interroger sur la façon dont l'agriculture urbaine pourrait répondre aux problématiques environnementales et sociales du futur. Force est de croire que le rapport issu de cet atelier a contribué à la révision du cadre de soutien pour les jardins communautaires et collectifs, qui l'a converti en programme d'agriculture urbaine.

Suite au mandat accordé par le conseil municipal au service des loisirs, des sports et du développement des communautés, la ville a tenu une dernière consultation sur le sujet du 8 août 2015 au 4 septembre de la même année. La consultation sous format Web portait non seulement sur les jardins communautaires et collectifs mais aussi sur les projets éducatifs et les aménagements comestibles.

Les impressions recueillies lors des entretiens avec les participants à cette recherche portent à croire qu'il y a eu un engouement impressionnant aux deux consultations publiques, dont le thème principal était l'agriculture urbaine (le café visionnaire et la consultation Web). Un élu comparait ainsi la consultation Web avec d'autres consultations :

Quand on regarde l'intérêt que les gens ont pour l'agriculture urbaine, moi c'est ce qui m'a le plus impressionné. On en a fait des consultations publiques à la ville de Gatineau sur toutes sortes d'affaires. On parle d'un schéma d'aménagement qui peut changer l'image de la ville. Et tu as 20, 30 personnes. On a fait des sessions de consultation sur l'agriculture urbaine et on a eu 600 personnes qui ont participé. [...] Non, le message est clair et l'intérêt est marqué. (E01)

Dans l'atelier de vision, le but principal se rapproche beaucoup de la négociation d'un intérêt général. L'idée de créer une vision collective se rapproche de l'idée d'un référentiel commun ou d'une vision idéologique dominante évoquée par Theys (2003) et Gauthier (2005b) bien que la vision soit restreinte au sujet de l'agriculture urbaine à Gatineau. Pour ce qui est de la consultation publique Web, même si elle s'insère dans le processus d'élaboration du programme d'agriculture urbaine de la ville, ses objectifs précis et sa portée sont plus difficiles à cerner. Il semble qu'on vienne davantage confirmer ce que l'on savait déjà :

La principale conclusion de ce rapport est que les citoyens gatinois sont enthousiasmés relativement à l'agriculture urbaine. Pour chacune des questions posées, une majorité de répondants (plus de 90 %) étaient très positifs et proposaient des idées intéressantes. (Ville de Gatineau, 2016e, p. 24)

Outre les consultations et assemblées publiques, la ville de Gatineau a organisé quelques groupes de travail pour discuter du sujet avec les principaux organismes concernés. Dans le cadre de l'élaboration du programme d'agriculture urbaine pour la ville, celle-ci a organisé un groupe de travail composé des principaux organismes concernés en mai 2015. C'est également durant cette période qu'est né le comité de travail sur l'agriculture urbaine à Gatineau.

Si ces activités de participation et de concertation ont pris des formes variées, elles poursuivent toutes le même objectif. Elles offrent une certaine légitimité politique aux orientations, réglementation et politiques qui suivront (Theys, 2002). Les multiples activités de participation offertes aux citoyens dans le cadre de l'élaboration du SADR semblent exprimer le souhait du nouveau conseil municipal de « *moderniser la démocratie municipale* » (Ville de Gatineau, 2016c). Selon le nouveau conseil, cette modernisation passe avant tout par la participation citoyenne. Ainsi, les activités de participation conduites dans le cadre du SADR vont au-delà des exigences fixées par la loi provinciale.

4.3.5 Au niveau du soutien : Le financement

La ville de Gatineau offre deux types de financement selon la nature et l'envergure des projets. Le premier sert au démarrage de jardins communautaires et le second provient du Fonds vert de la ville, créé en 2008.

Les nouvelles orientations présentées par le programme d'agriculture urbaine réforment complètement le mode de financement offert par la ville pour le démarrage de jardins communautaires. Si l'enveloppe budgétaire reste inchangée (114 060\$), ses critères d'attribution sont complètement revus. La ville ne prévoit pas de démarrer de nouveaux projets de construction de jardins communautaires ou collectifs avant d'avoir complété la révision de son cadre d'intervention au niveau des jardins communautaires et collectifs. Le budget qui était utilisé autrefois pour la réalisation de jardins communautaires et collectifs sera dorénavant utilisé pour réaliser les cinq grandes orientations du programme d'agriculture urbaine. L'argent est donc destiné à la promotion, à l'éducation, à la formation, à l'information et à la mobilisation plutôt qu'à la réalisation du projet. Le processus d'attribution des sommes du précédent budget permettait l'ajout d'un jardin par saison. Comme le confirment certains participants, ce rythme était loin de répondre à la demande : « *Beaucoup de groupes communautaires faisaient des demandes et parfois ils devaient attendre quatre ans avant que ça bouge* » (E01). Ce sont essentiellement les coûts exorbitants rattachés à la construction des jardins qui ne permettaient pas d'augmenter la cadence (C01, E01 et E03). « *En moyenne ça coûtait 70 000\$ pour un jardin*

communautaire parce que la réglementation était très sévère. » (E01). Comme le disait un élu, les multiples exigences étaient associées à des coûts :

Dans le fonds, ce qui faisait en sorte qu'on ne pouvait pas, c'est que c'était trop cher de partir un jardin, mais c'était parce qu'on exigeait trop de choses qui coûtent cher. (E03)

Avec un montant de 70 000\$ à investir dans la création de jardins communautaires chaque année, la ville prévoit de favoriser le démarrage d'un plus grand nombre de petits projets (principalement entre 3 000\$ et 5 000\$). Comme un élu le soulignait, ce serait une façon plus efficace d'utiliser les : « *Dans ce cas-ci je crois qu'on peut faire plus avec moins !* » (E03).

Pour sa part, le Fonds vert de la ville n'a pas été modifié pour le moment, bien que la ville souhaite le réviser dans un avenir très rapproché. Actuellement, pour être éligible au Fonds vert, il faut être un organisme à but non lucratif ou un organisme public. Ceci rejoint l'idée que les jardins communautaires doivent obligatoirement être chapeautés par un organisme à but non lucratif. Le Fonds vert vise à atteindre les objectifs de la politique environnementale que la ville a adoptée en 2008 (Ville de Gatineau, 2015). L'objectif du Fonds vert est de financer des projets structurants pour les communautés. Or, la plupart des projets d'agriculture urbaine concordent bien avec ces objectifs. Le montant de l'enveloppe est déterminé en décembre de chaque année et n'est donc pas nécessairement le même d'une année à l'autre. Plusieurs contraintes s'appliquent sur le montant des sommes octroyées. Par exemple, aucun projet dont la somme est estimée à plus de 1 000\$ ne peut être financé à plus de 75%. Le pourcentage de financement du projet change en fonction du montant total de celui-ci, à hauteur de 25 000\$ pour un même projet. Pour faire sa demande, l'organisme doit remplir le formulaire prévu à cet effet et présenter un budget détaillé du projet. Si le projet est accepté, la ville rédige un protocole d'entente et s'engage à assurer un suivi avec le récipiendaire. C'est le protocole d'entente qui spécifie ce qui est préalable aux versements (rapports d'activité, factures, etc.). Force est de constater que la démarche demande du temps. L'organisme doit souvent trouver d'autres sources de

financement pour couvrir le montant total du projet et il est parfois difficile d'engager des frais en attendant les versements. Comme le Fonds vert n'est pas dédié uniquement aux projets d'agriculture urbaine puisque sa portée est beaucoup plus large, peu de projets d'agriculture urbaine ont été financés par le Fonds au cours des dernières années (Ville de Gatineau, 2016a).

Pour les promoteurs de projets d'agriculture urbaine, trouver un soutien financier semble être une difficulté de taille. Ils doivent trouver des sources de financement diversifiées. Les défis que connaissent les promoteurs de projets d'envergure à Gatineau reflètent ceux qui avaient été présentés par certains invités lors d'une table ronde sur les enjeux de l'agriculture en milieu urbain en février 2014 à Montréal. Lors de cette rencontre organisée par l'institut d'urbanisme à Montréal, Les Fermes Lufa, ainsi que la présidente du comité de développement durable de l'hôtel Fairmont Reine Élisabeth, étaient venus discuter des obstacles à surmonter lors de la réalisation d'un projet d'agriculture urbaine. Les intervenants ont évoqué la difficulté de convaincre les investisseurs que l'idée est non seulement bonne mais qu'elle est également intéressante sur le plan financier. Dans ces deux cas, les créanciers ont été difficiles à convaincre, ce qui a grandement entravé le démarrage du projet.

4.4 Résumé du contexte de l'agriculture urbaine à Gatineau

En résumé, l'examen de l'agriculture urbaine à Gatineau permet de constater les changements qui s'opèrent au niveau du fonctionnement de la ville. Bien que la plupart des instruments d'urbanisme traditionnels (plan stratégique, schéma d'aménagement, plan d'urbanisme, etc.) continuent d'être employés pour la planification et l'aménagement du territoire, il semble que la ville souhaite aller au-delà du minimum exigé par le gouvernement provincial. C'est ce que révèlent les nombreuses consultations qui ont eu lieu dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement.

À Gatineau, encore aujourd'hui l'agriculture urbaine est perçue par la majorité des gens comme une activité récréative et communautaire. Le terme de « jardins communautaires et

collectifs », utilisé pendant longtemps, semblait déjà porteur d'un sens plus large qui ressemble étrangement à ce que l'on désigne maintenant sous le nom d'agriculture urbaine. Les multiples retombées et fonctions que l'on attribuait déjà à l'époque à ces jardins laissent croire que l'on ne parlait pas de simple jardinage. D'un autre côté, ce que l'on désigne maintenant à Gatineau sous le nom d'agriculture urbaine comporte une dimension de jardinage très importante. Outre l'intégration de politiques qui visent à permettre les petits élevages, les jardins communautaires et collectifs demeurent le pilier du programme d'agriculture urbaine de la ville.

Le changement d'approche préconisé par la ville se fait sentir à plusieurs niveaux. Le passage d'une approche descendante vers une approche ascendante se traduit dans la forme du soutien financier offert, dans les changements au niveau de la création de jardins ou encore de projets ou d'initiatives, ainsi que dans les activités de participation qui se multiplient.

De façon plus générale, l'intention d'intégrer l'agriculture urbaine dans les pratiques de planification et d'aménagement du territoire de la ville de Gatineau est claire mais demeure actuellement au niveau de l'intention.

CHAPITRE 5

PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE TERRAIN

Cette section présente les faits d'intérêt qui permettent d'alimenter les réflexions autour des principales questions de cette recherche. Tout d'abord, l'examen des sous-systèmes qui composent le territoire selon Moine (2007) met en lumière les enjeux de territorialité en lien avec l'agriculture urbaine. La présentation des réformes en cours et du renouvellement de la vision de la ville permet de comprendre l'envergure des changements qui s'opèrent au sein de la ville de Gatineau. Ensuite, la description et l'explication des principaux enjeux soulevés par les participants permet de comprendre les principaux obstacles aux projets d'agriculture urbaine.

5.1 Les sous-systèmes du territoire de la ville de Gatineau

Pour comprendre les enjeux de territorialité en lien avec l'agriculture urbaine dans la ville de Gatineau, nous décrirons dans cette section les trois sous-systèmes qui permettent de rendre le concept de territoire opérationnel selon Moine (2007).

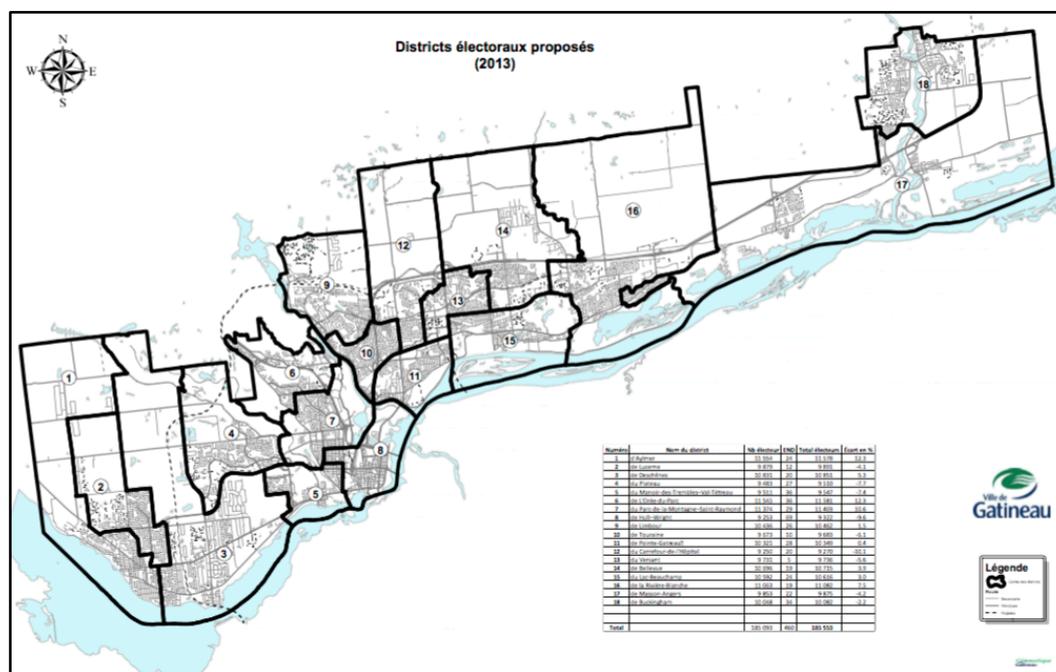
5.1.1 L'espace

Le premier sous-système nommé et décrit par Alexandre Moine (2007) pour opérationnaliser le concept de territoire est l'espace. L'espace est d'abord représenté par un espace géographique qui, dans ce cas-ci, correspond à la ville de Gatineau. Il est également représenté par l'aménagement et l'appropriation qu'en a fait l'Homme qui

l'habite (Moine, 2007). Les organisations spatiales ainsi que les relations qui sous-tendent ces dernières font également partie de ce sous-système.

En 2013, lors des dernières élections municipales, la ville de Gatineau était découpée en 18 districts électoraux. La figure 5.1 offre une représentation graphique de ce découpage.

Figure 5.1 Districts de la ville de Gatineau



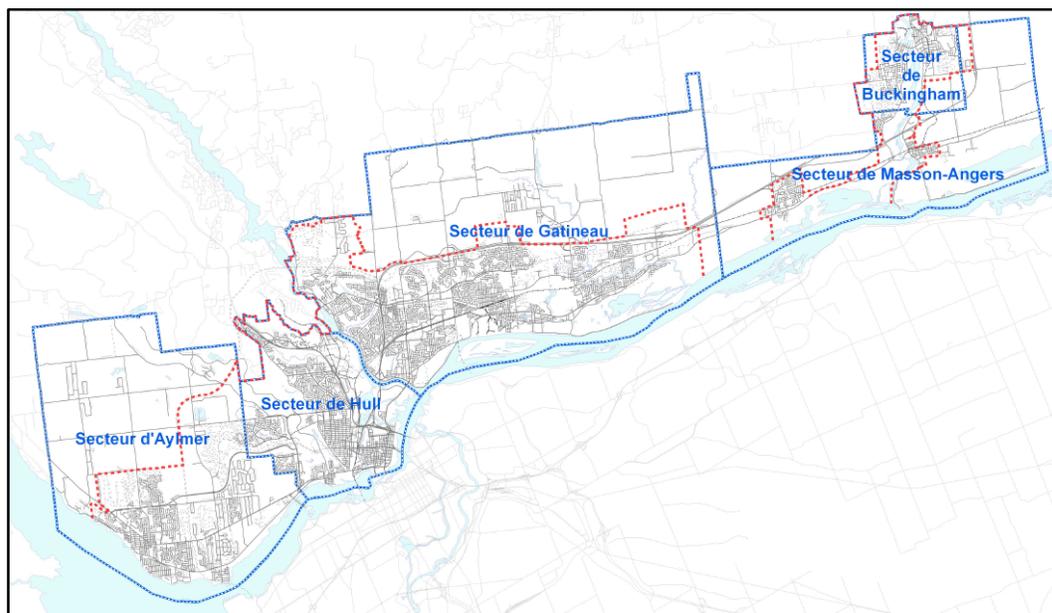
Source : (Ville de Gatineau, 2013a)

Le découpage de ces districts électoraux ressemble beaucoup à celui des dix-sept villages urbains dont il est question dans le schéma d'aménagement et de développement révisé de la ville (Ville de Gatineau, 2013b). Les dix-sept villages urbains et les quatre milieux de vie champêtre du SADR sont définis comme des unités territoriales de planification et d'intervention. L'idée derrière ces villages urbains est d'accepter les spécificités de chacun de ces espaces qui composent la ville de Gatineau. Les villages urbains sont situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la ville alors que les milieux champêtres sont situés en périphérie. La notion de périmètre d'urbanisation permet de délimiter le territoire

remplissant des fonctions dites urbaines. Dans le cadre de cette recherche, la notion de périmètre d'urbanisation donnera un sens appliqué au terme agriculture urbaine dans le contexte de la ville de Gatineau. Il est question d'agriculture urbaine quand celle-ci se déroule dans le périmètre d'urbanisation qui a été délimité par la ville de Gatineau.

À un niveau un peu plus macro, la ville de Gatineau est divisée en cinq secteurs qui correspondent aux cinq municipalités qui existaient avant la fusion de 2002. En janvier 2002, les municipalités d'Aylmer, Buckingham, Hull, Gatineau et Masson-Angers ont fusionné pour créer la nouvelle ville de Gatineau que l'on connaît aujourd'hui. La carte de la figure 5.2 ci-dessous présente ce découpage en cinq secteurs.

Figure 5.2 Secteurs de la ville de Gatineau



Source : (Ville de Gatineau, 2005b)

Ces entités (villages urbains et secteurs) créées par l'Homme, témoignent d'un vécu, d'une appartenance à des projets collectifs. Elles contribuent également à mettre en lumière l'hétérogénéité du territoire de la ville et influencent la dynamique que l'on y observe. Les consultations publiques organisées dans le cadre de l'élaboration du SADR ont mis en

lumière l'importance pour les citoyens de pouvoir discuter des enjeux à une échelle territoriale, à laquelle ils s'identifient (Gagnon & Gauthier, 2015). Il s'est avéré difficile pour la majorité des citoyens de discuter des enjeux à l'échelle de la ville de Gatineau. Les activités de participation organisées par secteurs ont également contribué à rendre difficile la prise en compte des enjeux à une échelle plus globale car elles ne permettaient pas de rassembler tous les acteurs (Gagnon & Gauthier, 2015). C'est la difficulté des citoyens à planifier à une échelle macro qui explique que les villages urbains soient définis comme une unité territoriale dans le SADR. Ceci rejoint l'idée de Jobert (1998) qui parle de logiques territoriales comme « *des réalités sociales et politiques organisées géographiquement.* » (p.89). Ce constat permet également d'expliquer en partie pourquoi la définition de l'intérêt général visée par le SADR se limite au niveau de la procédure, justement pour permettre aux enjeux territoriaux de ressortir au niveau de l'application. Les écrits de Theys et Emelianoff (2001) sur la ville durable expliquent la nécessité de créer des « coutures » entre les territoires et entre les différentes échelles de territoires. L'élaboration du SADR vise en quelque sorte à identifier ces solutions qui permettent une continuité entre les différentes échelles du territoire, que ce soit les villages urbains, les secteurs ou autre. Le SADR vise également à créer des liens qui unissent les différents secteurs de la ville de Gatineau.

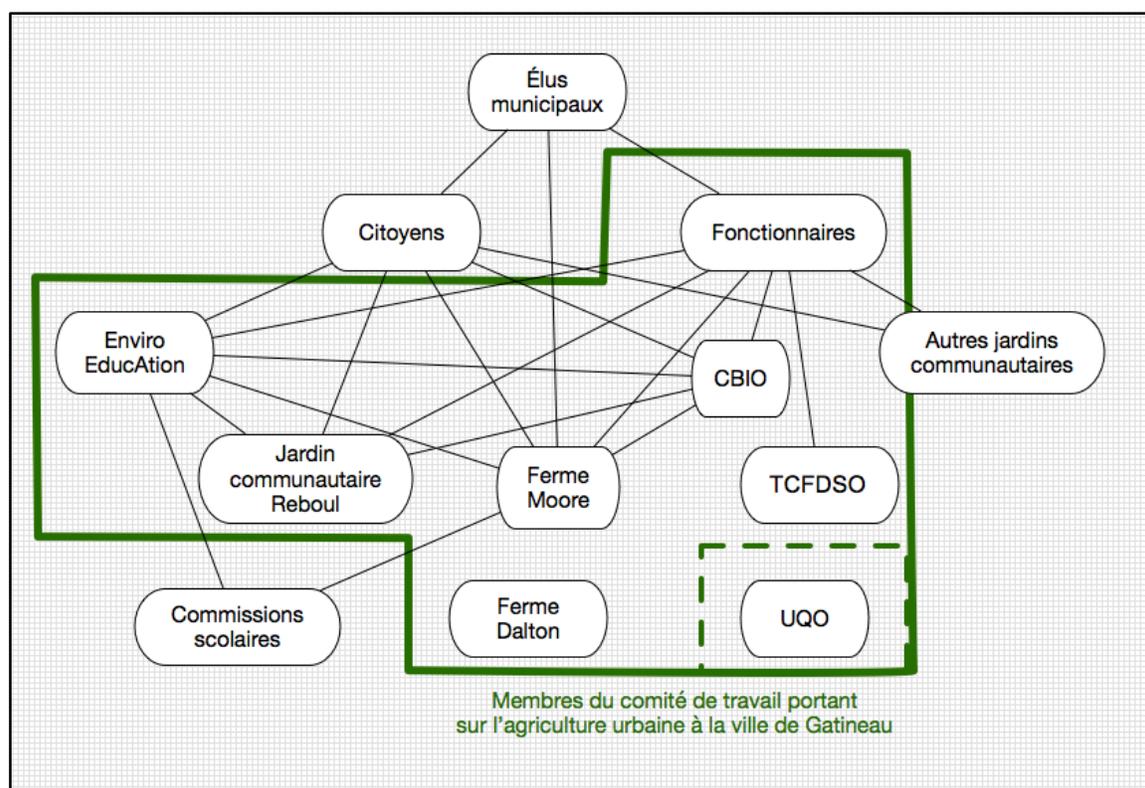
5.1.2 Le cadre institutionnel et culturel

Pour rendre compte du cadre dans lequel la gouvernance en agriculture urbaine à Gatineau évolue, nous présenterons et décrirons dans cette section les principaux acteurs en agriculture urbaine de la ville. Ce sont ces acteurs qui pratiquent l'agriculture urbaine et s'emploient à en définir les limites (formelles ou informelles) par la nature de leurs initiatives et par leurs revendications.

Le recensement des acteurs lors de la collecte des données a permis de créer une liste presque exhaustive des acteurs concernés de près ou de loin par les projets d'agriculture urbaine à Gatineau. Cette liste a permis de réaliser un schéma qui présente les acteurs ainsi

que les relations que ces acteurs entretiennent entre eux. La figure 5.3 ci-dessous représente le réseau des acteurs en agriculture urbaine à Gatineau.

Figure 5.3 Schéma des acteurs en agriculture urbaine à Gatineau



Pour bien comprendre la figure 5.3, nous présenterons chacun des acteurs représentés en portant un regard particulier sur leur rôle, sur le lien concret qu'ils entretiennent avec l'agriculture urbaine ainsi que les liens qu'ils sont appelés à faire avec les autres acteurs.

Tout d'abord, il s'agit de ne pas oublier deux principaux groupes d'acteurs qui travaillent pour la municipalité : les élus et les fonctionnaires. Les élus sont les dix-huit conseillers municipaux qui ont été élus en novembre 2013 pour de représenter les citoyens des dix-huit districts électoraux, plus du maire de la ville. En plus de siéger à différents comités et commissions, les élus ont un pouvoir de recommandation envers leurs collègues élus et un pouvoir décisionnel qu'ils exercent en votant sur les propositions présentées lors des

comités exécutifs. En début de mandat, les élus de la ville de Gatineau déterminent les grandes orientations pour la ville, qui constituent le programme du conseil. Ce programme permet aux élus de présenter les orientations et les priorités pour les années à venir. C'est ce programme qui guide les décisions du conseil municipal et leur donne une certaine légitimité. Les élus entretiennent des liens étroits avec les fonctionnaires ou les services chargés de mettre en œuvre leurs décisions. Certains aspects du rôle d'élu sont un peu plus complexes à définir, comme le dit lui-même un élu rencontré dans le cadre de notre étude :

Un politicien n'a pas de rôle défini. Il essaie de comprendre la réalité pour influencer l'expérience humaine autour de lui. [...] En termes d'agriculture urbaine, c'est d'informer et d'interagir avec mes citoyens. J'ai le rôle d'informer les gens des politiques qui existent et des règles qui sont en place. [...] Donc c'est un rôle d'informer et l'autre, c'est d'être un vecteur de changement. (E02)

Un autre élu s'attribuait un rôle par rapport aux les politiques en place :

Je le vois justement pour mettre en place des politiques qui favorisent ce genre de pratique. [...] Donc d'influencer les politiques et s'assurer que les politiques ont le plus de latitude possible pour permettre aux citoyens de se prendre en main dans le projet. (E03)

Cette personne parle également des liens directs avec la population que les élus écoutent et informent :

[...] mon rôle d'élu est vraiment à ce niveau-là, aider à la prise en charge des projets par les citoyens et aussi aider à l'acceptabilité sociale de ces projets-là. De définir correctement l'agriculture urbaine et ses attraits. (E03)

Ce sont les fonctionnaires de la ville qui composent le deuxième groupe d'acteurs. Ils sont chargés de mettre en œuvre les décisions adoptées par le conseil municipal. Même si cela n'apparaît pas à la figure 5.3, les fonctionnaires sont nombreux et répartis en plusieurs

différents services. Le service des loisirs, des sports et du développement des communautés, le service des communications, le service de l'urbanisme et du développement durable, le service de l'environnement, le service des infrastructures ainsi que le service des travaux publics ont tous été impliqués de près ou de loin dans l'élaboration du programme d'agriculture urbaine de la ville de Gatineau. Ce sont les fonctionnaires du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés qui ont été chargés de réviser le programme des jardins communautaires afin de le rendre plus accessible et plus efficace. Ces derniers ont établi créé des liens avec les principaux acteurs en agriculture urbaine à Gatineau et ont sollicité leur participation. Les fonctionnaires du service en question ont en quelque sorte joué un rôle de chef d'orchestre dans le processus. Les autres services ont davantage été impliqués à titre d'experts. Le service urbanisme veille à ce que tout soit conforme aux règles d'urbanisme existantes, le service des travaux publics s'assure que rien ne viendra entraver ou augmenter le travail qui se fait déjà sur le terrain, etc., chaque service veillant ainsi en quelque sorte sur son royaume.

Si, en apparence, la plupart des services semblent transversaux à la ville, il est intéressant de constater que les centres de services sont séparés en cinq secteurs. De façon générale, les requêtes sont traitées par les centres de services de chacun des secteurs. Les participants rencontrés qui ont travaillé avec les centres de services apprécient le fait que ceux-ci soient des acteurs de proximités qui comprennent et connaissent les enjeux de leur secteur respectif. Une personne en parlait ainsi : « *C'est avec des acteurs de proximité [le centre de service] qu'on veut et qu'on doit travailler.* » (C02).

Pour conclure sur le sujet des élus et des fonctionnaires, il convient de rappeler que les comités et commissions internes sont composés de plusieurs fonctionnaires et élus. En tout, il existe plus de huit comités et onze commissions officiels à la ville de Gatineau, dont la commission Gatineau, ville en santé, qui porte actuellement le dossier de l'agriculture urbaine. Comme le mentionnait un élu, « *Au sein de cette commission, on retrouve la santé, l'éducation, les services sociaux, les aînés, etc., et ce sont des décideurs aussi.* » (E01). Les principaux groupes d'intérêts de la ville de Gatineau semblent y être bien représentés. Ce même élu mentionnait également que jusqu'à ce jour, les recommandations issues des rencontres de cette commission ont toujours été acceptées par le conseil municipal. Il est

d'avis que cela est dû au fait que les acteurs qui siègent à cette commission sont à leur place, mais qu'ils sont aussi très nombreux à représenter les principaux groupes d'intérêts. Les propos de Pierre (1999) décrivant les instruments d'action publique sont d'ailleurs très similaires :

Bringing in all major actors and interests into the urban political process creates a high degree of civil society acceptance of urban political choice. Thus, although the deliberation process is tedious and slow, implementation often becomes smoother compared to other governance models because the key societal actors have been involved in the policy process. (p.382)

À la figure 5.3, on retrouve la commission scolaire et l'université du Québec en Outaouais. Les acteurs participant au comité de travail s'entendent sur le fait que les liens avec les établissements d'enseignement sont souhaitables voir nécessaires. En effet, plusieurs membres de ce comité soulignent la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine et ses nombreuses retombées à caractère éducatif. Ils considèrent que les établissements d'enseignement sont des terrains fertiles pour ce genre de projets. C'est d'ailleurs ce que mentionne un fonctionnaire rencontré dans le cadre de notre étude : « *On peut voir que les projets qui se déroulent en milieu scolaire sont très porteurs au niveau de l'agriculture urbaine, ce sont tous de très belles réussites.* » (F01).

La Ferme Dalton et la Ferme Moore sont deux fermes urbaines à Gatineau. Si la Ferme Dalton est discrète, ce n'est pas le cas de la Ferme Moore. L'ancien conseiller municipal du district de la Rivière Blanche, Yvon Boucher, est derrière la décision de la ville d'acquérir la Maison Dalton en 2008 ainsi que son terrain d'environ 10 acres. C'est la Corporation d'aménagement de la Rivière Blanche (CARB) qui coordonne la réalisation des travaux qui visent à mettre ce site en valeur. À l'image des projets des ponts couverts de la région, ce projet en est un qui se réalise avec, par et pour la communauté. Le but est d'y accueillir des organismes ayant des vocations écologiques ainsi que les enfants des écoles avoisinantes afin qu'ils puissent en apprendre plus sur la nature. Les travaux avancent lentement mais sûrement, étape par étape, avec l'aide de nombreux bénévoles. Tout d'abord, il a été question de restaurer et d'ajouter des infrastructures : un hangar, un

verger, la rénovation de la vieille bâtisse patrimoniale, un atelier de jardinage, un gazebo, un parc floral, une cabane à sucre et autres. Le Parc écologique qu'est devenu le domaine de la Ferme Dalton vise à développer un volet touristique, notamment avec l'installation de plusieurs vélos permettant une visite cyclable sur les nombreuses pistes. Bien que le parc écologique attire quelques fois l'attention des médias, on en entend rarement parler. Un fonctionnaire rencontré affirme que même au sein de la ville, tout n'est pas clair.

On ne sait pas ! On appelle cette ferme « La Ferme à Monsieur Boucher », un ancien conseiller municipal de ce secteur. On ne sait pas trop car ils n'ont pas encore déposé leur plan d'affaire. (F01)

En juillet 2015, la Coopérative de solidarité de la ferme Moore (CSFM) prend en charge le domaine de la Ferme Moore qui appartient légalement à la Commission de la Capitale Nationale (CCN). Sur cette ferme de quatre hectares, située au centre du territoire de la ville de Gatineau, on retrouve, en autres choses, un jardin communautaire, des activités de pédagogie et de découverte, des camps de jour, un café bistro. Si la Commission de la Capitale Nationale a permis à la Coopérative de solidarité de la Ferme Moore d'exploiter le terrain, ce n'est pas sans certaines conditions. Selon un acteur du secteur privé (P02), il est compréhensible que la ferme ait besoin d'avoir des activités lucratives dans un avenir rapproché :

Beaucoup d'attentes et de livrables attachés à divers financements qui font en sorte qu'ils ne peuvent pas y aller au rythme auquel ils devraient aller logiquement. On sent les obligations derrière eux, un peu comme un privé. On sent que ça doit être lucratif. (P02)

Le bâtiment principal de la Ferme a été conçu pour accueillir un café, une petite boutique mettant en valeur les produits de l'Outaouais ainsi que des espaces pour tenir des événements. Si la Ferme Moore est soucieuse d'être économiquement viable et cherche des activités lucratives pour le faire, elle n'en demeure pas moins un endroit de rassemblement pour la communauté. Les nombreux bénévoles qui travaillent sur plusieurs

plans pour réaliser différentes activités s’y retrouvent avec plaisir. Les jardins communautaires sont un lieu de rassemblement agréable pour les jardiniers du quartier. Plusieurs autres activités et ateliers tels que le yoga en plein air ou le démarrage de semis sont des activités rassembleuses pour cette communauté. Un des éléments qui distingue la Ferme Moore de la Ferme Dalton, c’est la vitesse incroyable à laquelle les activités de la première s’enchaînent. Un nombre impressionnant de projets d’envergure sont déployés en parallèle. L’autre élément qui la distingue de la Ferme Dalton est son désir de rayonnement. Avec son centre d’écologie et d’agriculture urbaine, la Ferme Moore souhaite se positionner comme une référence, un lieu rassemblant des experts multidisciplinaires en écologie et en agriculture urbaine. La Ferme Moore travaille beaucoup avec les milieux scolaires ainsi qu’avec les organismes sans but lucratif Enviro Educ-Action et Écolo-Nature, deux organismes responsables de camps de jours à la ferme durant l’été 2016. Sur le terrain, on remarque que des liens semblent se tisser entre la Ferme Moore et les élus municipaux. Bon nombre d’élus ont accepté de participer aux activités d’inauguration, sur l’invitation de la Ferme Moore. Les élus semblent écouter et se montrer sensibles aux enjeux que la Ferme Moore peut soulever. Ces deux fermes ont su profiter des fonds discrétionnaires des élus de leur district respectif pour la réalisation d’une partie de leurs activités. Les deux fermes ont également reçu du financement du Fonds vert de la ville (25 000\$ pour la Ferme Dalton en 2015 et 5 000\$ pour la Ferme Moore en 2016) (Ville de Gatineau, 2016a).

On retrouve également trois organismes sans but lucratif à la figure 5.3. : Enviro Educ-Action (EEA), la Table de Concertation sur la Faim et le Développement Social de l’Outaouais (TCFDSO) et la Coopérative bio-équitable de l’Outaouais (CBIO). Enviro Educ-Action est un organisme qui œuvre essentiellement dans le domaine de la sensibilisation depuis 2005. Son objectif principal est de contribuer à la santé de l’environnement en Outaouais. Il chapeaute le Jardin collectif North à Aylmer, un des treize jardins communautaires de Gatineau. Il est responsable des camps de jour en agriculture urbaine pour les adolescents de 13 à 16 ans à la Ferme Moore depuis l’été 2016. La Table de Concertation sur la Faim et le Développement Social de l’Outaouais a été créée en 1996 et vise à promouvoir le droit à la sécurité alimentaire pour tous. La table coordonne

plusieurs activités telles que des cuisines collectives, des jardins collectifs et communautaires, des groupes d'achats, etc., qui contribuent à l'entraide alimentaire. Le projet Escouade anti-gaspillage alimentaire a débuté en 2004, grâce à la volonté d'unir citoyens et entreprises afin de lutter contre la faim en récupérant les aliments qui auraient autrement été jetés pour les remettre à des organismes qui luttent contre la faim. Ce projet a bénéficié du soutien du Fonds vert de la ville en 2014 (10 900\$) et en 2015 (25 000\$) (Ville de Gatineau, 2016a). Quant à la CBIO, elle œuvre dans le développement de l'agriculture urbaine à Gatineau depuis 2009. À ce jour, elle a essentiellement offert des services d'aménagement de jardins communautaires mais son expertise va au-delà de ces réalisations. La CBIO est le principal organisateur de la Fête des semences de l'Outaouais. Depuis 2009, il bénéficiait d'un soutien du Fonds vert leur permettant d'organiser la Fête des semences en Outaouais, un événement très populaire auprès de la population gatinoise. Après sept ans d'existence et un succès incontestable, l'évènement n'a pas été reconduit en 2016, à la grande surprise des citoyens. Comme le mentionne ce participant, il se peut que l'augmentation de la demande ait forcé la ville à faire des choix :

Mais quelles directions ça va prendre tout ça ? Beaucoup de joueurs, peu d'argent alors tout le monde tire de son côté. Plusieurs projets, par exemple, la CBIO qui n'a pas eu sa subvention pour la fête des semences. C'est une fête qui stimule beaucoup l'agriculture urbaine. Les gens s'échangent des semences. (P02)

Pour conclure, les jardins communautaires et collectifs constituent la genèse du programme d'agriculture urbaine de la ville de Gatineau. Sur la figure 5.3, le Jardin Reboul a été représenté dans sa propre case puisqu'il semble être le jardin communautaire de référence à la ville de Gatineau. Tout comme ce promoteur privé, nombreux sont les participants qui ont souligné le bon fonctionnement de ce jardin :

Reboul qui s'est développé au fil du temps et qui est assez organisé pour trouver des fonds maintenant. Reboul est maintenant devenu un modèle et ça donne probablement envie aux autres jardins de s'organiser de la même façon. [...] Reprenons l'exemple de Reboul, ça fonctionne si bien car ils ont un comité

dans lequel des gens tiennent le projet à bout de bras. Ils prennent le temps d'organiser, de s'informer, etc. Au-delà du petit budget, ça fonctionne. (P02)

Reboul est composé d'un groupe de personnes très dynamiques qui ont à cœur l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de leur quartier. On remarque la présence de liens entre le jardin communautaire Reboul et des organismes comme la CBIO ou Enviro Educ-Action, puisque les jardins sollicitent et paient ces organismes pour offrir des ateliers et des formations aux membres de leurs jardins.

On remarque que la case représentant les « autres » jardins communautaires empiète un peu sur la ligne qui désigne les membres du comité d'agriculture urbaine de la ville. En effet, il y a un deuxième jardin communautaire qui siège à ce comité. C'est le Jardin communautaire de la Société d'horticulture et d'écologie de l'Outaouais, situé dans le secteur de Gatineau.

Remarquons que la ligne représentant le lien entre les jardins communautaires et les fonctionnaires est à nuancer puisque tout jardin communautaire doit être coordonné par un organisme ou une association sans but lucratif et que c'est cet organisme ou association qui fait le pont entre la ville de Gatineau et les jardins.

5.1.3 L'organisation et la dynamique des acteurs sur le territoire

L'élaboration du programme d'agriculture de la ville étant terminée, la ville entre dans la phase de réalisation de son plan d'action, dont l'horizon est de 2016 à 2018. Des actions menées par la ville ont déjà débuté pour réaliser les cinq orientations définies dans le plan d'action. Le comité de travail sur l'agriculture urbaine a révisé sa composition dans le but de s'assurer de répondre à son mandat et s'assurer que l'espace de discussion créé pour les intervenants en agriculture urbaine demeure ouvert et fonctionnel. Initialement composé de plusieurs partenaires de la ville et de quelques acteurs du milieu, ce comité, coordonné par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, s'ajuste au fil du temps. Des membres de la communauté s'ajoutent et le nombre de fonctionnaires

diminue. De ce comité, quelques petits comités de travail ont vu le jour afin de travailler à la réalisation de certains aspects plus précis du plan d'action : l'encadrement des petits élevages, la révision du cadre de soutien pour le démarrage de jardins communautaires et la création d'un réseau entre les jardins communautaires existants, par exemple. Si quelques participants critiquent un peu la nature de leur participation dans le comité de travail, ils semblent tous contents d'y être et d'y avoir été invité. En effet, les participants à cette recherche qui sont membres de ce comité sont contents d'en faire partie et voient de façon positive cet espace de discussion créé par la ville.

Même si le financement limité accordé aux initiatives d'agriculture urbaine fait en sorte que les acteurs doivent parfois un peu « *tirer sur la couverture pour avantager son organisme* » (F01), ceci n'est pas une dynamique qui semble dominer les discussions. Les frictions qui ont pu être constatées semblaient davantage ponctuelles que structurelles. En effet, elles étaient plutôt attribuables à une personne ou à un évènement.

Force est de constater que la dynamique des acteurs en agriculture urbaine à Gatineau est en pleine évolution et voire en révolution. L'élaboration par la ville d'un programme d'agriculture urbaine force les principaux acteurs à se réunir et à amorcer ou poursuivre un dialogue. Si l'on regarde la figure 5.3, qui représente les principaux acteurs en agriculture urbaine, on constate que plusieurs liens entre acteurs sont inexistantes. La création du comité de travail en agriculture urbaine permet de croire que certains liens se tisseront lors des quelques rencontres annuelles de celui-ci. La formalisation d'un espace de discussion devrait permettre aux différents acteurs de s'informer entre eux et de créer ou de poursuivre des partenariats. La dynamique entre les acteurs évolue et s'adapte au fur et à mesure que les acteurs s'organisent et qu'ils définissent et affirment leurs rôles sur le territoire. Plusieurs acteurs semblent avoir débuté leur pratique en solitaire sans nécessairement avoir pris en compte les acteurs existants. Pour ces acteurs maintenant nombreux, l'heure est à la consolidation et au réseautage. On assiste à ce qui semble être une structuration des pratiques de l'agriculture urbaine à Gatineau, par l'entremise de la ville. Le rassemblement des principaux acteurs permet de consolider les efforts existants et de faire état de la situation: « On doit déjà intégrer les acteurs actuels. On doit donc consolider ce qu'on a en

se dotant d'une vision claire et d'une politique urbaine équitable pour tous, dans toutes les régions. » (P02)

Cette organisation, ou ré-organisation, des pratiques d'agriculture urbaine à Gatineau traduit le souhait de la ville de passer d'un modèle technocratique à un modèle plus subsidiaire. Si la ville livrait autrefois des jardins communautaires clé-en-main aux associations qui en faisaient la demande, elle souhaite maintenant modifier son implication et son rôle afin de se limiter à faciliter la création et la prise en charge de ceux-ci par les associations en question. C'est d'ailleurs la nature du mandat accordé par le conseil municipal. Un fonctionnaire décrit bien cette réalité :

Il faut que ça vienne d'eux [la communauté] parce que ça aussi c'était un désir très exprimé du conseil municipal. La ville, il faut qu'elle arrête de voir de A à Z à l'ensemble des projets qui se développent. Il faut qu'elle soit un partenaire parmi les autres. Elle doit être là pour favoriser mais pas être là à chaque fois qu'il y a une pelletée de terre. (F01)

Pour compléter le portrait du territoire, il faut prendre en compte les régulations qui trouvent leur légitimité au sein de la démarche projective des acteurs du territoire en question (Pecqueur & Peyrache-Gadeau, 2010). C'est cette construction sociale collective qui, tout comme l'ensemble des normes et règles formelles et informelles qu'on retrouve au sein de la société, oriente le développement territorial. Moine (2007) souligne également l'importance du jeu des acteurs qui est souvent mentionné mais pas nécessairement pris en compte. Or, ce sont ces acteurs qui organisent et aménagent l'espace géographique pour en faire un territoire. Dans le cas de l'agriculture urbaine, le « projet » est déjà porté par une grande partie de la communauté, des organismes et des citoyens. Les projets se multiplient sans qu'il y ait nécessairement de liens directs entre ces diverses initiatives d'agriculture urbaine :

Et c'est ça la clé, l'implication citoyenne ! Les gens qui décident de mener à terme un projet, subvention ou pas, politique ou pas. Donc, t'as comme un mouvement cacophonique, qui est un peu désorganisé. (P02)

Si l'on accepte l'idée que le territoire est un système ouvert et perméable (Leloup et al., 2005), on accepte aussi l'idée que le territoire influence les acteurs et que les acteurs influencent le territoire. Force est de constater que le « projet » d'agriculture urbaine porté par plusieurs acteurs ébranle et influence les pratiques d'aménagement, tout comme cela semble être le cas pour le politique et les politiques. Tous les éléments semblent être réunis pour qu'une organisation réelle prenne forme et se concrétise.

5.1.4 Résumé des trois sous-systèmes du territoire de la ville de Gatineau

La mise en lumière des enjeux au niveau des secteurs de la ville renforce le concept d'intérêt général territorialisé, de Lascoumes et Le Bourhis (1998). La figure 5.3 montre qu'il existe de nombreux acteurs en agriculture urbaine à Gatineau. Ceux-ci contribuent de près ou de loin à l'élaboration d'un intérêt général en fournissant différents points de vue et en défendant divers intérêts. Bien que certains liens existent entre ces acteurs, il en reste beaucoup d'autres à tisser afin de former un réseau d'acteurs capables de définir les enjeux globaux et locaux (Theys & Emelianoff, 2001). Le comité de travail sur l'agriculture urbaine offre un espace de discussion et même un certain cadre pour l'organisation et la structuration de la dynamique entre tous ces acteurs. Le rassemblement de ces intervenants autour d'une table force des interactions qui n'auraient pas eu lieu autrement.

5.2 Une vision renouvelée

Un grand vent de changement souffle actuellement sur la ville de Gatineau. On assiste à plusieurs réformes liées au fonctionnement de l'appareil municipal : Annonce d'une importante réforme du service d'urbanisme en mai 2016, réforme au niveau du développement économique, réforme dans la structure des comités et commissions, etc. Selon certains auteurs, en 2009, le mouvement citoyen connu sous le nom de Projet Gatineau exprimait déjà le souhait de changer la culture en politique municipale (Chiasson et al., 2011). Quelques années plus tard, ce mouvement citoyen donnait naissance à un parti

politique municipale, une première pour la ville de Gatineau (Chiasson et al., 2014). Selon Chiasson et al. (2014), l'arrivée du parti d'Action Gatineau s'est accompagné d'une politisation des enjeux locaux. En examinant quatre projets majeurs à la ville de Gatineau, les auteurs décrivent les divergences d'opinions, sur le fonds et la forme, entre les partisans de Projet Gatineau / Action Gatineau et le reste des membres du conseil municipal. En ce qui concerne la forme, Projet Gatineau, issu d'un mouvement citoyen et Action Gatineau, le parti politique municipal qui en découle, souhaitent offrir un espace de discussion ouvert aux citoyens, comme en témoignent les nombreuses activités de participation citoyenne qui ont eu lieu durant l'élaboration du SADR.

Le programme du conseil municipal 2014-2017, qui s'appuie largement sur le programme du parti d'Action Gatineau, détermine les orientations et les priorités pour les années à venir. Il y est question d'un fort leadership pour Gatineau, d'une meilleure gestion municipale, du développement d'une identité gatinoise, d'une démocratie municipale modernisée, d'une ville verte, active et en santé et, au niveau économique de diversification, de développement et d'innovation. L'intégration des orientations du programme du conseil municipal d'une part, des orientations et objectifs du schéma d'aménagement de l'autre et de développement révisé ainsi que de la vision du plan stratégique, fondée sur les principes du développement durable, apparaît logique et cohérente. Au sujet de l'agriculture urbaine, les participants à la présente recherche s'accordent pour dire à l'unanimité que les intentions de la ville à ce sujet sont claires. Comme l'atteste ce fonctionnaire, on perçoit bien l'engagement de la ville à favoriser la pratique de l'agriculture urbaine sur son territoire :

Donc on voit clairement qu'il y a une intention d'avoir une ouverture pour l'agriculture urbaine. Bien c'est sûr qu'au début ça paraît assez lent comme processus mais l'intention de la ville est claire via son schéma d'aménagement. Puis maintenant il faut juste poser des gestes plus concrets. (F02)

Pour la suite, reste à voir comment rendre opérationnelles cette vision et les intentions qui en découlent. La façon dont la ville entend mettre en œuvre ces intentions n'est pour

l'instant pas très claire et elle laisse plusieurs participants un peu sceptiques quant à la portée de toutes ces promesses. Un participant faisait part de ses doutes en ces mots :

Je comprends les priorités d'une organisation politique mais quand on a un dossier comme l'agriculture urbaine, pour ne prendre que lui, on en fait quoi ? Une politique, ok... Suivi d'un plan d'action, ok... Mais ça se réalise concrètement comment ? (P02)

La plupart des participants rencontrés ont senti le vent de nouveauté insufflé par le nouveau conseil municipal. À ce sujet, deux impressions principales ressortent des entretiens réalisés. La première est que l'agriculture urbaine doit être considérée comme une activité structurante qui doit être intégrée de façon transversale, et la seconde est que la ville de Gatineau devrait jouer un rôle de facilitateur.

Lorsqu'il fut question de transversalité, les participants ayant abordé ce sujet l'ont fait à deux niveaux. Ils ont d'abord parlé de démarche et de réflexion. L'importante révision des comités et commissions de la ville de Gatineau reflète cette volonté de transversalité. Les participants ont également parlé de transversalité des services de la ville, au niveau du fonctionnement. Deux résolutions du programme du conseil reprennent de façon presque identique ces deux idées. La première résolution consiste à optimiser les programmes et services (fonctionnement) alors que la seconde consiste à réviser la pertinence des différents comités et commissions (réflexion). Ces résolutions impliquent que le conseil municipal évalue le fonctionnement de l'appareil municipal et impose des changements pour l'améliorer.

Sur le plan de l'agriculture urbaine, ceci porte à croire qu'au niveau de la planification et de l'aménagement du territoire, cette transversalité offrirait une meilleure reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine. Parmi les participants, ce sont les élus et les fonctionnaires qui ont soulevé la question de la transversalité au niveau de la démarche réflexive. Un élu rencontré croit qu'on obtiendrait une meilleure transversalité au sein des comités et commissions en attribuant des rôles un peu plus larges à ces entités.

Il faut arrêter de travailler en silos puis plus travailler d'une façon qu'on puisse intégrer tout ça dans ces comités et commissions qui ont rôle important même si c'est juste un rôle de recommandations. Parce que justement, ils recommandent au conseil donc doivent être capable de porter ces dossiers-là. (E01)

Toujours selon ce même élu, une bonne intégration des sujets comme l'agriculture urbaine au sein des comités et commissions contribuerait à éviter les répétitions inutiles qui font perdre du temps aux membres qui siègent à plus d'un comité à la fois. « *Moi je siège dans plusieurs et parfois, j'ai trois fois la même présentation. Souvent un dossier comme l'agriculture urbaine, ça touche plusieurs.* » (E01).

Plusieurs participants (C02, C03, E01, E03, F01, P02) ont signalé le problème du cloisonnement entre les différents services de la ville. Si l'existence de centres de services sectoriels permet une certaine transversalité, « [...] *c'est trop peu et ceci devrait s'étendre à l'ensemble des services offerts par la ville* » (C02). À ce sujet, des changements importants dans la structure organisationnelle du service de l'urbanisme ont été annoncés en mai 2016, qui s'inscrivent dans la lignée du changement de culture du service de l'urbanisme amorcé durant la dernière année (Ville de Gatineau, 2016d). Le service de l'urbanisme réorganise la structure de ses équipes afin d'offrir à ses « clients » une gestion par dossier. Les intervenants d'un même projet ont été regroupés et sont appelés à travailler ensemble plutôt que de travailler chacun dans leur coin sans se parler, parfois sur les mêmes dossiers. Toujours dans cette lancée de changements, en juin 2016, la ville crée une nouvelle entité dont le mandat principal est d'assurer un lien entre le service d'urbanisme et la nouvelle Commission de développement économique.

À ce jour, il est trop tôt pour saisir l'ampleur des retombées de ces changements. Cependant, l'incidence qu'ils pourraient avoir rend le participant C02 optimiste pour l'avenir :

On a des départements et services à la ville avec lesquels ça travaille super bien et on espère que les changements à l'urbanisme vont faire que ça va aller de mieux en mieux avec l'urbanisme.

En ce qui concerne les changements de rôles de la ville, la plupart des participants estiment que les initiatives devraient être portées par la communauté. Un fonctionnaire décrit ainsi le rôle de partenaire que devrait jouer la ville : « *On veut que les initiatives soient endogènes et que la ville soit seulement un partenaire comme les autres.* » (F01). Un élu estime que la ville ne pourrait être que gagnante à changer son rôle :

Mais si tu conçois ton programme pour faire en sorte que ce n'est pas toi [la ville] qui le fait et que c'est la communauté et que tu as un rôle plus habilitant, et bien les risques pour toi diminuent. Tu n'es pas le meneur du projet et tu n'as pas à dicter toutes les règles. Et c'est ça l'orientation que les élus ont donnée au service quand on leur a demandé de réviser leur programme. (E03)

L'enquête de terrain traduit la transition vers ce mode d'intervention, qui s'apparente davantage à un État de type subsidiaire selon Côté et al. (2007). Voici les propos de ces auteurs concernant de genre de gouvernement :

[...] aide les groupements de la société civile à se structurer et qui les soutient afin qu'ils exercent des fonctions qui seraient autrement revenues à l'État ou au Marché. (p.7)

On peut ici penser aux multiples retombées de l'agriculture urbaine qui remplissent des fonctions qui auraient autrement été assumées par la ville de Gatineau. Par exemple, c'est le cas de la création d'espaces verts, qui contribuent à la revitalisation urbaine, de l'offre d'un espace éducatif avec des apprentissages variés, de la pratique d'une activité récréative qui complète l'offre de la ville, et de plusieurs aspects de la sécurité alimentaire et même de la gestion des déchets.

Le nouveau rôle de facilitateur que plusieurs souhaitent voir la ville jouer, ainsi que les changements apportés pour une plus grande transversalité, laissent croire que des changements majeurs s'opèrent au sein de la ville de Gatineau. Ces changements prennent racine au sein même de la vision de la ville (par le plan stratégique), passent par des orientations (programme du conseil municipal) et des intentions (schéma d'aménagement

et de développement révisé) et se concrétisent ensuite dans le fonctionnement et les rouages de son administration. La dernière étape, soit l'accomplissement ou la réalisation, pourra se faire sentir au moment de la mise en œuvre (plan et règles d'urbanisme, PDZAA, etc.). Selon Hohn et Neuer (2006), le changement de culture ou de vision concernant le mode de gestion de la ville figure parmi les éléments qui contribuent au changement du mode de planification. Le mode de gouvernance et le mode de planification sont en quelque sorte le reflet de notre société.

Pour les projets d'agriculture urbaine, la transition vers un modèle où le rôle de la ville s'apparente à celui d'un facilitateur semble correspondre aux besoins des acteurs et aux souhaits du conseil municipal. Elle apparaît donc toute indiquée pour les projets d'agriculture urbaine. Quant à la transversalité, elle se révèlera également intéressante pour les projets d'agriculture urbaine car elle devrait permettre de traiter chaque projet d'agriculture urbaine comme un tout indissociable plutôt que comme une succession d'étapes indépendantes.

5.3 Les principaux enjeux pour les projets d'agriculture urbaine à Gatineau

L'enquête de terrain révèle quatre enjeux principaux : Le manque de leadership et de vision de la ville de Gatineau (1), la difficulté qu'éprouve la ville à contrôler son administration (2), de la complexité de l'appareil municipal qui occasionne lourdeur et lenteur (3) et enfin le manque de soutien au niveau de l'encadrement et du financement (4). Pour les participants rencontrés, ces enjeux représentent des obstacles de taille qui entravent et ralentissent les projets et les initiatives d'agriculture urbaine dans la ville de Gatineau.

5.3.1 Manque de leadership et de vision

À deux exceptions près, tous les participants ont fait état du manque de leadership, essentiellement politique, à la ville de Gatineau. Non seulement cet enjeu a été soulevé à maintes reprises mais il a également constitué la trame de fonds de deux entretiens. Selon

les citoyens, le leadership représente un enjeu majeur puisque ce dernier figure dans la conclusion du rapport sur la consultation Web de l'automne 2015 : « *l'analyse des réponses des citoyens invite Gatineau à agir comme leader afin de proposer des façons de faire gagnantes et innovantes* » (Ville de Gatineau, 2016e, p. 24).

Un élu rencontré explique comment le leadership politique a un impact direct sur les citoyens et sur l'administration de la ville :

Si tu ne l'identifies pas comme une priorité à partir de la tête dirigeante et bien tu ne peux pas être surpris quand rendu au citoyen, c'est diffus et désorganisé, qu'ils ne savent plus comment y arriver. Si tu as un leadership qui est fort et qui s'assume et qui dit voici, c'est notre priorité et on veut travailler là-dessus pour les prochains quatre ans avec tels objectifs. À ce moment-là, même au niveau de l'administration, ce sera difficile de dire que ce n'était pas clair et qu'on n'avait pas ça dans nos priorités. (E03)

Comme un autre participant le confirme, le constat sur le terrain se fait de plusieurs façons :

Ça prend un engagement formel qui vient d'en haut, de la haute direction, qui va donner un alignement et les moyens financiers, matériels, etc. pour bien supporter ça. (P02)

Cet enjeu soulève la question de la dimension politique, qui est toujours présente lorsqu'on parle d'agriculture urbaine à Gatineau. Plus de la moitié des participants ont mentionné que l'agriculture urbaine à Gatineau était un sujet à caractère politique qui amenait une certaine complexité. « *Donc, le fait que ce soit politisé, ça complique les choses.* » (E02). L'extrait d'entretien suivant traduit le besoin d'avoir une mission (les orientations) claire et précise.

[...] Il y a donc de la politique en agriculture urbaine. En fait, il faut avoir une mission claire ! À l'heure actuelle, on ne sait pas trop qui prend le lead là-dessus. Une chose est certaine, ça prend un chef ! Qui va mener et donc être imputable ? (P02)

Ce participant croit qu'il faut accorder une plus grande importance à la clarté de la mission et à sa provenance qu'à la nature de la mission. Il attribue la désorganisation des intentions et des initiatives de la ville de Gatineau au manque de définition du projet. Il ne semble pas considérer comme un problème le fait que la politique soit mêlée à ce dossier, mais estime qu'il faut que ce soit fait de façon cohérente et organisée.

Dans son ouvrage, Gauthier (2005) démontre la difficulté de maintenir la cohérence de l'action publique en l'absence d'un référentiel commun. Selon l'auteur, une vision globale est nécessaire pour obtenir une solution intégrée. Le recul, la vue d'ensemble, permettent une planification globale et à long terme. Ce constat vient appuyer les propos du participant susmentionné, qui préconise une vision collective de l'agriculture urbaine à l'échelle de la municipalité.

Un participant aux entretiens ayant pris part à l'atelier du café visionnaire de 2012 mentionne qu'à cette époque, il avait déjà tenté de connaître la vision de la ville pour se représenter le chemin à suivre pour atteindre les objectifs de 2051. Il confie qu'il n'avait pas réussi à obtenir de réponse. Ceci nous porte à croire que ce manque de vision collective ne date pas d'hier.

5.3.2 Contrôle difficile de l'administration municipale

Certains participants ont le sentiment qu'il vaut mieux avoir l'administration municipale de son côté. Une personne du secteur privé en parlait en ces termes :

Et puis, si tu te mets les fonctionnaires à dos, même si tu as les politiciens de ton bord, lèves-toi de bonne heure pour avoir de l'appui. Ça va être court-circuité continuellement. (P02)

Chez les élus, quelques-uns déploraient que leurs décisions soient souvent considérées comme de simples recommandations :

Les enjeux sont incroyables avec l'administration de la ville. Mon impression est que si elle veut que ça passe, ça passe, sauf que si tu luttas contre, comme élu, tu n'as pas de contrôle. Ce n'est pas très démocratique ! Si tu veux faire quelque chose et qu'elle ne veut pas le faire, alors tu as des bâtons dans les roues à maintes reprises. (E02)

Des participants de catégories variées ont dénoncé le fait que l'administration de la ville outrepassait son rôle de mise en œuvre. Les pouvoirs décisionnels qu'elle s'accorde ne sont pas officiels ou confirmés : ils sont plus subtils et se manifestent dans toutes les ramifications de son organisation. Ce qui apparaît à la base comme un problème structurel laisse entrevoir un problème beaucoup plus profond, selon certains. « *Et en même temps, l'administration de la ville reste alors que les élus passent. Souvent ils décident de créer des délais.* » (E02). Un autre élu mentionnait que cela faisait en quelque sorte partie des mœurs organisationnelles :

Ça fait partie aussi des mœurs organisationnelles qui sont à changer. Les priorités de l'administration devraient être celles qui ont été établies par le conseil. Sinon, c'est qu'il y a quelque chose de brisé dans le système. C'est vraiment ce que je vois comme plus gros défi et présentement on est en train de faire un bout. (E03)

Le débordement du rôle de l'administration permet en partie d'expliquer le double discours ou le système à deux vitesses qu'observent les participants. Les actions posées par la ville ne sont pas toujours cohérentes avec son message. Un participant du secteur communautaire décrivait ainsi cette incohérence :

En même temps que la ville veut que quelque chose se passe, c'est comme si elle applique elle-même les freins à certains endroits stratégiques pour qu'il n'y ait rien qui se passe. (C02)

Le contrôle de l'administration fait partie des priorités du conseil municipal et un certain nombre d'actions ont déjà été posées à cet effet. Le maire de Gatineau est confiant que ce resserrement, qui est accompagné d'un système de reddition de compte, aura un impact

positif et direct sur la bonne gestion municipale. À l'heure du bilan estival annuel de la ville de Gatineau, le maire a déclaré que le principal acquis hérité de ce conseil municipal sera sans doute cette prise de contrôle de la gestion municipale (Bélanger, 2016).

5.3.3 Complexité de l'appareil municipal

Nombreux sont les participants des domaines communautaire et privé qui ont parlé de la difficulté qu'ils ont eu à comprendre le processus administratif pour faire avancer leurs dossiers, surtout au service de l'urbanisme. Selon eux, la complexité de l'appareil municipal génère une lenteur et une lourdeur au niveau du processus qui démotivent les gens. Certains se démobilisent et il devient ensuite bien difficile de les mobiliser à nouveau (C02). Ce problème a été soulevé particulièrement souvent au sujet de la création de jardins communautaires, mais aussi au sujet des services offerts par la ville pour l'accompagnement de projets.

Les participants attribuent également les incohérences de procédure auxquelles ils ont pu se heurter à la complexité de l'appareil municipal. L'organisation et son fonctionnement sont d'une complexité telle que même les fonctionnaires ne s'y retrouvent plus. Un participant relate qu'il s'est heurté à une clause d'un protocole d'entente qui était impossible à réaliser. « *On n'est pas à une incohérence près !* » a-t-il ajouté non sans une certaine résignation. Un élu déplore des incohérences parfois énormes. Un projet « illégal » a d'ailleurs été subventionné par la ville, avant d'avoir été réformé afin qu'il soit conforme aux mesures réglementaires en place.

La lenteur, la lourdeur et l'incohérence des procédures semblent étroitement liées à la complexité de l'appareil municipal.

5.3.4 Insuffisance du soutien

Le manque de soutien mentionné se situe au niveau de l'encadrement de la pratique (les politiques et la réglementation) et au niveau du support financier (les subventions).

En ce qui concerne l'encadrement, le fait que les pratiques observées sur le terrain aient devancé la réglementation démontre bien la nécessité de moderniser cette dernière (E03). Dans certains cas, les participants vont jusqu'à parler de réglementations inadéquates, qui sont des freins majeurs pour les projets d'agriculture urbaine.

Quant au manque de soutien financier, il est attribué au petit montant de subvention que la ville octroie à chaque année et à la difficulté d'obtenir des sources diversifiées de financement. En outre, le financement est souvent conditionnel à des engagements, ce qui complique davantage les choses.

5.3.5 Divers

Quelques autres enjeux ont été soulignés de façon assez isolée, de sorte qu'ils ne seront présentés que brièvement :

- Le manque d'expertise en agriculture urbaine à la ville de Gatineau ;
- Les conflits d'usages potentiels ;
- Le manque de consultation de la part de la ville de Gatineau ;
- Le maintien d'un équilibre entre l'agriculture urbaine et l'agriculture traditionnelle.

5.4 Résumé des principaux constats de l'enquête

À la lumière des résultats de l'enquête, nous constatons que le développement de la pratique de l'agriculture urbaine implique un important changement dans nos façons de faire. L'augmentation du nombre d'initiatives et de projets d'agriculture urbaine met en évidence les lacunes du système actuel. Les principales lacunes sont le manque de leadership exercé par la ville, le manque de contrôle de la ville sur son administration, la complexité de l'appareil municipal et le manque de soutien pour l'agriculture urbaine. L'identification de ces lacunes dans le cadre des projets d'agriculture urbaine permet de croire que celles-ci existent dans d'autres domaines. Tout porte à croire que l'identification

de ces enjeux provoque ou à tout le moins favorise le changement de vision amorcé par la ville. En effet, la ville de Gatineau est actuellement en train de vivre des grands changements. La transition qui s'opère présente un décalage important sur le plan stratégique et opérationnel. Ce décalage semble tout de même souhaitable car il permet de prendre le temps de bien examiner les nouvelles orientations. A priori, tout semble en place pour qu'un tout cohérent s'installe, pour reprendre les propos de Theys et Emelianoff (2001), il reste cependant les « coutures » à mettre en place.

CHAPITRE 6

INTERPRÉTATION ET DISCUSSION DES RÉSULTATS

Dans le présent chapitre, nous proposerons une interprétation des résultats de l'enquête de terrain. Nous décrirons les quatre principaux concepts théoriques présentés, que nous décrirons individuellement afin d'énoncer les principaux défis et enjeux qui s'y rattachent. À la lumière des enjeux évoqués, nous explorerons quelques pistes pour analyser les moyens qui permettrait d'y répondre. Ce chapitre se termine par une courte synthèse des principaux éléments de l'analyse.

6.1 Défis en matière de multifonctionnalité

La mise en garde de Duvernoy et al. (2005) quant à la complexité de l'intervention publique en lien avec l'agriculture urbaine s'avère toute indiquée dans le cas de la ville de Gatineau. Sa multifonctionnalité implique différents acteurs qui souhaitent tous jouer un rôle dans le dossier. C'est au sein des services de la ville que cette complexité est la plus flagrante. On la remarque d'abord lorsqu'il s'agit de donner le mandat de l'élaboration d'un programme d'agriculture urbaine à un seul service. Sans remettre en question le rôle et les responsabilités des différents services, comités et commissions de la ville, on constate qu'il existe un volet d'agriculture urbaine dans chacun de leur mandat. Le Service des loisirs, du sport et du développement des communautés voit l'agriculture urbaine comme une composante essentielle du développement des communautés et de l'amélioration de la qualité de vie. Le comité d'environnement et de développement durable associe la présence des abeilles comme un élément favorable pour l'environnement et y voit une contribution pour une ville verte, élément du développement durable. Le comité consultatif agricole considère quant à lui qu'il détient l'expertise en agriculture urbaine puisqu'il s'agit avant

tout de l'agriculture, même si elle s'opère en zone urbaine. En outre, ce comité prévoit de rédiger un PDZAA prochainement, qui pourrait inclure l'ensemble des activités agricoles du territoire. Finalement, c'est le Service des loisirs, du sport et du développement des communautés qui a hérité du dossier, ce qui a laissé perplexes le comité de l'environnement et du développement durable et le comité consultatif agricole.

À Gatineau, le peu de reconnaissance accordée à la transversalité, qui représente le caractère multifonctionnel de l'agriculture urbaine à l'étape de la mise en œuvre, limite le développement de la pratique (Duvernoy et al., 2005). La représentation égale de tous les services et les secteurs touchés par sa pratique augmenterait le niveau de transversalité et améliorerait la qualité de la participation. Force est de croire qu'il serait plus efficace de promouvoir l'agriculture urbaine dans différents services et secteurs plutôt que dans un seul service spécifique, même si les autres services appuient également la démarche. « *On veut que la planification et l'aménagement tiennent compte des opportunités et initiatives d'agriculture urbaine et même la promouvoir.* » (F01). Si on se fie aux propos de Theys (2002), c'est bien au niveau local, donc ici au niveau de la municipalité, que la transversalité doit être implantée pour garantir un développement qualifié de durable.

La transversalité requise pour assurer une bonne gestion de tout ce qui touche l'agriculture urbaine à Gatineau soulève beaucoup de questions. Même si la structure officielle en place n'offre pas une transversalité complète, les acteurs des différents services sont tout de même appelés à travailler de concert pour mener à terme les projets d'agriculture urbaine. La commission Gatineau ville en Santé, qui a porté le dossier de l'agriculture urbaine, a permis de réunir plusieurs acteurs dans le but de prendre en considération les multiples fonctionnalités de l'agriculture urbaine. Bien qu'aux dires de certains, elle ne soit pas parfaite, cette commission offre un espace de discussion qui apparaît essentiel pour consolider une pensée collective.

Plus largement, au sein des principaux acteurs en agriculture urbaine de la ville de Gatineau, les résultats de notre enquête démontrent que les rôles et responsabilités de chacun sont bien définis et bien acceptés par les autres acteurs. Les acteurs sont soucieux de se respecter les uns et les autres et ils prennent garde de ne pas empiéter sur les plates-bandes des autres.

Le défi qui s'impose est davantage au niveau des liens que ces acteurs ont et auront à tisser et à entretenir. Il s'avère que la plupart des acteurs mènent leurs activités et leurs projets pratiquement en vase clos. Outre les liens qu'ils doivent entretenir lors des différentes étapes de leurs projets, ils ne sont pas portés à s'informer ou à se consulter. Bien que le comité de travail en agriculture urbaine permette un espace de discussion entre les principaux acteurs, ces derniers devront développer un certain automatisme pour réussir à bien communiquer.

6.2 Défis liés à une approche territoriale

La description que fait Moine (2007) du territoire le présente avant tout comme un système complexe. Sa grande complexité s'explique par le fait qu'il soit composé de sous-systèmes qui sont en relations et que ces systèmes s'influencent entre eux. Le système qu'est le territoire est vu comme une entité empreinte de son histoire et des gens qui l'habitent. Comme le mentionnait un participant, l'approche territoriale présente le défi de partir de ce qui existe déjà : « [...] évidemment tu ne pars pas avec un territoire vierge, donc tu dois composer avec ce qui est là. » (C02). Ce défi ne consiste pas uniquement à composer avec l'existant mais aussi à savoir en tirer parti. Comme le disait un participant, « Ils [la communauté] ont l'expertise de le vivre, leur territoire. » (C02).

L'adoption d'une approche territoriale impose d'offrir des solutions qui tiennent compte des spécificités territoriales tout en restant cohérentes avec les visions et les intentions énoncées à l'échelle de la municipalité (le territoire). La ville s'est dotée d'une vision, de grandes orientations, et elle a défini ses intentions dans son schéma d'aménagement et de développement révisé. Il s'agit donc de proposer des solutions qui en respectent les grandes lignes.

Les résultats de l'enquête de terrain démontrent que les initiatives et les projets d'agriculture urbaine, même pour les jardins communautaires, sont uniques par leur forme et par la particularité du territoire qu'ils occupent. Leur diversité se retrouve aussi dans les multiples interactions et interdépendances entre les acteurs qui portent le projet et les gens

qui habitent le lieu. Par exemple, le comité jardin responsable de la gestion d'un jardin communautaire décide de son fonctionnement, de son mode de gestion, etc.

Toujours selon l'enquête, le modèle unique de jardins communautaires de la ville de Gatineau imposait une rigidité qui ne convenait plus. L'idée du modèle unique a fait l'objet de plusieurs critiques (F01). L'insatisfaction qui en découle est à l'origine de la réflexion entourant la nature et la portée du soutien que devrait offrir la municipalité pour la création des jardins communautaires.

En l'absence de modèle universel, il revient à chacun de trouver sa propre solution (Jean, 2008). Pecqueur et Peyrache-Gadeau (2010) nous préviennent que la capacité collective à se prendre en charge, à s'organiser et à se coordonner pour l'atteinte d'objectifs peut constituer un enjeu de taille. À Gatineau, comme plusieurs le soulignent, il y a une effervescence de la communauté et « *les citoyens sont au rendez-vous* » (C03). « *On a une population très compétente, connaissante et éduquée.* » (E02) et les initiatives et les projets d'agriculture ne manquent pas. Bien que bon nombre de ces projets et initiatives d'agriculture urbaine soient isolés, des liens se tissent et un réseau commence à prendre forme. La mise en garde de Pecqueur et Peyrache-Gadeau ne s'applique donc pas vraiment à la situation de Gatineau. Le défi n'est donc pas de trouver une solution sur mesure qui réponde aux spécificités de la ville mais plutôt de s'assurer que la solution soit cohérente avec les orientations de cette dernière. Or, ce sont ces mêmes citoyens qui, sollicités par la ville, ont défini les grandes orientations de Gatineau lors de l'élaboration du schéma d'aménagement et de développement révisé.

6.3 Défis liés au mode de gouvernance

La présentation du concept de gouvernance détaillait trois formes de représentations au niveau de l'état : (1) la représentation économique, (2) la représentation sociale et (3) la représentation de la participation citoyenne. Les défis liés au mode de gouvernance à l'échelle territoriale, qui touchent les activités et initiatives d'agriculture urbaine, ont été regroupés selon ces trois formes de représentation de l'État.

6.3.1 Représentation économique

Selon notre enquête, un des défis liés aux aspects économiques de la gouvernance est que la ville semble vouloir accomplir beaucoup plus avec la même enveloppe budgétaire. La ville de Gatineau souhaite que la communauté (citoyens et organismes du milieu) prenne en charge plusieurs activités qu'assumait la ville autrefois (dont la création de jardins communautaires) et ce, à moindres coûts. Lors de l'enquête, une certaine sensibilité a été décelée chez les participants du domaine communautaire concernant la décentralisation de certaines activités. Si les organismes étaient favorables à l'idée, ils déploraient l'absence de moyens pour accompagner ce changement. La ville, qui payait autrefois ses fonctionnaires à gros prix, souhaite maintenant déléguer une partie du travail (C03). Cependant, elle ne semble pas prête à réserver le budget qu'elle utilisait autrefois pour ce travail aux personnes à qui elle souhaite le déléguer (C01). Les participants du domaine communautaire y dénotent une certaine incohérence. Selon certains, la ville serait gagnante dès le départ car les organismes ou les personnes mandatés pour réaliser le travail coûteraient déjà moins cher que la ligue de fonctionnaires qu'elle emploierait. On observe un peu le même phénomène avec le comité de travail en agriculture urbaine. Plusieurs fonctionnaires (dont le nombre diminue tranquillement) siègent au comité alors que ce sont pour la plupart des bénévoles qui ne sont pas rémunérés pour leurs services et leurs conseils qui prennent part aux discussions. La grande question est donc de voir comment cette décentralisation, qui n'est pas accompagnée de moyens financiers, peut être possible alors que beaucoup d'organismes qui œuvrent en agriculture urbaine sont déjà dans une grande précarité financière.

Cette situation semble faire écho au retour vers le processus de décentralisation du développement économique amorcé par le gouvernement du Québec. L'adoption de la Loi 28 au Québec l'an dernier entraîne un transfert de la responsabilité du développement économique des villes à ces dernières. Depuis quelques années, les rôles des municipalités se sont quelque peu élargis et ont gagné en importance (Affaires municipales et Occupation du territoire, 2016b).

Néanmoins, le défi de l'équité est le plus grand défi qui s'impose au niveau de la représentation économique. Vestiges d'anciennes municipalités indépendantes, les secteurs de la ville de la Gatineau ont tous leur particularité et sont tous désireux de bénéficier d'un soutien de la ville. L'enquête démontre qu'il est non seulement important de soutenir des actions concrètes mais qu'il faut aussi le faire de façon équitable entre les différents secteurs. Voici les propos d'un participant du secteur privé sur le sujet de l'équité :

La ville fait une consultation publique, veut aller de l'avant et faire plein de choses. Mais là tous les quartiers, arrondissements, etc. tirent la couverture pour essayer d'avoir leur part et pouvoir faire quelque chose. (P02)

Selon Proulx Proulx (1996), si la décentralisation offre plusieurs avantages démocratiques et économiques, elle se doit d'être accompagnée de mesures qui favorisent une autonomie financière et décisionnelle. Cette autonomie laisse place à une certaine latitude pour répondre à des objectifs spécifiques (Proulx, 2002), qui rend parfois difficile la poursuite d'un intérêt général, et ce, malgré l'existence d'un référentiel commun qui a préalablement été négocié.

6.3.2 Représentation sociale

Cette dimension examine la relation entre la ville de Gatineau et le « social ». Le type Actif-Providence, décrit par Côté et al. semble bien convenir :

Un État qui, cherchant à conjuguer droits et obligations et à prendre en compte les singularités tout en visant l'équité, se porte garant d'une offre suffisante de services sociaux, de santé et d'éducation et favorise l'insertion des individus. (Côté et al., 2007, p. 8).

L'examen de la dimension sociale se fait aussi par l'examen du cadre institutionnel dans lequel se déploie la gouvernance (Pierre, 1999). Tel que constaté précédemment, les

différents acteurs (organismes, institutions, entreprises) ont des projets et des initiatives multiples et variées. Le principal enjeu de la ville de Gatineau est d'offrir un cadre de référence consensuel. Ce cadre de référence devrait permettre aux principaux acteurs de s'y retrouver tant au niveau des pratiques que des valeurs.

L'idée de rendre universellement accessible la pratique de l'agriculture urbaine est un autre défi de taille. Dans son rôle de facilitateur, la ville devra adopter une approche inclusive qui permette à tous les citoyens de jardiner. « *On est dans le processus pour rendre ça plus accessible.* » précise un élu (E03). L'enjeu, ici, est de voir dans quelle mesure cet objectif pourra se concrétiser.

De façon générale, l'acceptation sociale, la sensibilisation, l'information et la formation sont des éléments-clés pour la réussite de projets qui sont porteurs de changements. Or, il s'avère que dans le cas de l'agriculture urbaine à Gatineau, malgré ce que pourraient croire certains élus rencontrés, les citoyens sont bien loin devant et ces éléments ne constituent pas un enjeu au démarrage ou à l'avancement de projets d'agriculture urbaine.

La question de l'équité en matière de représentation économique s'applique également à la représentation sociale. Étant donné que l'agriculture urbaine permet d'améliorer la qualité de vie des citoyens, il faut également en tenir compte lorsqu'on parle d'équité.

6.3.3 Représentation au niveau de la participation citoyenne.

À Gatineau, la participation existe à de multiples endroits et sous de multiples formes dans les institutions. L'analyse présentée dans cette section n'a pas comme objectif d'évaluer les mécanismes de participation que l'on retrouve à ville de Gatineau mais plutôt de réfléchir aux principaux défis que représente la participation des citoyens dans la gouvernance de la ville, lorsqu'on parle d'agriculture urbaine.

Le plan stratégique et le schéma d'aménagement et de développement révisé de la ville de Gatineau mettent le cap sur le développement durable. Or, cette notion de durabilité, comme le mentionnent Bacqué et Gauthier (2011), permet de dépasser les intérêts

particuliers. Si l'on cherche à développer les aspects sociaux, économiques et environnementaux de la ville à long terme, on le fait essentiellement pour l'intérêt général. Il est donc temps d'essayer de fournir des réponses à des besoins immédiats tout en planifiant pour l'avenir (Bock, 2006).

Le manque de vision idéologique dominante constitue le principal enjeu. C'est du moins ce qui a été souligné et critiqué par plusieurs participants. Les auteurs Gauthier (2005b) et Theys (2003) signalent la difficulté d'avoir des actions publiques cohérentes lorsque le référentiel commun n'est pas bien défini et connu de tous. Le but de la gouvernance urbaine est de définir et de représenter l'intérêt général et c'est au travers de la participation que cet intérêt pourra être territorialisé. De ce fait, l'implication des citoyens dans le processus participatif est très importante mais doit être organisée autour d'un référentiel commun.

6.4 Défis liés à la planification et à l'aménagement du territoire

Les principaux défis liés à la planification et à l'aménagement du territoire observés dans le cadre de cette recherche découlent du renouvellement de la démarche de planification et d'aménagement qui est en cours. Afin de bien comprendre les défis qu'apportent ce renouvellement de la démarche, nous commencerons cette section en dressant un portrait dudit renouvellement. Le tableau 2.3, présenté précédemment, compare des modèles de planification classique et renouvelée et offre un cadre d'analyse pour comprendre ce phénomène.

Tel que décrit précédemment, les deux modèles de planification accordent une place importante aux connaissances scientifiques. Dans le cas de l'agriculture urbaine, étant donné qu'il s'agit d'un sujet relativement nouveau, les connaissances sont essentiellement empiriques. Les connaissances sur le sujet sont principalement issues de la réalisation de projets et d'initiatives sur le terrain. Les acteurs-ambassadeurs de ces multiples projets deviennent en quelque sorte des spécialistes de l'agriculture urbaine. Le plan d'action pour la mise en œuvre du programme d'agriculture urbaine de la ville vient confirmer cette idée en proposant un projet pilote sur le sujet des petits élevages, dont l'objectif est d'évaluer le

déroulement sur le terrain dans le but de proposer des recommandations pour adapter la réglementation municipale encadrant les petits élevages.

Si l'on observe les acteurs impliqués dans le processus qui a conduit à l'élaboration d'un programme et d'un plan d'action d'agriculture urbaine à la ville de Gatineau, on constate que plusieurs nouveaux acteurs y ont participé. Élus, fonctionnaires, planificateurs, citoyens, groupes communautaires et entreprises ont collaboré dans le but de promouvoir, mobiliser et faciliter la pratique de l'agriculture urbaine. C'est une démarche interactive, basée sur la concertation des nombreux acteurs, qui a guidé ce processus. Le caractère participatif de la démarche laisse entrevoir un mode de gouvernance délibératif. La dimension politique de l'agriculture urbaine porte également à croire que nous sommes dans un modèle de planification renouvelée. En effet, le modèle de planification renouvelée reprenait l'idée de Gauthier (Gauthier, 2005a), qui décrivait les nouveaux processus de planification comme des processus davantage politiques. Il semble que ce soit le cas puisque de nombreux participants ont souligné que l'agriculture urbaine revêt une dimension politique. Un article portant sur l'agriculture urbaine à New York décrit le changement de mode de gestion de cette façon : « *Le cadre longtemps purement législatif de gestion de l'agriculture urbaine tend à devenir plus politique* » (Paddeu, 2012). Cette description semble également s'appliquer au cas de Gatineau. Une forme d'institutionnalisation de l'agriculture semble poindre à l'horizon.

Les principaux défis principaux qui concernent le renouvellement de la démarche de planification sont principalement liés à la transition et non à la nature même de la nouvelle planification. Un participant comparait la facilité d'imposer des changements à l'appareil municipal à un gros paquebot que l'on tente de faire changer de direction (P01).

Un livre de Guy Rocher (1973) fait état du lien étroit entre les structures sociales et la culture. Il constate que de façon générale, elles évoluent de concert. Au Québec, on a cependant pu observer un décalage dans les changements qui sont survenus à ces deux niveaux. Les structures sociales ont amorcé une période de changements majeurs au début du 19^e siècle, puis un ralentissement après la troisième guerre. Les changements culturels, eux, sont plutôt survenus après la troisième guerre, et ont donc succédé aux changements

de structures. Le fait que les changements culturels ne soient pas survenus en même temps que les changements structurels a ralenti la modification des structures en cours. Cet article alimente la réflexion sur les changements en cours et sur le décalage entre les différents niveaux qu'il pourrait y avoir. À Gatineau, des changements structurels prennent forme mais, aux dires de plusieurs participants, il semble difficile de changer la culture organisationnelle. « [...] je pense que ça s'intègre très bien avec les façons de faire actuelles. Il faut changer la culture oui, ça on sait que ça prend du temps. » (E01). Un autre participant en parlait en tant que « *mœurs organisationnelles à changer* » (E03). Le renouvellement des outils et des instruments apporte des nouveautés intéressantes mais il faut pouvoir les utiliser adéquatement en adoptant l'approche pertinente. Pour résumer ce défi, on pourrait dire que les acteurs doivent assumer pleinement leur changement de rôle, particulièrement au niveau du service de l'urbanisme. Les propos de ce participant rejoint cette idée :

On verra ce que ça va faire les changements car parfois, il ne suffit pas de changer la structure, c'est ancré chez les fonctionnaires. Ils ont peur de partager leur expertise. Ils se croient les experts dans leur domaine et pensent qu'ils sont mieux de prendre des décisions eux-mêmes que de s'asseoir et partager leur savoir avec nous. (P02)

Les entretiens réalisés avec les professionnels de la planification vont également dans ce sens. La description qu'un participant fait de sa profession s'appuie principalement sur le modèle de planification rationnelle. « *Il faut planifier les opérations dans le détail pour éviter qu'il y ait des situations problématiques* » dit ce dernier. Il semble que l'on ne soit pas encore tout à fait à l'aise d'adopter un processus plus dynamique et interactif. Or, l'idée d'une planification détaillée et linéaire appartient au modèle de planification classique. Le même participant mentionne également le temps que prendra la démarche : « *ça risque d'être progressif, par phasage. [...] Ça va prendre du temps, il faut mesurer les impacts, [...] il faut évaluer l'utilisation optimale [...]* ». Cette perspective n'est pas cohérente avec la vision du conseil municipal, qui souhaite aborder les projets non plus en fonction de la réglementation et de l'application des règles mais qui cherche plutôt à trouver des solutions innovantes qui respectent le cadre établi.

Le changement de rôle qui doit s'effectuer implique l'acquisition de nouvelles compétences qui permettront aux acteurs de gérer et d'intégrer le changement. C'est d'ailleurs ce qu'affirment les auteurs Bacqué et Gauthier :

[...] les urbanistes doivent acquérir de nouvelles compétences et assumer un nouveau rôle. Ils agissent dans un contexte de collaboration avec une multitude d'acteurs, accomplissent des tâches complexes et diversifiées axées sur la facilitation, la négociation et la médiation tout en assumant les considérations éthiques que cela implique. Ils ont également la responsabilité d'informer les acteurs du processus et des enjeux, d'aider à structurer les débats et de s'assurer que tous les acteurs sont représentés adéquatement et équitablement. (Bacqué & Gauthier, 2011, p. 49)

L'acquisition de ces nouvelles compétences s'impose également pour que la transition se fasse en douceur. Toute la question de la transition démontre la nécessité de compléter le cycle de la planification et de l'aménagement du territoire présenté à la figure 4.1. On peut en effet attribuer une certaine partie des enjeux soulignés par les participants au fait que les dernières étapes du cycle sont encore à compléter. La révision du plan d'urbanisme, des politiques et des réglementations devrait pallier à certaines des lacunes identifiées.

La résistance aux changements, qui n'est pas une résistance coordonnée et organisée, découle du fait que les pratiques et les mœurs organisationnelles sont ancrées au plus profonds des êtres (fonctionnaires de l'urbanisme). Les pratiques associées aux anciens modèles reviennent comme des réflexes et il semble difficile de penser autrement. Ce sont des habitudes ancrées qui sont difficiles à changer.

On observe qu'il est difficile de maintenir une cohérence entre les pratiques urbanistiques, les réglementations et les visions, surtout en mode de transition. Le désordre occasionné par cette transition pourrait tout de même être bénéfique et être un terreau fertile pour l'innovation (Proulx, 2008a).

6.5 Comment lever les barrières qui ralentissent les changements ?

La particularité de cette recherche, qui s'est déroulée pendant une période de mouvance, a été expliquée précédemment. La juxtaposition de la liste des principaux enjeux soulevés par les participants de cette recherche à celle des principaux changements en cours au sein de la ville de Gatineau indique que plusieurs actions en cours devraient pallier à plusieurs des problèmes soulevés. Ces actions permettent de croire qu'il y aura des améliorations mais il est encore beaucoup trop tôt pour en faire le constat.

Voici un court tableau (tableau 6.1) associant les enjeux soulevés aux changements en cours ou à venir.

Tableau 6.1 : Enjeux et changements

Enjeux répertoriés	Changements connexes
Manque de vision	Programme d'agriculture urbaine.
Manque de leadership politique	Création d'outil permettant d'assumer un leadership.
	Création du parti politique d'Action Gatineau.
Manque de contrôle sur l'administration	Implantation d'un processus d'évaluation basé sur la performance et la reddition de compte.
	Refonte du service de l'urbanisme.
Complexité de l'appareil municipal	Refonte du service de l'urbanisme.
	Réduction du nombre de comités et de commissions.
Manque de soutien au niveau de l'encadrement	Révision du cadre de soutien pour les jardins communautaires.
	Révision des règlements pour les petits élevages.
Manque de soutien financier	Révision du programme du Fonds vert

Le programme d'agriculture urbaine « *se veut de grandes lignes directrices, des visions, valeurs et champs de compétences.* » (F01). Il semble donc offrir une belle solution au manque de vision collective sur le sujet. Pour Chiasson et al. (2014), la création récente d'un parti politique au niveau municipal, accompagnée de son programme de parti, est perçue comme un élément structurant pour la politique municipale, puisqu'il offre de grandes orientations et des lignes directrices. Les changements en cours au sein de la structure administrative devraient permettre au gouvernement en place d'assumer un

meilleur leadership politique. Pour ce qui est du manque de contrôle de l'administration, signalons que certaines mesures de reddition de compte et d'évaluation axée sur la performance viennent d'être mises en place.

La complexité et le fonctionnement de l'appareil municipal qui semble inadapté aux projets d'agriculture urbaine fait de l'agriculture urbaine un vecteur de changement dans la mesure où elle permet de constater les difficultés de mise en œuvre des projets dans le système actuel. La refonte du service de l'urbanisme pourrait bien faciliter les liens entre la ville et ses partenaires. Si elle ne diminue pas nécessairement la complexité de la structure municipale, elle pourrait permettre d'en faire abstraction lors des interventions des partenaires. Les changements à l'approche client développée par le service de l'urbanisme devraient faciliter la tâche aux participants de l'enquête qui ont peiné à trouver un interlocuteur pour leur projet d'agriculture urbaine. L'organisation par projet ou par dossier devrait permettre d'offrir un interlocuteur unique aux intervenants.

Au niveau de l'encadrement, la révision du cadre de soutien pour les jardins communautaires devrait offrir un encadrement plus adéquat et plus actuel puisque sa dernière révision remontait à 2010. Le projet pilote concernant les petits élevages devrait également conduire à une révision de la réglementation sur le sujet. Le comité de travail, qui devrait continuer d'exister et de fonctionner à raison de trois ou quatre rencontres par an, contribuera à encadrer et à structurer la pratique. En ce qui concerne le soutien financier offert par la ville, une révision du programme du Fonds vert est actuellement en cours afin de soutenir plus facilement le démarrage de projet d'agriculture urbaine.

Voici les propos de Jacques Theys sur l'influence du développement durable sur l'aménagement et le développement du territoire :

Incontestablement le concept de "développement durable" se distingue par une capacité tout à fait remarquable à poser et surtout à lier ensemble plusieurs des questions centrales auxquelles nos sociétés sont aujourd'hui confrontées : la question des finalités de la croissance – et d'un compromis possible entre les intérêts divergents de l'économique, du social et de l'écologique ; celle du "temps " et de la concurrence entre court terme et long terme, générations présentes et futures ; celle, enfin, des "identités spatiales " – et de l'articulation

problématique entre les logiques de globalisation et celles d'automatisation des territoires locaux. (2002, p. 2)

Tout comme le développement durable, l'agriculture urbaine, plus modestement, permet de tisser des liens entre les différents acteurs dont les intérêts ne sont pas exactement les mêmes, mais qui en fin de compte, partagent les mêmes préoccupations globales. En plus du mode de gouvernance, on doit tenir compte de l'échelle à laquelle la gouvernance s'opère. L'échelle territoriale permet de créer des liens entre les différents secteurs de la ville, tout en améliorant la coordination entre ceux-ci (Leloup et al., 2005).

Quoique l'on puisse penser de la question de l'agriculture urbaine à Gatineau, l'ouverture du dossier aura au moins amené une discussion, un débat.

6.6 Conclusion du chapitre

S'il est difficile d'attribuer le renouvellement des pratiques de planification et de l'aménagement du territoire à l'intégration de l'agriculture en ville, il est tout de même clair que nous assistons à un renouvellement de ces pratiques et que l'agriculture urbaine favorise ce renouvellement et y contribue largement. L'interprétation des résultats de l'enquête de terrain nous permet de constater que l'agriculture urbaine est un vecteur de changement et s'inscrit dans la lignée des changements induits par la prise en compte de la dimension environnementale et la considération pour un développement durable. L'agriculture urbaine appelle à l'interdisciplinarité et à la mise en réseau de différentes disciplines et acteurs.

Indépendamment de la nature et du rôle exact des acteurs qui prennent en charge les activités d'agriculture urbaine sur le territoire de la ville de Gatineau, il est clair que par sa pratique, l'agriculture urbaine joue un rôle qui était autrefois assumé par la ville.

L'intégration de l'agriculture au sein des villes doit être vue comme un processus continu qui élargit son application et son intégration au fil du temps. La transition d'une

planification plus classique vers le modèle que nous avons qualifié de renouvelé se mesure également sur un continuum. Même s'il est difficile d'attribuer cette transition directement à l'intégration de l'agriculture urbaine, il est clair que les deux phénomènes semblent bien s'arrimer.

Une institutionnalisation de la pratique semble souhaitable mais ses résultats dépendront beaucoup de la forme prendra cette institutionnalisation. Force est de croire qu'elle apporterait une certaine organisation et une coordination qui permettraient une meilleure efficacité de façon générale.

Si selon plusieurs, la ville de Gatineau ne suit pas tout à fait le rythme des citoyens, des organismes communautaires et des promoteurs, elle semble avoir excellé dans la gestion des attentes de ces derniers ! Les participants ne semblent pas surpris de ce « retard » de la ville et de la lenteur des progrès. « [...] *c'est la ville de Gatineau, il ne faut pas être surpris* » (C03). Cette résignation surprend, pour une communauté qui semble si dynamique.

CONCLUSION

Le présent mémoire avait comme principal objectif de comprendre les changements en cours qui découlent de l'intégration de la pratique de l'agriculture urbaine ainsi que les impacts de ces changements sur l'aménagement et le développement des territoires urbains. La multifonctionnalité et le caractère multiforme que peut prendre l'agriculture en milieu urbain la rendent bien complexe tant à définir qu'à encadrer, qu'il s'agisse de sa pratique ou de son intégration dans les villes, amène de nouveaux défis. Les thèmes de la multifonctionnalité des territoires, de l'approche territoriale, de la participation et du renouvellement des pratiques de planification, abordés dans ce mémoire, ont permis de mieux comprendre ces difficultés.

À Gatineau, le processus d'élaboration d'un programme et d'un plan d'action portant sur l'agriculture urbaine qui était en place lors de la formulation de la problématique, a confirmé la pertinence de choisir la ville de Gatineau comme étude de cas. C'est une démarche qualitative, principalement inductive, qui a conduit à la réalisation de ce mémoire, aboutissement de cette recherche. Les méthodes qui ont été employées pour la collecte des données sont les entretiens exploratoires, l'étude documentaire, les observations non participantes ainsi que les entretiens semi-dirigés. Notre cadre d'analyse est articulé autour des quatre principaux thèmes de la recherche.

Nous avons constaté que la multifonctionnalité des territoires complexifie la planification et l'aménagement du territoire. La pluralité d'acteurs qui représentent les différentes fonctions du système rend complexe l'intervention publique. La mise en relation de ces acteurs dans le but d'offrir une plus grande transversalité apparaît donc nécessaire. L'examen de la pratique de l'agriculture urbaine à Gatineau a permis de constater sa multifonctionnalité rend la gestion des projets d'agriculture urbaine encore plus complexe. Le fait que les services offerts par la ville ne sont pas complètement transversaux

complique la logistique des projets. Malgré des lacunes au niveau de la structure actuelle, certains éléments en place assure une certaine transversalité. Ceci semble d'ailleurs être le cas de la commission Gatineau, ville en santé, qui a porté le dossier de l'agriculture urbaine.

Outre le défi de composer avec le système existant, l'approche territoriale impose la difficulté d'offrir des solutions qui tiennent compte des spécificités territoriales tout en demeurant cohérentes avec la vision globale. Il faut donc trouver un équilibre entre l'unité et la diversité. Notre enquête démontre que le modèle unique de jardin communautaire utilisé par la ville dans les dernières années ne convenait plus. Afin de se rapprocher de l'approche territoriale, la ville de Gatineau souhaite adopter une approche ascendante, qui provienne avant tout de la population. La ville de Gatineau parle de favoriser le « faire-faire » et entend donc changer son mode de fonctionnement actuel pour laisser davantage de places aux principaux acteurs en agriculture urbaine.

Concernant le thème de la gouvernance, qui va de pair avec celui de l'approche territoriale, la définition d'un intérêt général pose également de grands défis. Si la gouvernance territoriale implique une pluralité d'acteurs pour négocier un intérêt général, c'est un idéal parfois difficile à réaliser. La territorialité des enjeux s'est avérée assez importante dans le cas de la ville de Gatineau et les acteurs ont trouvé difficile de réfléchir de façon plus globale pour l'ensemble de la ville. Il semble que nous assistions présentement au glissement d'un mode de gouvernance technocratique vers un mode de gouvernance subsidiaire. Or, ce glissement change les façons de faire et entraîne son lot de défis. La décentralisation qui s'opère favorise aussi une certaine autonomie, qui doit permettre une certaine liberté d'action, sans toutefois offrir une latitude qui permette de déroger de la vision commune préalablement négociée et établie. Le souci d'équité est également très important lors de la décentralisation. Il s'est avéré que l'équité entre les différents secteurs de la ville, qu'il s'agisse d'équité financière ou d'équité de qualité de vie, était très importante pour de nombreux participants.

Concernant le dernier thème, qui porte sur le renouvellement des pratiques de planification et d'aménagement du territoire, deux principaux défis s'imposent. L'enquête permet de démontrer que nous assistons présentement à un changement dans notre façon de planifier

et d'aménager le territoire. De nouveaux instruments de planification sont mis en place et on commence à changer quelque peu les processus. La principale difficulté réside dans le fait que ce changement doit s'effectuer en profondeur pour que ce soit un réel changement de culture. Il faut non seulement changer nos outils mais également changer nos façons de penser, ce qui semble le plus difficile. La transition vers un modèle de planification renouvelé ne se fera sûrement pas sur une courte période et c'est justement cette période de transition qui constitue un important défi. Ceci implique que pendant un certain temps, il y ait un décalage entre les procédures et la réalité sur le terrain.

Cette recherche nous permet de conclure que l'agriculture urbaine est un vecteur de changements qui s'inscrit dans la lignée des changements engendrés par la prise en compte de la dimension environnementale et du développement durable. L'agriculture urbaine appelle à l'interdisciplinarité et à la mise en réseau de différentes disciplines et acteurs. S'il est difficile d'affirmer que les changements en cours proviennent de l'intégration de l'agriculture au sein de la ville, tout porte à croire que celle-ci y contribue certainement. Non seulement sa pratique permet-elle de constater les lacunes du système actuel, mais il semble que l'impact des changements en cours seront également bénéfique pour celle-ci.

Certains des principaux défis mis en évidence dans notre travail semblent déjà avoir été abordés dans les nouvelles orientations du conseil municipal actuel. Il est cependant trop tôt pour constater la portée réelle des mesures qui pourraient répondre à ces défis. Une éventuelle recherche sur le sujet permettrait d'évaluer dans quelle mesure les changements en cours auront un impact sur les principaux freins aux projets d'agriculture urbaine.

RÉFÉRENCES

- Action Gatineau. (2013). *Programme du parti. Propositions adoptées au congrès des 22 et 23 mars 2013*. Gatineau, Québec: Action Gatineau.
- Affaires municipales et Occupation du territoire. (2016a). Guide la prise de décision en urbanisme. Outils de planification. Schéma d'aménagement et de développement. Repéré à <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/schema-damenagement-et-de-developpement/>
- Affaires municipales et Occupation du territoire. (2016b). Organisation territoriale. Instances municipales. Repéré à <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation-municipale/organisation-territoriale/instances-municipales/paliers-municipaux/>
- Alexander, E. R. (1984). After Rationality, What? A Review of Responses to Paradigm Breakdown. *Journal of the American Planning Association*, 50(1), 62-69. doi: 10.1080/01944368408976582
- Alexandre, M. (2013). La rigueur scientifique du dispositif méthodologique d'une étude de cas multiple. *Recherches qualitatives*, 32(1), 26-56.
- Anadon, M. & Guillemette, F. (2007). La recherche qualitative est-elle nécessairement inductive? *Recherches qualitatives, Hors Série 5*, 26-37.
- Ascher, F., Béhar, D., Etchegoyen, A. & Fraisse, R. (1998). *Ville et développement: Le territoire en quête de sens*. Paris, France: Les Éditions Textuel.
- Aubry, C., Consalès, J. N., Kebir, L. & Barraqué, B. (2014). L'agriculture urbaine en question: Épiphénomène ou révolution lente ? *Espaces et sociÉtÈs*, 158(3), 119-131. doi: 10.3917/esp.158.0117
- Ba, A. & Aubry, C. (2011). Diversité et durabilité de l'agriculture urbaine: une nécessaire adaptation des concepts? *Norois*, 221(4), 11-24. doi: 10.4000/norois.3739
- Bacqué, M.-H. & Gauthier, M. (2011). Participation, urbanisme et études urbaines. Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S. R. Arnstein. *Participations*, 1(1), 38-66. doi: 10.3917/parti.001.0036
- Barbier, R. & Larrue, C. (2011). Démocratie environnementale et territoires: un bilan d'étape. *Participations*, 1(1), 69-104.

- Beaud, S. & Weber, F. (2010). *Guide de l'enquête terrain* (4^e éd.). Paris, France: Éditions La Découverte.
- Bélanger, L. & Pineau, M. (1983). La planification écologique et l'aménagement du territoire urbain québécois : une problématique. *Cahiers de géographie du Québec*, 27(70), 5-21. doi: 10.7202/021585ar
- Bélanger, M. (2016). Une reprise de contrôle de la gestion municipale. *Le Droit*, 104(86), 6-7.
- Blais, M. & Martineau, S. (2006). L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. *Recherches qualitatives*, 26(2), 1-18.
- Bock, S. (2006). "City 2030"—21 Cities in Quest of the Future: New Forms of Urban and Regional Governance. *European Planning Studies*, 14(3), 321-334. doi: 10.1080=09654310500420818
- Boisvert, A. (2014). *Aménagement et urbanisme au Québec*. Québec, Québec: Les Éditions GID.
- Boisvert, D. (2009). Compétences informationnelles et accès à l'information. Dans B. Gauthier (Éd.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte de données*. (5^e éd., pp. 89-108). Montréal, Québec: Presse de l'Université du Québec.
- Boucher, I. (2006). D'agriculture urbaine à urbanisme agricole: Une participation au développement durable, une contribution à la production alimentaire. *Urbanité, la revue de l'Ordre des Urbanistes du Québec*, Été, 1-6.
- Boulianne, M. (1998). Le potentiel des jardins communautaires pour le développement des collectivités locales : éléments pour l'analyse de l'intervention au Mexique et au Québec. . *Cahiers de la Chaire de recherche en développement communautaires, Série Conférences no. 3*.
- Boulianne, M. (1999). Agriculture urbaine, rapports sociaux et citoyenneté : le cas du jardinage biologique communautaire au Québec et au Mexique. *Cahiers du CRISES, Collection Études de cas d'entreprises d'économie sociale, ES9917*.
- Boulianne, M. (2001). L'agriculture urbaine au sein des jardins collectifs québécois. Empowerment des femmes ou domestication de l'espace public. . *Anthropologie et Sociétés*, 25(1), 63-80.
- Boulianne, M., Olivier-d'Avignon, G. & Galarneau, V. (2010). Les retombées sociales du jardinage communautaire et collectif dans la conurbation de

- Québec. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 10(2). doi: 10.4000/vertigo.9930
- Bourdin, A. (2000). Gouvernance. Dans S. Wachter, A. Bourdin, J. Lévy, J.-M. Offner, J.-G. Padioleau, F. Scherrer & J. Theys (Éds.), *Repenser le territoire. Un dictionnaire critique* (pp. 42-43). Gémenos, France: Datar éditions de l'aube.
- Bouvier-Daclon, N. & Sénécal, G. (2001). Les jardins communautaires de Montréal : un espace social ambigu. *Loisir et Société*, 24(2), 507-531.
- Campenoudt, L. V. & Quivy, R. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales* (4^e éd.). Paris, France: Dunod.
- Cardinal, L. & Andrew, C. (2001). *La démocratie à l'épreuve de la gouvernance*. Ottawa, Ontario: Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Cérézuelle, D. (1994). Développement social local et économie informelle. *Lien social et Politiques*, 32, 37-36.
- Cérézuelle, D. (1999). *Jardinage et Développement social. Du bon usage du jardinage comme outil d'insertion sociale et de prévention de l'exclusion. Guide méthodologique*. Paris, France: Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer.
- Chiasson, G., Gauthier, M. & Andrew, C. (2011). Les élections municipales de 2009 à Gatineau: quel modèle de démocratie urbaine? Dans S. Breux & L. Bherer (Éds.), *Les élections municipales au Québec : enjeux et perspectives* (pp. 265-288). Québec, Québec: Presses de l'Université Laval.
- Chiasson, G., Gauthier, M. & Andrew, C. (2014). Municipal Political Parties and Politicization: The Case of the 2013. *Canadian Journal of Urban Research*, 23(2), 79-99.
- Côté, L., Lévesque, B. & Morneau, G. (2007). L'évolution du modèle québécois de gouvernance: le point de vue des acteurs. *Politique et Société*, 26(1), 3-26. doi: 10.7202/016426ar
- Davidoff, P. & Reiner, T. A. (1962). A Choice Theory of Planning. *Journal of the American Institute of Planners*, 28(2), 103-115. doi: 10.1080/01944366208979427
- Déalle-Facquez, F. (2013). L'agriculture en ville : un projet urbain comme un autre. *Métropolitiques, Dossier Nature(s) en ville*.

- Desrochers, A. (2012, 26 juin 2012). Un statut professionnel pour les agriculteurs urbains, *La Terre de chez nous*. Repéré à <http://www.laterre.ca/vie-rurale/un-statut-professionnel-pour-les-agriculteurs-urba/>
- Dorcey, A. & McDaniels, J. (2001). L'implication des citoyens en environnement : attentes élevées et résultats incertains. Dans E. A. Parson (Éd.), *Gérer l'environnement* (pp. 249-301). Montréal, Québec: Presses de l'Université de Montréal.
- Doucet, C. (2011). Revue de littérature scientifique québécoise sur l'agriculture et le développement territorial. *Cahier de l'Alliance de recherche université-communauté en Innovation sociale et développement des communautés (ARUC-ISDC), Série Recherches*(43).
- Duchemin, É. (2013). *Agriculture urbaine: aménager et nourrir la ville*. Montréal, Québec: Les Éditions en environnement VertigO.
- Duchemin, É., Wegmuller, F. & Legault, A.-M. (2008). Urban agriculture: multi-dimensional tools for social development in poor neighbourhoods. *Field Actions Science Reports*, 1, 43-52.
- Duvernoy, I., Jarrige, F., Mousier, P. & Serrano, J. (2005). Une agriculture multifonctionnelle dans le projet urbain : quelle reconnaissance, quelle gouvernance ? *Les Cahiers de la multifonctionnalité*, 8, 87-104.
- Équiterre. (2011). *L'agriculture soutenue par la communauté*. Austin, Québec: Éditions Berger.
- Ernwein, M. & Salomon-Cavin, J. (2014). Au-delà de l'agrarisation de la ville : l'agriculture peut-elle être un outil d'aménagement urbain ? Discussion à partir de l'exemple genevois. *Géocarrefour*, 89(1-2), 31-40.
- Fijalkow, Y. (2002). *Sociologie de la ville*. Paris, France: Éditions La Découverte.
- Fleury, A., Moustier, P. & Tolron, J.-J. (2003). Multifonctionnalité de l'agriculture dans les territoires périurbains : diversité des formes d'exercice du métier d'agriculteur, insertion de l'agriculture dans l'aménagement des territoire. *Les Cahiers de la multifonctionnalité*, 2, 83-91.
- Friedmann, J. (1967). A Conceptual Model for the Analysis of Planning Behavior. *Administrative Science Quarterly*, 12(2), 225-252.
- Gagnon, C. (2008). Le développement durable : un nouveau paradigme scientifique ? Dans G. Massicotte (Éd.), *Sciences du territoire. Perspectives québécoises* (pp. 335-367). Québec, Québec: Presses de l'Université du Québec

- Gagnon, L. (2015). *L'influence de la participation publique sur l'évolution des pratiques planificatrices : la révision du schéma d'aménagement et de développement de Gatineau comme étude de cas. Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en science social du développement territorial*. Gatineau, Québec: Université du Québec en Outaouais.
- Gagnon, L. & Gauthier, M. (2015). La participation publique comme vecteur de renouvellement des pratiques planificatrices: l'exemple du SAD de la ville de Gatineau. *Organisations et territoires*, 24(2), 27-38.
- Galarneau, V. & Cousineau Morin, P. (2012). *Mémoire préparé par Vivre en Ville à l'Office de consultation publique de Montréal dans le cadre de la consultation publique sur l'agriculture urbaine*. Québec, Québec: Vivre en Ville.
- Gauthier, B. (2009). *Recherche sociale. De la problématique à la collecte de données*. (5^e éd.). Montréal, Québec: Presse de l'Université du Québec.
- Gauthier, M. (2005a). Gestion intégrée de l'environnement en milieu urbain : vers un renouvellement des pratiques planificatrices ? *Organisations et territoires*, 14(3), 59-67.
- Gauthier, M. (2005b). La planification des transports et le développement durable à Montréal : quelles procédures de débat public pour quelles solutions intégrées? *Flux - Cahiers scientifiques internationaux Réseaux et Territoires*, 60-61, 50-63.
- Gauthier, M., Gariépy, M. & Trépanier, M.-O. (2008). *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme. Planification territoriale, débat public et développement durable*. Montréal, Québec: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Gauthier, M. & Simard, L. (2011). Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec : genèse et développement d'un instrument voué à la participation publique. *Télescope*, 17(1), 39-67.
- Golder Associés. (2013). *Rapport de consultation publique - Étape 3. Révision du schéma d'aménagement et de développement*. Gatineau, Québec: Ville de Gatineau.
- Gourgues, G., Rui, S. & Topçu, S. (2013). Gouvernamentalité et participation. *Participations*, 6(2), 55-33. doi: 10.3917/parti.006.0005
- Hamel, P. (1997). La critique postmoderne et le courant communicationnel au sein des théories de la planification : une rencontre difficile. *Cahiers de géographie du Québec*, 41(114), 311-321. doi: 10.7202/022670ar

- Hohn, U. & Neuer, B. (2006). New Urban Governance: Institutional Change and Consequences for Urban Development. *European Planning Studies*, 14(3), 291-298. doi: 10.1080=09654310500420750
- Hubert, M., Lewis, P. & Raynaud, M. M. (2014). *Les grands projets urbains: Territoires, acteurs et stratégies*. Montréal, Québec: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Hudson, B. M., Galloway, T. D. & Kaufman, J. L. (1979). Comparison of Current Planning Theories: Counterparts and Contradictions. *Journal of the American Planning Association*, 45(4), 378-398. doi: 10.1080/01944367908976980
- Jean, B. (1993). Terre, territoire, territorialité : les agriculteurs et leur attachement au territoire. *Cahiers de géographie du Québec*, 37(101), 291-307. doi: 10.7202/022346ar
- Jean, B. (2008). Le développement territorial. Une discipline scientifique émergente. Dans G. Massicotte (Éd.), *Sciences du territoire. Perspectives québécoises* (pp. 283-313). Québec, Québec: Presses de l'Université du Québec
- Jean, B. & Lafontaine, D. (2010). *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux. Enjeux théoriques et d'action publique*. Rimouski, Québec: Éditions du GRIDEQ et du CRTD.
- Jepson, E. J. (2001). Sustainability and Planning: Diverse Concepts and Close Associations. *Journal of Planning Literature*, 5(4), 499-510.
- Jobert, A. (1998). L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général. *Politix*, 11(42), 67-92. doi: 10.3406/polix.1998.1725
- Jodoin, G. (2012). *Rapport de consultation : Projet d'élaboration d'un plan directeur des infrastructures récréatives, sportives et communautaires*. Gatineau, Québec: Ville de Gatineau.
- Kesteman, J.-P., Boisclair, G., Kirouac, J.-M. & Morneau, J. (2004). *Histoire du syndicalisme agricole au Québec. UCC-UPA 1924-2004*. Montréal, Québec: Les Éditions du Boréal.
- Koc, M., MacRae, R., Mougeot, L. J. A. & Welsh, J. (2000). *Armer les villes contre la faim. Systèmes alimentaires urbains durables*. Toronto, Ontario: Les Éditions du CRDI.
- Lascoumes, P. & Le Bourhis, J.-P. (1998). Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures. *Politix*, 42, 37-66.

- Le Galès, P. (1995). Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine. *Revue française de science politique*(2), 55-95. doi: 10.3406/rfsp.1995.403502
- Legault, A.-M. (2010-2011). Le jardin collectif urbain : Un projet éducatif holistique et fondamentalement politique. *Éducation relative à l'environnement*, 9, 181-202.
- Legault, A.-M. (2011). *Les jardins collectifs en milieu urbain : espaces d'éducation relative à l'éco-alimentation. Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en science de l'environnement*. Montréal, Québec: Université du Québec à Montréal.
- Leloup, F., Moyart, L. & Pecqueur, B. (2005). La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? *Géographie, économie, société*, 7(4), 321-332. doi: 10.3166/ges.7.321-331
- Létourneau, A. (2009). Les théories de la gouvernance. Pluralité de discours et enjeux éthiques. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement, Hors Série 6*. doi: 10.4000/vertigo.8891
- Lévy, J. & Lussault, M. (2013). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (2^e éd.). Paris, France: Belin.
- Martineau, S. (2005). L'observation en situation: enjeux, possibilités et limites. *Recherches qualitatives, Hors Série Novembre 2005*(2).
- Meadowcroft, J. (2004). Deliberative democracy. Dans R. Durant, D. Fiorino and R. O'Leary (Éd.), *Environmental Governance Reconsidered: Challenges, Choices and Opportunities* (pp. 183-217). Cambridge, Massachusetts: MIT Press.
- Miner, H. (1985). *Saint-Denis : un village québécois*. Montréal, Québec: Éditions Hurtubise inc.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. (2016). Développement de l'agriculture de proximité - Le ministre Paradis dévoile la première stratégie de soutien de l'agriculture urbaine. Repéré à <http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?idArticle=2407042403>
- Moine, A. (2007). *Le territoire : comment observer un système complexe*. Paris, France: L'Harmattan.
- Morgan, K. & Sonnino, R. (2010). The urban foodscape: world cities and the new food equation. *Cambridge Journal of Regions, Economy and Society*, 3, 209-224. doi: doi:10.1093/cjres/rsq007

- Morisset, M. (2010). *Politique et syndicalisme agricoles au Québec*. Québec, Québec: Presses de l'Université Laval.
- Mougeot, L. J. A. (1994). The rise of city farming: research must catch up with reality. *Ileia Newsletter*, 10(4).
- Mougeot, L. J. A. (2006). *Cultiver de meilleures villes : Agriculture urbaine et de développement durable*. Ottawa, Ontario: Les Éditions du CRDI.
- O'Faircheallaigh, F. (2010). Public participation and environmental impact assessment : purposes, implications, and lessons for public policy making. *Environmental Impact Assessment Review*, 30, 19-27.
- Office de consultation publique de Montréal. (2012). Audience publique sur l'état de l'agriculture urbaine à Montréal. Montréal, Québec: Office de consultation publique de Montréal.
- Paddeu, F. (2012). L'agriculture urbaine dans les quartiers défavorisés de la métropole New-Yorkaise : la justice alimentaire à l'épreuve de la justice sociale. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 12(2).
- Padioleau, J.-G. (2000). Intérêt général. Dans S. Wachter, A. Bourdin, J. Lévy, J.-M. Offner, J.-G. Padioleau, F. Scherrer & J. Theys (Éds.), *Repenser le territoire. Un dictionnaire critique* (pp. 47-51). Gêmenos, France: Datar éditions de l'aube.
- Paillé, P. & Mucchielli, A. (2003). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris, France: Éditions Armand Colin.
- Pecqueur, B. & Peyrache-Gadeau, V. (2010). Fondements interdisciplinaires et systémiques de l'approche territoriale. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 4, 613-623. doi: 10.3917/reru.104.0613
- Pierre, J. (1999). Models of Urban Governance: The Institutional Dimension of Urban Politics. *Urban Affairs Review*, 34(3), 397-411. doi: 10.1177/10780879922183988
- Planchenault, M. (2012). *Adaptation du concept d'agriculture urbaine au contexte de Gatineau. Analyse écostratégique pour l'intégration de l'agriculture urbaine à la révision du schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Gatineau*. Gatineau, Québec: Conseils Éco-Stratégiques.
- Poulot, M. (2014). Agriculture et acteurs agricoles dans les mailles des territoires de gouvernance urbaine: nouvelle agriculture, nouveaux métiers? *Espaces et sociÉTÉS*, 158(3), 13-30. doi: 10.3917/esp.158.0013

- Proulx, M.-U. (1996). Gouvernement du Québec et gouvernance territoriale. Dans S. Paquerot (Éd.), *L'État aux orties ?* (pp. 148-163). Montréal, Québec: Écosociété.
- Proulx, M.-U. (2002). *L'économie des territoires, au Québec*. Québec, Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Proulx, M.-U. (2008a). 40 ans de planification territoriale au Québec. Dans M. Gauthier, M. Gariépy & M.-O. Trépanier (Éds.), *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme. Planification territoriale, débat public et développement durable* (pp. 23-54). Montréal, Québec: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Proulx, M.-U. (2008b). La planification, science des territoires : le cas du Québec. Dans G. Massicotte (Éd.), *Sciences du territoire. Perspectives québécoises* (pp. 389-416). Québec, Québec: Presses de l'Université du Québec
- Rees, W. (1997). Why Urban Agriculture? *Notes for the IDRC Development Forum on Cities Feeding People : A Growth Industry*.
- Reyburn, S. (2002). Le cadre de vie et les jardins potagers communautaires à Montréal. *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 3(2). doi: 10.4000/vertigo.3794
- Reyburn, S. (2006). *Évaluation de la contribution de l'agriculture urbaine communautaire montréalaise à l'amélioration du cadre de vie. Thèse présentée pour l'obtention du grade de Philosophiae doctor en Études urbaines*. Montréal, Québec: Université du Québec à Montréal.
- Robitaille, M. & Proulx, M.-U. (2014). *Sciences du territoire. Défis méthodologiques*. Québec, Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Roy, S. N. (2009). L'étude de cas. Dans B. Gauthier (Éd.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte de données*. (5^e éd., pp. 199-226). Montréal, Québec: Presse de l'Université du Québec.
- Savoie-Zajc, L. (2009). L'entrevue semi-dirigée. Dans B. Gauthier (Éd.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte de données*. (5^e éd., pp. 337-360). Montréal, Québec: Presse de l'Université du Québec.
- Solidarité rurale du Québec. (2007). Portrait de la contribution de l'agriculture au développement rural du Québec. Repéré à <http://www.ruralite.qc.ca/fr/dossiers-ruraux/Autre-publication/Portrait-de-la-contribution-de-l%E2%80%99agriculture-au-developpement-r>

- Theys, J. (2002). L'approche territoriale du " développement durable ", condition d'une prise en compte de sa dimension sociale. *Développement durable et territoires, Dossier 1*.
- Theys, J. (2003). La Gouvernance, entre innovation et impuissance : le cas de l'environnement. *Développement durable et territoires, Dossier 2 : Gouvernance locale et développement durable*.
- Theys, J. & Emelianoff, C. (2001). Les contradictions de la ville durable. *Le Débat*, 1(113), 122-135. doi: 10.3917/deba.113.0122
- Thomas, D. R. (2006). A General Inductive Approach for Analyzing Qualitative Evaluation Data. *American Journal of Evaluation*, 27(2), p.237-246. doi: 10.1177/1098214005283748
- Trudel, L., Simard, C. & Vonarx, N. (2007). La recherche qualitative est-elle nécessairement exploratoire? *Recherches qualitatives, Hors Série 5*, 38-45.
- Union des producteurs agricoles. (2012). *Mémoire présenté par l'Union des producteurs agricoles à l'Office de consultation publique de Montréal*. Longueuil, Québec: Union des producteurs agricoles.
- Ville de Gatineau. (2005a). *Plan d'urbanisme*. Gatineau, Québec: Ville de Gatineau.
- Ville de Gatineau. (2005b). *Plan des secteurs*. Repéré à http://www.gatineau.ca/docs/guichet_municipal/urbanisme_habitation/reglements_urbanisme/pdf-nouveau/R-506_usages_conditionnels/usages_conditionnels.pdf
- Ville de Gatineau. (2008). *Plan stratégique 2003-2007*.
- Ville de Gatineau. (2010). *Cadre de soutien pour les jardins communautaires et collectifs*. Gatineau, Québec: Ville de Gatineau.
- Ville de Gatineau. (2011a). *Rapport de consultation : Première phase - Révision du schéma d'aménagement et de développement durable*. Gatineau, Québec: Ville de Gatineau.
- Ville de Gatineau. (2011b). *Schéma d'aménagement. Cahier thématique sur l'agriculture*. Gatineau, Québec: Ville de Gatineau.
- Ville de Gatineau. (2011c). *Schéma d'aménagement. Cahier thématique sur les politiques municipales*. Gatineau, Québec: Ville de Gatineau.
- Ville de Gatineau. (2013a). *Carte des districts électoraux proposés*. Repéré à http://www.gatineau.ca/docs/histoire_cartes_statistiques/cartes/carte_districts_electoraux_2013.pdf

- Ville de Gatineau. (2013b). *Schéma d'aménagement et de développement révisé*. Repéré à http://www.gatineau.ca/docs/guichet_municipal/urbanisme_habitation/reglements_urbanisme/pdf-nouveau/R-2050-2016_schema/R-2050-2016.pdf
- Ville de Gatineau. (2014). *Procès verbal du conseil municipal du 21 octobre 2014*. Gatineau, Québec: Ville de Gatineau.
- Ville de Gatineau. (2015). *Fonds vert. Normes et critères*. Gatineau, Québec: Ville de Gatineau.
- Ville de Gatineau. (2016a). Fonds vert. Repéré à http://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=guichet_municipal/subventions_commandites/fonds_vert
- Ville de Gatineau. (2016b). *Message du maire et de la directrice générale*. Repéré à http://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=la_ville/administration_municipale/plan_strategique&mc=s&q=plan%20stra
- Ville de Gatineau. (2016c). Programme du conseil municipal. Repéré à http://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=la_ville/conseil_municipal/programme_conseil_municipal&mc=s&q=programme%20conseil
- Ville de Gatineau. (2016d). Rapport annuel 2015 du Bureau de l'ombudsman : plus de la moitié des recommandations déjà réalisées. Repéré à http://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=la_ville/salle_medias/communiques/communiqu_2015&id=1192256284
- Ville de Gatineau. (2016e). *Rapport de la consultation publique en ligne. Élaboration d'un programme d'agriculture urbaine*. Gatineau, Québec: Ville de Gatineau.
- Waub, J.-P. (1991). Croissance économique et développement durable : vers un nouveau paradigme du développement. Dans A. Pradès, J.-G. Vaillancourt et R. Tessier, (Éd.), *Environnement et développement : questions éthiques et problèmes socio-politiques* (pp. 47-72). Montréal, Québec: Fides.
- Wachter, S., Bourdin, A., Lévy, J., Offner, J.-M., Padioleau, J.-G., Scherrer, F. & Theys, J. (2000). *Repenser le territoire. Un dictionnaire critique*. Gémenos, France: Datar éditions de l'aube.
- Wachter, S. & Emelianoff, C. (2009). *Dictionnaire de l'aménagement du territoire : état des lieux et prospective*. Paris, France: Belin.

- Wegmuller, F. & Duchemin, É. (2010). Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine à Montréal : étude des discours au sein du programme des jardins communautaires. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 10(2). doi: 10.4000/vertigo.10445
- Wolfe, F., Moreau, G., Monthioux, L. & Desrochers, M.-È. (2012). Bilan de l'implication du milieu municipal en agriculture urbaine. Montréal, Québec: Alternatives. Collectif d'auteurs.

ANNEXE A

GABARIT DE FICHE POUR L'ANALYSE DOCUMENTAIRE

Questions générales

No de fiche :

Nom du document :

Auteur :

Date de publication :

Public à qui le document est destiné :

Objectif ou la nature du document :

Contexte dans lequel le document a été rédigé :

Analyse de contenu

1. Élément de définition de l'agriculture urbaine

Élément de définition	Référence	Élément principal de notre définition auquel cet élément est rattaché

2. Enjeux associés à l'agriculture urbaine

Enjeux	Référence	Nombre d'occurrence

3. Position et vision de la ville

Position ou vision de la ville	Référence

4. Acteurs

Acteur	Référence	Sphère d'action (Communauté, État, Privé et Société civile)

5. Territoire

6. Gouvernance

ANNEXE B
MODÈLE DE PREMIÈRE PRISE DE CONTACT

Madame, Monsieur,

C'est avec enthousiasme que nous sollicitons votre participation à notre recherche qui porte sur l'agriculture en milieu urbain. Ce projet de recherche est réalisé dans le cadre de la maîtrise en sciences sociales du développement territorial qui est offert par l'Université du Québec en Outaouais. Ce projet de recherche bénéficie d'un financement du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH) du Canada.

Votre participation consiste à répondre à quelques questions concernant les transformations dans l'aménagement et le développement des territoires résultant de l'intégration de l'agriculture en milieu urbain. Les principaux thèmes à discuter sont ceux de la gouvernance urbaine, du renouvellement des pratiques de planification, de la multifonctionnalité des territoires et des nouveaux instruments de l'action publique. La durée de l'entretien est estimée à 60 minutes.

Si vous acceptez de participer à cette recherche, un formulaire de consentement vous sera envoyé afin de préciser la nature et l'envergure de votre participation dans le contexte de cette recherche ainsi que votre libre consentement à y participer. Ce formulaire de consentement doit être signé par les deux parties avant l'entretien, je vous invite donc à en prendre connaissance dès que possible. Nous pourrions ensuite le lire et le signer ensemble lors de notre rencontre.

En espérant vous rencontrer prochainement, je vous prie de recevoir mes cordiales salutations.

Catherine Leclerc,

Étudiante à la maîtrise en sciences sociales du développement territorial

Université du Québec en Outaouais

ANNEXE C
FORMULAIRE DE CONSENTEMENT DU PARTICIPANT

**L'AGRICULTURE, UN OUTIL POUR
LES PROJETS TERRITORIAUX EN MILIEU URBAIN**

Projet pour la Maîtrise en développement territorial
financé par le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH) 2014-2015

Catherine Leclerc, étudiante
sous la direction de Mario Gauthier, professeur titulaire
Département des sciences sociales



Formulaire de consentement du participant

Par la présente, nous sollicitons votre participation à cette recherche qui porte sur l'agriculture en milieu urbain. Ce projet de recherche est réalisé dans le cadre de la maîtrise en sciences sociales du développement territorial qui est offert par l'Université du Québec en Outaouais. Ce projet de recherche bénéficie d'un financement du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH) du Canada.

Cette recherche vise à comprendre les changements en cours qui découlent de l'intégration de la pratique de l'agriculture urbaine ainsi que les impacts de ces changements sur l'aménagement et le développement des territoires urbains. La recherche tente d'évaluer dans quelles mesures et de quelles façons la pratique de l'agriculture urbaine contribue à un renouvellement des pratiques en aménagement et dans le développement du territoire. Plus concrètement, comment se passe généralement la réalisation d'un projet d'agriculture urbaine et quels sont les principaux enjeux de mise en œuvre ?

Votre participation consiste à répondre à quelques questions concernant les transformations dans l'aménagement et le développement des territoires résultant de l'intégration de l'agriculture en milieu urbain. Les principaux thèmes à discuter sont ceux de la gouvernance urbaine, du renouvellement des pratiques de planification, de la multifonctionnalité des territoires et des nouveaux instruments de l'action publique. La durée de l'entretien est estimée à 60 minutes.

Les données recueillies lors de cette étude sont confidentielles et ne pourront en aucun cas mener à votre identification. Les résultats de l'analyse de ces données seront présentés dans un mémoire de maîtrise qui garantit l'anonymat et la confidentialité des participants. Les moyens suivants permettent de s'en assurer :

1. Les données primaires (enregistrement de l'entretien) sont conservées sur l'ordinateur personnel du chercheur (protégé par un mot de passe seulement connu par le chercheur);
2. La transcription écrite de l'entretien est conservée sur l'ordinateur personnel du chercheur (protégé par un mot de passe seulement connu par le chercheur);
3. La transcription écrite de l'entretien sera codée et les données utilisées dans le mémoire seront dénominalisées (toute information nominative ou permettant d'identifier un participant sera retirée);
4. Après la période prescrite de 5 ans, les données (l'enregistrement de l'entretien et sa transcription écrite) seront détruites de façon permanente.

Votre participation à cette étude se fait sur une base volontaire. Aucune compensation n'est accordée pour votre participation. Vous êtes entièrement libre d'accepter ou refuser d'y participer et si vous acceptez, vous pourrez vous retirer à n'importe quel moment, et ce sans préjudices.

À tout moment, si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser. Pour les questions concernant le projet de recherche, contactez Catherine Leclerc, étudiante à la maîtrise en sciences sociales du développement territorial à l'Université du Québec en Outaouais par téléphone au 819 332-4545 ou par courriel à l'adresse lecc15@uqo.ca. Pour des questions concernant l'éthique de la recherche, vous pouvez vous adresser à Monsieur André Durivage, président du comité éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais. Vous pouvez lui écrire à l'adresse comite.ethique@uqo.ca ou le contacter par téléphone au 819 595-3900 poste 1781. Tout comme votre décision d'accepter ou de refuser de participer à cette recherche, votre participation à celle-ci

doit se faire de façon avisée et éclairée. Si au cours de la recherche vous constatez qu'il manque des éléments indispensables à votre bonne compréhension, vous devez vous renseigner.

Apposer votre signature sur le présent document signifie que vous avez pris connaissance et compris les renseignements concernant cette recherche. Votre signature atteste également que vous avez librement accepté d'y participer. Le formulaire est signé en deux exemplaire qui sont respectivement conservé par le chercheur et le participant.

Signature :

Date :

Catherine Leclerc
(étudiante/chercheure)

Signature :

Date :

(Participant)

ANNEXE D
GUIDE D'ENTRETIEN

Guide d'entretien

Concept d'agriculture urbaine et rôle/fonction de l'acteur

- Concept d'agriculture urbaine.
- Rôle ou la fonction de votre organisme/personne par rapport à l'agriculture urbaine.
- Opinion de la pratique de l'agriculture urbaine dans la ville de Gatineau.
- Principaux enjeux des projets d'agriculture urbaine (en général et à Gatineau).
- Efforts ou actions de la ville de Gatineau par rapport à l'intégration de l'agriculture urbaine dans la ville.
 - Changements positifs ou négatifs ?
 - Sont-ils abusifs, suffisants ou insuffisants ?

Les changements induits par l'agriculture urbaine au niveau de l'aménagement et du développement des territoires

- L'influence de l'intégration de l'agriculture dans une ville sur la planification et l'aménagement de celle-ci.
- Si oui, quelles modifications peut-on observer ?
- Les pratiques de planification de la ville de Gatineau semblent-elles avoir subi des transformations dans les dernières années ?
- Est-ce que vous pensez que certains changements pourraient être attribués à l'intégration de l'agriculture urbaine ?
- Auriez-vous des exemples concrets de ces changements ?
- Si oui, pourriez-vous expliquer le lien que vous faites entre le changement et la pratique de l'agriculture urbaine ?

- Y a-t-il des obstacles qui semblent empêcher ou ralentir des transformations au niveau des pratiques de planification ?

Multifonctionnalité des territoires et gouvernance des territoires

- Principaux défis en lien avec la multifonctionnalité des territoires.
- Qu'implique le fait qu'un même territoire est appelé à remplir de plus en plus de fonctions ?
- Le mode de gestion préconisé par la ville de Gatineau semble-t-il avoir subi des transformations dans les dernières années ?
- Est-ce que vous pensez que certains changements pourraient être attribués à l'intégration de l'agriculture urbaine ?
- Auriez-vous des exemples concrets de ces changements dans le mode de gestion ?
- Si oui, pourriez-vous expliquer le lien que vous faites entre le changement et la pratique de l'agriculture urbaine ?
- Est-ce que de nouveaux instruments d'action publique ont vu le jour dans les dernières années ?
- Si oui, est-ce que ces nouveaux instruments semblent utiles pour les projets d'agriculture urbaine ?